



**Conseil économique
et social**

E/ECA/COE/34/11

Distr. générale

25 mars 2015

Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique

Comité d'experts

Trente-quatrième réunion

**Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique
spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires
monétaires, la planification économique et l'intégration*
et de la Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique de la
Commission économique pour l'Afrique**

Réunion du Comité d'experts

Addis-Abeba, 25-27 mars 2015

Rapport annuel 2015

Table des matières

Introduction by the Executive Secretary.....	v
Chapitre premier: Aperçu général du développement économique et social en Afrique ..	1
A. Évolution récente de l'économie mondiale et incidences pour l'Afrique.....	1
B. Résultats économiques de l'Afrique en 2014 et perspectives pour 2015	2
C. L'incidence des prix du pétrole sur la croissance est marginale	3
D. L'effet économique de la maladie à virus Ebola sur le PIB de l'Afrique est négligeable.....	3
E. L'inflation continuera de ralentir	3
F. Le boom qu'a connu le commerce des marchandises retombe.....	4
G. Les capitaux étrangers privés affluent en plus grande quantité.....	4
H. Le capital-investissement : une pratique nouvelle pour lever des fonds supplémentaires.....	5
I. Risques et incertitudes concernant la poursuite de la croissance de l'Afrique.....	5
J. Nécessité de lier le changement structurel et le développement social	6
K. Conclusions	7
Chapitre II: Principales activités et réalisations du programme	8
A. Politiques macroéconomiques	8
B. Intégration régionale et commerce.....	10
C. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	13
D. Statistique	17
E. Renforcement des capacités	20
F. Coopération technique : Programme ordinaire de coopération technique et Compte pour le développement	22
G. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement.....	23
H. Activités sous-régionales de développement	25
I. Planification et administration du développement.....	32
J. Développement social	33
Chapitre III: Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux	35
A. Organes traitant de questions générales de développement	35
B. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission.....	36
C. Réunions tenues pendant la période à l'examen.....	36
Annexe: Suite donnée aux décisions et recommandations de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres des finances de l'Union africaine.....	42

Introduction by the Executive Secretary

Le présent rapport rend compte des progrès accomplis d'avril 2014 à mars 2015 par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans l'exécution de son programme de travail et plus particulièrement sur les résultats atteints en matière d'appui au développement des États membres.

Au cours de ces douze mois, la CEA s'est employée à consolider son rôle dans l'entreprise dans laquelle elle s'était lancée en 2013, de renforcer l'influence politique dont elle dispose pour appuyer le programme de transformation de l'Afrique ; elle s'est aussi attachée à renforcer sa crédibilité et sa fiabilité en offrant, en matière de transmission des savoirs et d'étude des politiques, des services de qualité bien conçus, appuyés sur les faits et soigneusement adaptés, à affermir ses mécanismes de responsabilité et à enraciner la culture du savoir dans tous ses domaines d'action et, enfin, à accroître son efficacité opérationnelle pour être mieux à même de fournir dans les délais voulus ses services de renforcement des capacités et de production de connaissances.

L'année 2014 a été marquée par l'adoption, par les dirigeants africains, de grands schémas de transformation du développement économique et social du continent, en particulier l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le document adopté par l'Union africaine intitulé « Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 ». L'engagement de la CEA aux côtés des principales institutions panafricaines, dont la Commission de l'Union africaine, a aussi abouti à l'adoption des recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, dirigé par l'ancien Président d'Afrique du Sud, Thabo Mbeki. La collaboration entretenue par la CEA avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement a permis de dégager un consensus sur les grandes lignes d'un système de responsabilité qui accompagnera le programme mondial de développement pour l'après-2015. Au neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, plus de 900 partici-

pants ont adopté le « Consensus de Marrakech » sur le financement innovant au service de la transformation de l'Afrique, qui devrait avoir une influence considérable sur la préparation de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba dans le courant de 2015. Une action similaire menée par la CEA, ainsi que des démarches collectives, ont permis de clarifier et de bien établir les positions de négociation du groupe des pays africains quant au programme de travail de l'après-Bali de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Au fait que la CEA a de plus en plus l'oreille des décideurs s'ajoute la stature qu'elle acquiert dans les débats publics sur les questions de politique économique. Les études effectuées par la CEA et les statistiques qu'elle compile sont de plus en plus souvent citées dans les médias, en même temps que s'améliore sa réputation auprès des communautés universitaires d'Afrique et du reste du monde, avec lesquelles elle noue de fructueuses relations. Ses 147 publications et ses dizaines de monographies sur des sujets stratégiques ont été largement diffusés, débattus et utilisés par des décideurs, dans tous les États membres et toutes les communautés économiques régionales ; elles portaient notamment sur les politiques industrielles, les prévisions macroéconomiques, les progrès accomplis par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement, l'inégalité, la mobilisation des ressources, le développement du secteur privé, les changements climatiques, ou encore sur l'impact social et économique de l'épidémie d'Ebola. Le site Web de la CEA a été consulté 22,5 millions de fois, contre 20,5 millions pour les deux années précédentes réunies. La CEA a aussi produit 1 300 communiqués de presse ; ses comptes Twitter et Facebook comptent 14 800 abonnés de plus et ses vidéos ont été consultées en ligne plus de 57 000 fois.

En 2014, la crédibilité de la CEA s'est appuyée sur son travail sur les politiques, d'où il est ressorti qu'il fallait que l'Afrique s'industrialise plus vite si l'on

voulait que la transformation structurelle de ses économies aboutisse. L'accent extrême mis par la CEA sur l'industrialisation du continent (voir les deux dernières livraisons de son *Rapport économique sur l'Afrique* – qui est sa publication annuelle phare – et celle de 2015, dont le thème est l'industrialisation par le commerce) illustre sa volonté de produire des études à l'intention des décideurs et des statistiques stratégiquement pertinentes par rapport aux priorités des gouvernements africains. La CEA a placé le thème du *Rapport économique sur l'Afrique 2014*, une politique industrielle dynamique en Afrique, au centre des débats de politique économique qui se sont déroulés dans notre région l'an dernier. Son travail de pionnier sur la définition d'un cadre macroéconomique pour la transformation structurelle des économies africaines constitue une étape clé sur le chemin de la création de ce type de modèle de prévision économique tourné vers l'Afrique que demandent avec tant d'insistance les gouvernements africains.

Les nouvelles politiques industrielles que mettent en place plusieurs États membres et communautés économiques régionales ont toutes bénéficié de la recherche, des statistiques et des débats que l'on doit à l'accent mis sur cette question essentielle par la CEA. De même, l'action que celle-ci a menée sur d'autres sujets prioritaires a renforcé son image de fiabilité en tant qu'institution de recherche et a étendu son influence parmi les décideurs économiques et financiers africains.

La CEA a fait la preuve de sa volonté de produire des études de qualité et de s'engager sur le terrain des politiques, ainsi que de sa capacité d'obtenir, d'analyser et de gérer de nouvelles connaissances, données et statistiques portant sur l'Afrique et produites en Afrique. Le nouveau protocole de gestion des données de la CEA et sa banque de données, qui seront bientôt mis en route, ainsi que ses nouvelles stratégies en matière de communication, de gestion des connaissances et d'informatique, aident à ce que la CEA soit capable de produire des études de plus grande qualité pour répondre aux besoins des États africains.

Un des moteurs de cette amélioration de l'ensemble du système de données et de statistiques a été la transformation, en 2014, des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA en centres principaux de collecte de données et d'analyse, ceux-ci continuant à aider les États membres et les communautés économiques régionales à élaborer des politiques fondées sur des données solides pour la transformation économique et l'intégration régionale. Grâce au travail des bureaux sous-régionaux, la CEA a établi plus d'une vingtaine

de profils de pays – une nouvelle série de publications géographiques de premier plan qui sera lancée en 2015 – qui fournissent des données communiquées par les pays, des renseignements d'ordre institutionnel et politique sur le thème central de la transformation économique et structurelle de l'Afrique, ainsi que des prévisions, des indicateurs, des analyses des politiques et des analyses de risque, ainsi que des recommandations sur des questions clés de politique sociale et économique. Ces profils de pays apporteront aussi de la valeur ajoutée en fournissant en temps opportun des prévisions établies dans une perspective africaine, qui s'ajouteront aux prévisions sur l'Afrique établies par des institutions extérieures.

La CEA met en œuvre une stratégie de développement de ses capacités qui met à profit ces améliorations institutionnelles pour faire en sorte de mieux répondre aux besoins des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des États membres. En 2014, elle a réussi à coordonner les efforts de collaboration de tous les organismes des Nations Unies travaillant en Afrique, en tenant les rênes du mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique). Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », s'appuyant sur les ressources financières et humaines de toutes les parties prenantes du MCR-Afrique et collaborant avec les mécanismes de coordination sous-régionaux, elle a aidé les organismes des Nations Unies à apporter, ensemble, un appui à l'action menée dans la poursuite des priorités de développement de l'Afrique. Elle dirige maintenant les travaux menés pour établir un programme d'appui de l'ONU à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et mettre au point un nouveau programme décennal de renforcement des capacités, qui devrait prendre le relais à l'expiration du programme actuel en 2016.

En 2014, démontrant ainsi clairement que ses services d'étude des politiques et de renforcement des capacités complètent efficacement l'action menée par les États membres, la CEA a obtenu d'importants résultats dans la stimulation du commerce intra-africain, dans la promotion de l'intégration économique régionale et dans l'établissement des fondations d'une zone continentale de libre-échange à l'horizon 2017. Le Centre africain pour les politiques commerciales de la CEA a fourni aux États africains un appui considérable – fondé sur des études originales pour la négociation d'accords de partenariat économique ou pour le renforcement des capacités de ceux qui se posaient des questions sur d'autres types de relations économiques axées à la fois sur les questions agricoles et sur la gestion de l'exploitation minière et des ressources naturelles, ce dans quoi le Centre africain de mise en

valeur des ressources minières CUA-CEA a joué un rôle de premier plan.

La CEA a également mis en œuvre 15 nouvelles initiatives de renforcement des capacités des États membres, conçues pour mettre les nouvelles technologies et l'innovation au service du développement national et sous-régional. En fournissant une assistance aux États dans des domaines divers allant de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les plans de développement nationaux à la formulation de recommandations fondées sur des études concrètes quant aux moyens de réaliser une transformation durable grâce à des programmes économiques écologiques et sans laissés pour compte, la CEA a répondu à l'accroissement de la demande d'une information améliorée sur les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le commerce. En se distinguant dans la défense des intérêts de l'Afrique lors des débats internationaux qui précèdent la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en Novembre et Décembre 2015, le Centre africain pour la politique en matière de climat (CEA) a démontré que la voix de l'Afrique pouvait être amplifiée, dans les grandes instances mondiales, en associant la recherche sur les politiques et le renforcement des capacités.

Dans ses travaux de 2014 sur la problématique hommes-femmes et le développement – autre domaine où l'étude des politiques, le développement des capacités et les mesures de sensibilisation se rejoignent – la CEA a préparé le terrain pour le lancement par la Commission de l'Union africaine, en 2015, d'une initiative à l'échelle du continent visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Elle a contribué à faire en sorte que les États africains donnent beaucoup plus d'informations sur la manière dont ils s'acquittent des obligations qui leur incombent au niveau national, régional et mondial en matière d'égalité des sexes : ainsi, non moins de 52 pays d'Afrique ont achevé leur rapport en vue de l'examen mondial des vingt ans de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, qui doit être effectué en 2015. L'Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique, dans le cadre duquel la CEA a entrepris des études de pays sur 26 de ses États membres, n'est qu'un des produits de savoir par lesquels elle a contribué à cette amélioration du comportement des États. Sur le plan interne, elle a amélioré la proportion d'hommes et de femmes dans ses effectifs et elle promeut la transversalisation de la

problématique hommes-femmes dans l'ensemble de son programme de travail.

Également en 2014, la CEA a répondu au besoin exprimé par les États membres d'une évaluation de l'impact de l'exclusion sur le développement social en Afrique en créant l'Indice africain de développement social. Celui-ci a été testé et validé dans cinq États membres, puis diffusé, en collaboration avec les bureaux sous-régionaux et les commissions économiques régionales de la CEA. L'initiative sur le coût de la faim en Afrique, lancée par la CEA et mise en œuvre en collaboration avec la CUA et le Programme alimentaire mondial, a débouché sur des recommandations capitales concernant les politiques à mener dans les huit pays qui avaient réalisé des études de cas et a abouti à l'adoption par la CUA d'objectifs dans le domaine de la santé. Ces deux projets conçus par la CEA ont permis aux États membres de recevoir des recommandations claires fondées sur des données factuelles concernant le développement social dans leurs pays, condition préalable à la transformation souhaitée de leurs économies.

La CEA s'est également battue pour l'amélioration de la gestion du secteur public en Afrique en matière d'analyse et de planification des politiques économiques, en faisant appel à des programmes de formation et des initiatives d'échanges de vues sur les politiques. En 2014, l'Institut africain de développement et de la planification économique (IDEP), qui dépend de la CEA, a organisé 25 stages de formation auxquels ont participé plus de 500 fonctionnaires africains. Elle a également déblayé le terrain en vue de l'inauguration, en 2015, de deux programmes de maîtrise en planification du développement.

Globalement, en 2014, la démarche intégrée et cohérente adoptée par la CEA pour répondre aux besoins des États membres, des communautés économiques régionales et de la CUA a donné des résultats de grande qualité. La CEA a également été plus directe dans son dialogue avec les principales parties prenantes africaines sur les priorités clés de la politique de développement, et elle a augmenté la fréquence des échanges. Ainsi, elle met en avant son message clé : « L'Afrique d'abord! ».

La CEA se veut une institution à la hauteur de sa tâche, pleinement en mesure de soutenir l'aspiration du continent à un développement durable, sans exclusion et porteur de transformation. La transformation structurelle des économies africaines par l'industrialisation est un impératif, tout comme l'accélération de leur intégration au niveau régional. L'importance du

travail accompli en 2014 est manifeste dans les progrès que l'Afrique a pu faire, avec son aide, pour ce qui est de répondre à ces deux priorités et de se préparer au changement de modèle de développement économique dont elle a besoin.

Enfin, pour promouvoir l'esprit de responsabilité et l'accumulation de savoir institutionnel à la CEA même, nous avons innové en 2014 en élaborant notre propre tableau de bord, de conception toute nouvelle, pour la gestion des résultats, afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés (influence sur le choix des politiques, crédibilité et confiance, responsabilité et acquisition de compétences, et efficacité opérationnelle). Ce tableau totalement original, qui s'ajoute aux nouvelles enquêtes annuelles auprès des partenaires et du personnel – est devenu un important instrument de mesure des résultats de l'institution.

En tant que Secrétaire exécutif, je suis fier d'affirmer que toutes les nouvelles composantes de notre action décrites dans le présent rapport aideront la CEA à œuvrer dans le sens des priorités stratégiques des États membres et à répondre à leurs besoins en matière de développement des capacités.

Je ne doute pas que les États Membres continuent de nous soutenir dans notre action.

Le Secrétaire général adjoint de l'Organisation
des Nations Unies,
Secrétaire exécutif de la Commission
économique pour l'Afrique
Carlos Lopes

Chapitre premier

Aperçu général du développement économique et social en Afrique

1. Malgré l'atonie de l'économie mondiale, les perspectives de croissance de l'Afrique demeurent bonnes. Au cours des dix dernières années, le continent a connu une croissance impressionnante, de l'ordre de 5 %, soit la croissance la plus soutenue après celle de l'Asie de l'Est et du Sud. Le taux de croissance est passé de 3,7 % en 2013 à 3,9 % en 2014, et devrait grimper à 4,5 % en 2015.

2. La croissance du continent est favorisée par l'amélioration de la gouvernance et de la gestion macroéconomique, les investissements dans les infrastructures, l'urbanisation rapide, le développement de la classe moyenne et la hausse de la demande agrégée, la diversification des liens avec les économies émergentes dans les domaines du commerce et de l'investissement, le renforcement de l'intégration régionale et la diversification des partenariats commerciaux à l'échelle régionale. Elle a aussi été stimulée par le changement de l'année de base du produit intérieur brut (PIB) au Ghana, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie.

3. Néanmoins, les perspectives à moyen terme de l'Afrique pourraient se ressentir de la chute des prix du pétrole et d'autres produits de base, de l'instabilité de la zone euro, de la lenteur de la reprise économique des pays développés, du durcissement des politiques monétaires au niveau mondial, de la flambée d'Ebola, des chocs d'origine météorologique et de l'instabilité politique qui règne dans certains pays du continent.

A. Évolution récente de l'économie mondiale et incidences pour l'Afrique

4. La croissance de l'économie mondiale a légèrement progressé, de 2,4 % en 2013 à 2,6 % en 2014. Le potentiel de croissance mondiale a été freiné par les

tensions géopolitiques qui se sont manifestées en Asie occidentale et dans la péninsule de Crimée, ainsi que par la récession qui a frappé le Japon. La croissance mondiale devrait atteindre 3,1 % en 2015.

5. Le taux de croissance du PIB des pays en développement a connu un fléchissement, de 4,7 % en 2013 à 4,4 % en 2014, qui s'explique essentiellement par la faiblesse de la croissance en Asie occidentale et en Amérique latine et dans les Caraïbes, due à la persistance de tensions géopolitiques dans la première région, et à la faiblesse de la demande intérieure en investissements et à la détérioration des termes de l'échange dans la deuxième. C'est en Asie de l'Est et du Sud que la croissance a été la plus vigoureuse (5,9 % en 2014 contre 5,8 % en 2013).

6. La situation de l'emploi demeure morose à l'échelle mondiale. Le chômage a reculé, de 6 % en 2013 à 5,9 % en 2014. Dans les pays développés, son niveau reste élevé, soit 7,8 %. Il l'est aussi en Afrique, et dans la région Amérique latine et Caraïbes, où il atteint respectivement 10,1 % et 6,6 % en 2014. Les jeunes sont particulièrement touchés, leur taux de chômage, à l'échelle mondiale, n'ayant que très légèrement baissé, de 13,1 % en 2013 à 13 % en 2014.

7. Le taux d'inflation mondial a légèrement progressé, passant de 3 % en 2013 à 3,1 % en 2014, mais devrait retomber à 2,9 % en 2015. L'inflation reste faible dans les pays développés, particulièrement dans la zone euro, du fait d'une reprise économique médiocre et de chocs temporaires, tels que la chute des prix de l'énergie et des produits alimentaires. La faiblesse de l'inflation dans la zone euro, combinée à un chômage qui demeure élevé, continue de faire craindre l'apparition de la déflation et, par voie de conséquence, le retour de la crise de la dette et de l'incertitude économique en Europe. Dans les pays en développement, l'inflation a reculé, de 5,8 % en 2013 à 5,7 % en 2014, sous l'effet de la baisse de l'inflation en Asie du Sud, et devrait baisser davantage, pour tomber à 5,4 % en 2015, du fait de la chute des prix

mondiaux des produits de base et du durcissement des politiques monétaires.

8. Les perspectives pour 2015 demeurent incertaines, à cause de la fragilité de la reprise économique mondiale et, en particulier, dans la zone euro, comme l'ont montré l'absence d'amélioration de l'emploi et la menace persistante de déflation. De plus, le ralentissement de la croissance en Chine risque de peser sur la demande d'exportations africaines. Les tensions politiques actuelles en Crimée et en Asie occidentale menacent l'ensemble de l'économie mondiale et pourraient avoir des répercussions indirectes sur l'Afrique, par le biais de la demande réduite des partenaires commerciaux concernés.

B. Résultats économiques de l'Afrique en 2014 et perspectives pour 2015

9. La croissance de l'Afrique est passée de 3,7 % en 2013 à 3,9 % en 2014. Seule l'Asie de l'Est et du Sud a connu une croissance supérieure, de 5,9 %. Le taux de croissance du PIB de l'Afrique devrait atteindre 4,5 % en 2015 et 4,8 % en 2016. La croissance est portée par la progression de la demande intérieure, associée à l'amélioration de l'environnement économique régional et de la gestion macroéconomique, à l'augmentation des investissements publics, notamment dans les infrastructures, au dynamisme du secteur des services et à la multiplication des liens avec les économies émergentes dans les domaines du commerce et de l'investissement.

10. La consommation privée et l'investissement, qui ont augmenté respectivement de 3,3 % et 1,6 % en 2014, contre 3,4 % et 1,8 % en 2013, demeurent les principaux moteurs de la croissance du PIB. La croissance de la consommation privée est soutenue par la hausse de la demande intérieure, sous l'effet de l'amélioration de la confiance des consommateurs et du développement de la classe moyenne. L'investissement, compris comme la formation brute de capital, est essentiellement tiré par l'amélioration des conditions de l'activité commerciale sur le continent. L'augmentation des dépenses publiques en infrastructures a aussi contribué puissamment à la croissance du PIB en 2014. Sa contribution devrait néanmoins tomber à 0,9 point de pourcentage en 2015, à cause de mesures d'assainissement des finances publiques, principalement en Afrique centrale, australe et de l'Ouest.

11. Les pays africains exportateurs de pétrole (hors Libye) ont enregistré une croissance plus élevée que les autres pays africains en 2014, avec des taux se situant à 4,7 %, contre 4,4 % en 2013. Malgré la baisse des cours du pétrole, la croissance de ce groupe de pays devrait se poursuivre en 2015 et se situer à 5,2 %, grâce à la reprise de la consommation et de l'investissement.

12. Les pays importateurs de pétrole devraient connaître une légère amélioration en 2015, avec une croissance qui s'établirait à 3,8 %, après avoir stagné à 3,3 % en 2013 et 2014, grâce à la faiblesse des cours du pétrole et à la confiance accrue des consommateurs et des entreprises. La consommation privée et l'investissement devraient progresser, respectivement, de 4,1 % et de 2,8 % en 2015.

13. Au niveau sous-régional, l'élan de la croissance en Afrique centrale devrait se maintenir. Après être passée de 2,5 % en 2013 à 4,3 % en 2014, celle-ci devrait y atteindre 4,8 % en 2015, sous l'effet des importantes dépenses publiques réalisées dans des projets d'infrastructures à forte intensité de capital au Cameroun et au Congo, et de nouveaux projets pétroliers et gaziers au Cameroun et au Tchad.

14. Le renforcement de l'intégration régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est a continué de doper la croissance du PIB de la sous-région en 2014. Après une période de stabilité, à 6,5 % en 2013 et 2014, la croissance devrait passer à 6,8 % dans cette sous-région en 2015. Djibouti, le Kenya et l'Ouganda resteront les principaux moteurs de la croissance en 2015. La croissance de Djibouti est soutenue par des investissements considérables dans sa capacité portuaire, qui s'expliquent par la forte demande de services portuaires de l'Éthiopie. L'expansion rapide des services bancaires et de télécommunications, le développement de la classe moyenne, l'urbanisation et les investissements dans les infrastructures, particulièrement ferroviaires, stimulent la croissance du Kenya, tandis que celle de l'Ouganda repose sur la croissance de l'activité du bâtiment, des services financiers, du transport et des télécommunications.

15. En Afrique du Nord (hors Libye), la croissance n'est pas repartie à la hausse, malgré l'amélioration de la stabilité politique en Tunisie. Elle a légèrement fléchi, passant de 2,8 % en 2013 à 2,7 % en 2014. La faiblesse des cours du pétrole, la persistance de l'instabilité politique en Égypte et le caractère restrictif des politiques monétaires en Algérie, en Égypte, au Maroc et au Soudan ont été les principaux freins à la croissance. Celle-ci devrait toutefois s'améliorer en

2015, avec le retour de la stabilité en Égypte, principale économie de la sous-région. La croissance du PIB devrait aussi bénéficier de l'augmentation des dépenses publiques consenties au titre de projets d'infrastructures.

16. L'Afrique australe devrait enregistrer une croissance du PIB accélérée, passant de 2,9 % en 2014 à 3,6 % en 2015, tirée par la hausse des investissements dans le secteur non diamantaire au Botswana, la reprise de la consommation privée en Afrique du Sud et l'augmentation des investissements dans l'extraction minière et la prospection gazière au Mozambique. Qui plus est, la croissance du PIB devrait être soutenue par l'accélération de la consommation privée, stimulée par une plus grande confiance des consommateurs des pays de la sous-région. Néanmoins, le fléchissement des prix du pétrole et des ressources minérales reste une menace pour les perspectives de croissance de la sous-région à moyen terme, car les deux tiers des pays qui la composent sont exportateurs de pétrole ou riches en ressources minérales.

17. L'Afrique de l'Ouest a enregistré une croissance de 5,9 % en 2014, soit un point de pourcentage de plus qu'en 2013. La croissance devrait passer à 6,2 % en 2015, tirée principalement par la hausse de la consommation privée et de l'investissement, particulièrement à Cabo Verde, au Nigéria et au Sénégal. En 2015, la consommation privée et l'investissement devraient progresser de 3,5 % et 2,5 %, respectivement, soit à un rythme plus élevé qu'en 2014. Le secteur des services du Nigéria est aussi un moteur essentiel de la croissance de l'Afrique de l'Ouest. Néanmoins, la sous-région connaît certaines incertitudes, dues à l'instabilité politique au Mali et au Nigéria et à la flambée d'Ebola, qui devraient être les principales menaces intérieures qui pèseront sur les économies de la sous-région, même si les estimations récentes de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) indiquent que l'incidence d'Ebola sur la croissance sera négligeable.

C. L'incidence des prix du pétrole sur la croissance est marginale

18. Les prix du pétrole brut ont certes continué de baisser de juin à décembre 2014, à un rythme mensuel moyen de 8,0 %, mais l'incidence de ce choc sur la croissance de l'Afrique a été marginale. En fait, grâce

à cette baisse, le PIB du continent a gagné 0,03 %, en raison de son effet positif sur l'économie des pays importateurs de pétrole et du caractère marginal de son effet négatif sur celle des pays exportateurs de pétrole, compte tenu de la dépréciation continue de leur monnaie locale (spécialement l'Angola, le Ghana et le Nigéria).

19. De plus, l'effet marginal de la baisse persistante du prix du pétrole sur la croissance a été soutenu dans les secteurs non pétroliers, sous l'effet de l'expansion du secteur des services dans certains pays, dont le Kenya et le Rwanda, du renforcement du commerce intra-africain dans les secteurs manufacturiers, et de l'amélioration de la productivité et de la transformation structurelle.

D. L'effet économique de la maladie à virus Ebola sur le PIB de l'Afrique est négligeable

20. L'épidémie de maladie à virus Ebola a certes grandement pesé sur le PIB des trois pays les plus touchés (Guinée, Libéria et Sierra Leone), mais son effet sur le PIB de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et sur l'Afrique dans son ensemble devrait être négligeable. En effet, considérés ensemble, ces trois pays ne représentent que 2,4 % du PIB de l'Afrique de l'Ouest et 0,7 % du PIB de l'Afrique. Les prévisions relatives à 2014 et 2015 révèlent que la croissance de l'Afrique de l'Ouest sera réduite de 0,1 point de pourcentage, et celle de l'Afrique, de seulement 0,02 point de pourcentage.

E. L'inflation continuera de ralentir

21. L'inflation en Afrique devrait suivre la tendance à la baisse qu'elle connaît depuis 2012 : elle devrait se stabiliser à 6,9 % de 2014 à 2015, avant de tomber à 6,7 % en 2016.

22. Les pays exportateurs de pétrole devraient connaître une hausse de l'inflation en 2015, puis une légère baisse en 2016. La dépréciation des taux de change est manifestement le facteur principal de la hausse de l'inflation dans les pays exportateurs de pétrole, les effets sur les pays importateurs de pétrole ou riches en ressources minérales étant marginaux, ce

qui pourrait s'expliquer par les effets de la chute des prix pétroliers et des produits de base à l'échelle mondiale.

F. Le boom qu'a connu le commerce des marchandises retombe

23. Les exportations africaines de marchandises ont reculé de 2,4 % en 2013, après avoir progressé de 6,5 % en 2012, ce qui représentait l'un des chiffres les plus élevés, toutes régions confondues. La croissance a essentiellement été portée par les exportations de combustibles et de ressources naturelles sous leur forme brute, qui ont représenté approximativement deux tiers du total des exportations. La baisse des exportations de marchandises s'explique par la tendance à la baisse des prix des produits de base, catégorie dans laquelle les ressources naturelles occupent encore une position dominante.

24. Cette situation met en évidence la nécessité pour l'Afrique de diversifier sa production et la base de ses exportations en ajoutant de la valeur à ses exportations de produits de base.

25. En 2013, de toutes les régions, c'est l'Afrique qui a exporté la part la plus faible de biens manufacturés, en pourcentage des exportations totales de marchandises, soit 18,5 %, l'Asie occupant la première position, suivie par l'Europe. Le commerce des biens intermédiaires et la participation à la partie supérieure des chaînes de valeur mondiales expliquent la part élevée des biens manufacturés dans les exportations et importations totales de marchandises de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. La faible proportion des biens manufacturés dans les exportations africaines est liée à la participation minimale du continent aux chaînes de valeur mondiales.

G. Les capitaux étrangers privés affluent en plus grande quantité

26. L'Afrique continue d'attirer de plus en plus de capitaux privés, grâce à l'amélioration des conditions de l'activité commerciale et de la confiance grandissante des entreprises, s'expliquant notamment par des améliorations survenues sur le plan réglementaire, notamment à Maurice et au Rwanda. Les investissements directs étrangers demeurent une source de

financement extérieur importante, mais ils ont été dépassés par les envois de fonds en 2010, qui sont aussi la source de financement extérieur la plus stable. Ceux-ci sont passés de 4,4 % du PIB en 2013 à 4,5 % en 2014, et devraient atteindre 4,6 % en 2015, les membres de la diaspora investissant de plus en plus dans leur pays d'origine. Pour faire fructifier ces capitaux de plus en plus abondants, le continent doit réduire le coût des transferts monétaires et développer des instruments financiers à même de canaliser les envois de fonds vers les programmes de développement.

27. L'investissement direct étranger est la deuxième source de capital-investissement venant de l'extérieur. Il est passé de 57,2 milliards de dollars des États-Unis en 2013 à 61,1 milliards en 2014, et devrait atteindre 66,9 milliards en 2015, soit, respectivement, 3,9 %, 4,1 % et 4,2 % du PIB. Néanmoins, il demeure essentiellement concentré dans le secteur des ressources, et il faudrait mettre en place des stratégies de diversification, afin de l'orienter davantage vers le secteur manufacturier.

28. Les investissements de portefeuille ont représenté en moyenne quelque 1,6 % du PIB entre 2010 et 2015. Ils sont volatils parce qu'ils sont souvent tributaires des politiques monétaires mondiales et des perspectives politiques des pays en développement ou émergents. Ils ont reculé, de 31,6 milliards de dollars en 2013, à 24,1 milliards en 2014, mais devraient progresser en 2015 pour atteindre 25,5 milliards. Malgré l'atonie de la reprise des économies développées et émergentes, l'investissement direct étranger et les investissements de portefeuille devraient encore augmenter, ce qui illustre l'attrait qu'exercent les débouchés du continent sur le secteur privé mondial. Les marchés pionniers sont essentiels à cet égard ; ils ont en effet représenté 25,1 % et 26,3 % des flux d'investissement direct étranger en Afrique en 2013 et 2014, et 90 % et 63,2 % des investissements de portefeuille. En 2015, ces marchés devraient attirer 27 % et 59 % du total de l'investissement direct étranger et des investissements de portefeuille, respectivement.

29. Les flux financiers illicites par la manipulation du prix des échanges sont très fréquents dans les économies riches en ressources naturelles. Leur valeur est estimée à près de 60 milliards de dollars par an, et ils ont grimpé de 32,5 % entre 2000 et 2009. Considérés globalement, au cours de cette période, les flux financiers illicites ont représenté l'équivalent de l'aide publique au développement reçue par l'Afrique, ou presque. Des interventions politiques, telles que les

incitations fiscales ou un suivi attentif, pourraient contribuer à réduire ces flux.

30. L'aide publique au développement demeurera une source essentielle de financement public extérieur pour de nombreux pays. En 2013 et 2014, elle a représenté 3,8 % et 3,7 %, respectivement, du PIB de l'Afrique. Néanmoins, ses fluctuations sont liées aux priorités (souvent à court terme) des partenaires de développement, qui peuvent correspondre à des préoccupations, notamment géopolitiques ou de sécurité, étrangères au développement. L'Afrique doit donc faire de son financement et de la mobilisation de ses ressources une priorité, pour réaliser des changements structurels.

31. La dette extérieure totale a dépassé les 30 % du PIB depuis 2010 et devrait atteindre 37,1 % en 2015. La dette extérieure nette (total de la dette moins les réserves) sera équivalente à 1 % du PIB en 2015, après avoir été négative depuis 2006 en raison des réserves internationales élevées des économies exportatrices de pétrole. Les pays riches en ressources minérales et les pays importateurs de pétrole ont une dette extérieure nette positive et, dans certains cas extrêmes, des ratios très élevés, ce qui pose la question de la viabilité de la dette.

H. Le capital-investissement : une pratique nouvelle pour lever des fonds supplémentaires

32. Compte tenu de la charge de la dette de nombreux pays africains et des défis posés au continent par l'urbanisation rapide, la croissance démographique et la demande grandissante d'infrastructures, l'Afrique a besoin de ressources supplémentaires. Le capital-investissement pourrait constituer une partie de la solution. En effet, les pays qui ont enregistré la croissance économique la plus forte au cours des dernières décennies sont aussi ceux qui ont attiré le plus de capital-investissement.

33. L'idée d'utiliser le capital-investissement pour mobiliser des ressources supplémentaires est particulièrement prometteuse pour le secteur manufacturier africain, principalement constitué de petites et moyennes entreprises. Compte tenu des rigidités inhérentes à l'intermédiation financière en Afrique et des taux d'intérêt élevés pratiqués par les banques, le

capital-investissement pourrait également renforcer les modes de financement intérieurs en orientant des ressources vers les investissements à moyen et à long termes.

34. Au cours de la dernière décennie, le capital-investissement a considérablement progressé, sa croissance moyenne annuelle étant de 26 %, ce qui indique que la conjoncture s'est améliorée et qu'elle est saine. Les secteurs de la consommation discrétionnaire (28 %), de l'industrie (26 %), des matériaux (20 %), de l'énergie (12 %) et de la technologie financière et de l'information (10 %) ont reçu la plus grande part des capitaux privés entrants entre 2006 et 2012.

I. Risques et incertitudes concernant la poursuite de la croissance de l'Afrique

35. Le durcissement des conditions de financement dans les pays développés pourrait entraîner une hausse des taux d'intérêt et provoquer la sortie des capitaux privés ainsi qu'une tendance accrue à la volatilité des monnaies. Une telle situation pourrait peser sur les pays à marché pionnier, dont l'Afrique du Sud, le Ghana, le Nigéria et la Zambie, où l'inversion des flux de capitaux risquerait d'affaiblir la monnaie. Le contrôle des flux de capitaux offre une solution temporaire, mais des stratégies plus robustes, dont le remaniement des stratégies et des plans de financement, ou encore l'amélioration des conditions de l'activité commerciale visant à retenir les capitaux, pourraient jouer un rôle crucial.

36. L'instabilité politique, le terrorisme et la violence qui règnent dans certains pays d'Afrique ne laissent pas d'être préoccupants. Pourtant, le nombre de conflits armés a baissé depuis 2000 et un plus grand nombre d'initiatives sont prises à l'échelle continentale pour résoudre les problèmes touchant à la paix et à la sécurité.

J. Nécessité de lier le changement structurel et le développement social

37. L'Afrique continue de faire des progrès réguliers dans le domaine social, mesurés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans l'ensemble, la pauvreté a reculé sur le continent et des améliorations notables ont été enregistrées en ce qui concerne le taux de scolarité primaire. La parité des sexes à l'école primaire est devenue une réalité dans la plupart des pays africains. La proportion de femmes au parlement est aujourd'hui de 20 %, taux le plus élevé au monde après l'Amérique latine. La situation s'est aussi améliorée dans le domaine de la santé, la mortalité des enfants de moins de 5 ans ayant reculé, de 146 à 90 pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2010. De plus, la prévalence du VIH s'est réduite de 1 % entre 2001 et 2011.

38. La pauvreté a reculé, mais l'inégalité demeure présente dans toutes les sociétés africaines, et renforce le cercle vicieux de l'injustice, du manque de revenus et de l'exclusion sociale. Le caractère inégal de la répartition des biens et de l'accès aux services publics, dont l'éducation et les soins de santé, creuse encore le fossé entre nantis et démunis.

39. En réponse à la demande formulée par ses États membres, la CEA a mis au point un outil – l'Indice africain de développement social – destiné à évaluer les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration sociale. Appliquant l'approche du cycle de vie, cet outil vise à mesurer les progrès réalisés dans la réduction de l'exclusion humaine concernant six aspects du bien-être, dont la santé, l'éducation, l'emploi et le revenu. Les résultats de cet indice peuvent servir à repérer les causes profondes de l'exclusion dans chaque pays ou sous-région, et à évaluer l'effet des politiques sociales sur l'exclusion, pour améliorer l'efficacité du ciblage des politiques sociales.

40. Les programmes ciblés qui améliorent la santé et font reculer la malnutrition peuvent contribuer à améliorer la situation en ce qui concerne le niveau d'instruction et la productivité, et avoir un effet multiplicateur sur la croissance et le développement. Les gains de productivité potentiels pourraient même être supérieurs si les problèmes d'inégalité d'accès aux services de santé en fonction du revenu, du sexe et de la situation géographique étaient résolus. Les coûts des soins de santé frappent les groupes à faible revenu de

manière disproportionnée et représentent l'une des principales causes du basculement des familles dans la pauvreté.

41. La transformation structurelle est essentielle pour assurer l'inclusion sociale, en stimulant la productivité du travail et en créant les possibilités d'emploi dans les pays en développement. Un élément fondamental de ce processus est le passage des activités à faible productivité aux activités à forte productivité, et des activités à forte intensité de capital aux activités à forte intensité de main-d'œuvre, dont la production manufacturière. Dans certains pays, notamment l'Afrique du Sud, l'Algérie et la Tunisie, le recul de la part de l'emploi agricole à faible productivité, combiné à la hausse de la part des activités industrielles productives, a ouvert la voie à la diversification économique, et accru la compétitivité et l'insertion des produits transformés de ces pays dans les chaînes de valeur mondiales.

42. Le passage de l'emploi agricole à l'emploi dans l'industrie et les services en Afrique ne se fait pas aussi rapidement qu'il devrait, et la plupart des emplois créés le sont dans le secteur des services, de sorte que, de 2000 à 2013, l'emploi dans le secteur industriel a stagné à quelque 8,4 % de la population active. Cette tendance pèse sur les perspectives économiques et d'emploi car la plupart des emplois dans les services sont informels et se caractérisent par une productivité faible, des bas salaires et des conditions de travail médiocres. Néanmoins, l'accroissement du nombre d'emplois dans les services haut de gamme (comme les technologies de l'information et des communications ou les services financiers) représente une évolution positive qui doit être encouragée sur tout le continent.

43. Le secteur structuré, public ou privé, ne pouvant absorber tous les demandeurs d'emploi, l'emploi informel demeure le premier créateur d'emplois dans la plupart des pays africains. En 2012, 77,2 % des travailleurs africains (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) soit étaient indépendants soit collaboraient à l'entreprise familiale.

44. Chez les femmes, le commerce informel est la source d'emploi la plus importante des indépendantes en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), avec 60 % de l'emploi non agricole. Le commerce transfrontalier informel des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est évalué à 17,6 milliards de dollars par an, soit 30 à 40 % du commerce intérieur à cette zone. Quelque 70 % des commerçants transfrontaliers sont des femmes.

45. Même si le travail informel est avant tout un mécanisme d'adaptation, il offre des possibilités dont l'Afrique pourrait se saisir en adoptant des politiques favorables ciblées qui élargissent les systèmes de protection sociale, les incitations fiscales, les programmes de développement des compétences, le transfert de technologies et l'investissement dans les infrastructures.

K. Conclusions

46. Il faut que les pays africains consolident les progrès accomplis jusqu'à présent et continuent de mettre en place des institutions robustes qui renforcent et améliorent les conditions des activités commerciales, la gouvernance économique et la gestion macroéconomique, pour augmenter leur résilience face aux chocs extérieurs tels que le recul des flux de capitaux sous l'effet du resserrement des politiques monétaires des pays développés, le ralentissement de la croissance des pays émergents, dont la Chine, et la fragilité économique de la zone euro.

47. Le commerce continuera de jouer un rôle majeur dans les résultats économiques de l'Afrique, et pourrait contribuer à la promotion de l'industrialisation du continent s'il est délibérément orienté dans cette direction. La croissance de l'Afrique ne peut être que limitée si elle reste tributaire des secteurs de l'agriculture traditionnelle et des services. L'industrialisation, par sa capacité de créer des emplois directs et indirects et de tisser des liens solides en amont et en aval avec d'autres secteurs, promet non seulement de transformer les économies africaines mais aussi de garantir que la croissance se traduise par un développement durable.

48. Des stratégies doivent être conçues pour combler le déficit de capital humain, surmonter les lacunes de l'infrastructure physique, résorber le déficit du secteur de la transformation dans la croissance africaine et repositionner l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales en facilitant le commerce des biens et des services intermédiaires. On peut mettre en place un cadre de politique commerciale sélectif, assorti d'un échelonnement judicieux, pour maximiser les avantages du commerce pour l'industrialisation.

49. Ces efforts appellent à mettre en place des mécanismes de financement novateurs, à même de canaliser l'épargne vers l'industrie (particulièrement la transformation) et la mécanisation de l'agriculture. Les transferts d'argent, qui sont la source la plus importante et la plus stable de financement extérieur, doivent

être mis à profit. La première étape devrait consister à diminuer le coût de l'envoi d'argent en Afrique. En moyenne, envoyer 200 dollars en Afrique coûte 23,8 (11,9 % du total). Les États devraient aussi faire un meilleur usage des fonds de pension et du capital-investissement. Ceux qui disposent d'importantes réserves internationales ne devraient pas se contenter de les accumuler pour se protéger des chocs exogènes, mais aussi les mettre au service du développement, spécialement dans les secteurs qui soutiennent la croissance.

50. La croissance de l'Afrique a certes été robuste et résiliente, mais le continent n'est cependant pas encore sur la trajectoire d'un développement profitant à tous, porteur d'emploi, à même de faire reculer la pauvreté et l'inégalité. Il faut que les pays africains adoptent des stratégies axées sur le développement social, car le capital humain est essentiel pour l'innovation, l'industrialisation et la transformation structurelle. Le système éducatif devrait mettre l'accent sur les études destinées à renforcer le processus de transformation dans les domaines où l'Afrique a un avantage comparatif, comme la transformation de ses ressources naturelles. Il faudrait encourager les enfants et les jeunes à poursuivre des études dans les domaines scientifiques et techniques, à tous les niveaux de l'enseignement.

51. Compte tenu du poids important du secteur informel dans le commerce et sa contribution au PIB, il faut : des politiques du travail, pour aider à développer les compétences et l'adaptabilité, et faciliter la capacité de changer de métier, d'entreprise, de secteur ou de pays ; un cadre réglementaire efficace (mais léger et favorisant la concurrence et l'ouverture des marchés) ; des mécanismes de protection sociale ; des incitations fiscales et des facilités de crédit en vue du développement du secteur privé, principalement axé sur les petites et moyennes entreprises ; et, enfin, pour les entreprises informelles, de meilleures infrastructures et un meilleur accès aux biens et services publics ainsi qu'à la technologie.

Chapitre II

Principales activités et réalisations du programme

A. Politiques macroéconomiques

52. Ce sous-programme vise à promouvoir des politiques, stratégies et programmes en faveur de la croissance et du développement durables et à contribuer à la transformation économique de l'Afrique, tout en aidant à atténuer les effets négatifs éventuels des politiques. Le programme s'articule autour de sept domaines d'intervention qui sont : prévisions économiques, planification du développement, développement du secteur privé, promotion de l'investissement, flux financiers illicites, financement du développement, et gouvernance et gestion du secteur public.

53. Ces domaines d'intervention correspondent aux domaines les plus courants couverts par la gestion et les politiques macroéconomiques. De fait, même si les pays peuvent afficher quelques divergences, l'Afrique en général fait preuve d'une plus grande maturité sur le plan macroéconomique. Alors que cette tendance a commencé sur des bases très modestes à la fin du précédent millénaire, il est fort probable que davantage d'améliorations macroéconomiques se produisent, qui pourraient enclencher des cycles vertueux de développement dans un plus grand nombre de pays. Dans le même temps, les effets négatifs de la croissance, tels que le creusement des inégalités, mettent en évidence le rôle crucial qu'ont à jouer les États pour faire en sorte que, par des politiques énergiques, le développement soit inclusif.

54. En mars, l'édition 2014 de la publication annuelle phare de la Commission économique pour l'Afrique, le *Rapport économique sur l'Afrique*, consacré au thème « Politique industrielle dynamique en Afrique », a été lancé en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA). Le rapport a approfondi le concept d'industrialisation fondée sur les produits de base, présenté dans l'édition précédente, et a mis les institutions et la politique industrielle sous la rampe des projecteurs. Comme par le

passé, l'édition 2014 a été lancée dans différents lieux, en Afrique et en dehors. Une note d'orientation, des articles d'opinion et des articles de presse connexes ont également paru sur le thème du rapport.

55. Une des principales ambitions novatrices du sous-programme, et de la Commission en général, est d'élaborer un modèle de prévision axé sur l'Afrique. En 2014, ce travail s'est poursuivi ; une note conceptuelle a été rédigée, et des consultants sélectionnés puis recrutés. À la fin de l'année, la mise au point d'un prototype avait commencé. Le modèle de prévision devrait être terminé et lancé en 2015.

56. Toujours en 2014, dans le cadre du sous-programme, un rapport a été publié sur le cadre macroéconomique nécessaire à la transformation structurelle des économies africaines. Le rapport contient un examen critique des cadres macroéconomiques existants et une proposition de cadre macroéconomique général, ainsi que des propositions de mesures macroéconomiques précises favorables à la transformation structurelle de l'Afrique.

57. Le *Rapport OMD 2014 : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* a été lancé le 1^{er} novembre 2014 à Addis-Abeba. En plus d'évaluer les résultats des pays africains, considérés individuellement et ensemble, dans la poursuite des OMD, les auteurs du rapport ont inclus une analyse originale de la situation initiale de développement de l'Afrique, au moment où les objectifs étaient adoptés. Par ailleurs, une partie a été spécialement consacrée à la présentation, dans les grandes lignes, de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, adoptée par l'Union africaine. En traitant ces deux sujets, la Commission a fait des contributions importantes aux négociations et à l'élaboration en cours du programme de développement pour l'après-2015.

58. En août 2014, la Commission a, en collaboration avec la CUA, la Banque africaine de développement (BAD) et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), organisé une réunion consultative régionale sur le cadre de responsabilisation pour l'après-2015, qui a rassemblé les sherpas du Groupe de haut niveau chargé du Programme de développement pour l'après-2015 et des représentants de la société civile, des gouvernements et du secteur privé de la région. Le document adopté à l'issue de la réunion présente les éléments fondamentaux d'un cadre de responsabilisation concernant le Programme de développement pour l'après-2015, dans une perspective africaine.

59. Tout au long de l'année, la Commission a travaillé, avec la CUA, à la production et à la diffusion de la Position commune africaine au sujet du Programme de développement pour l'après-2015, à la transposition des documents y relatifs sous forme d'objectifs et de cibles, et à la formulation d'une stratégie de plaidoyer. La plupart des éléments figurant dans la Position commune africaine ont été repris dans la proposition soumise par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable.

60. L'expertise accumulée pendant le processus, devrait s'avérer utile dans les négociations devant aboutir à l'élaboration finale du programme de développement mondial. En particulier, le document final de la réunion consultative régionale sur les cadres de responsabilisation, a servi de contribution à un rapport de synthèse du Secrétaire général, qui orientera à son tour les négociations intergouvernementales sur le Programme de développement pour l'après-2015. Les activités de suivi et le partage d'informations se poursuivront tout au long de 2015 afin de faire en sorte que le document final mondial reflète des points de vue et priorités de l'Afrique.

61. La Commission a aussi amplement contribué à la Conférence panafricaine sur les inégalités dans le contexte de la transformation structurelle, tenue à Accra en avril 2014. La conférence était organisée par le Gouvernement ghanéen, en partenariat avec la Commission, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), l'Agence danoise de développement international, l'Institut de recherche statistique, sociale et économique (Ghana), la Société internationale pour le développement et Third World Network Africa. Les participants, plus

de 250 au total, représentaient des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des universités, la société civile et le secteur privé. La conférence s'est achevée par l'adoption du projet de déclaration de politique générale, qui appelle tous les gouvernements et les parties prenantes à faire de la réduction des inégalités une priorité dans leurs programmes de développement actuels et futurs. De plus, les débats, les travaux et les conclusions de la conférence, dont les notes de synthèse et les études de cas de pays sur les inégalités, constituent des sources d'informations sur le fond qui peuvent être utilisées aux fins du travail sur les politiques, effectué dans le cadre du sous-programme.

62. Le rapport *Planification du développement économique en Afrique : 50 années d'expérience* a été achevé en 2014 et sera publié en 2015. Les expériences de planification dans neuf pays africains des cinq sous-régions, y sont évaluées, l'objectif étant d'éclairer les décideurs sur leurs pratiques et leurs orientations politiques actuelles en matière de planification du développement.

63. En mai 2014, une collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a abouti à l'organisation, par la Commission, d'une réunion de sensibilisation sur le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Ce comité a été formé à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, et a été chargé par l'Assemblée générale de produire un rapport proposant des options quant à une stratégie de financement efficace pour atteindre les objectifs de développement durable. À cette fin, les points de vue des parties prenantes africaines, dont la société civile et le secteur privé, ont été recueillis lors de la réunion, pour examen par le Comité. Plus de 60 personnes y ont assisté, et un résumé du président a été produit, qui présente les questions clés et les priorités du financement du développement en Afrique. Ce résumé a également servi de base au rapport final du Comité.

64. Le travail concernant la mobilisation de fonds pour le développement, s'est poursuivi lors du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu en octobre 2014 au Maroc sur le thème « Des modes de financement innovants pour la transformation de l'Afrique ». Le Forum a offert une tribune aux principales parties prenantes africaines pour échanger des informations essentielles et prendre part à des débats bien ciblés et approfondis sur des questions touchant à quatre domaines thématiques : mobilisa-

tion des ressources intérieures, flux financiers illicites, capital-investissement, et nouvelles formes de partenariat. La Conférence s'est conclue par l'adoption du Consensus de Marrakech, qui présente des engagements décisifs en faveur de modes de financement innovants au service de la transformation de l'Afrique.

65. Dans le cadre du sous-programme, deux études ont également été réalisées, qui analysent le rôle des partenariats public-privé dans l'accélération du développement du secteur privé local, dans les secteurs de l'énergie et du bâtiment en Afrique. Les projets des deux études ont été examinés lors de réunions de groupes d'experts en décembre 2014, et seront traduits et publiés au début de 2015.

66. En outre, la Commission a accueilli la neuvième édition annuelle de la Conférence économique africaine à Addis-Abeba, du 1^{er} au 3 novembre 2014. La Conférence était organisée conjointement avec la BAD et le PNUD sur le thème « Savoir et innovation pour la transformation de l'Afrique », et a rassemblé 187 participants au total. Dix des quinze chercheurs qui ont présenté des articles scientifiques, répondaient au critère de « jeunes chercheurs » – c'est-à-dire âgés de moins de 40 ans – et trois étaient des femmes. Des représentants africains des pouvoirs publics et des représentants d'instituts de recherche et d'universités d'Afrique et du reste du monde, y ont également participé. Parmi les organes régionaux et multilatéraux représentés à la Conférence, figuraient le NEPAD et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Des membres du secteur privé et de divers médias étaient aussi présents.

67. La Commission a également appuyé le travail du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique et contribué à son rapport. Celui-ci a été rédigé sur la base de cinq études de cas de pays, de consultations régionales, de missions en Afrique du Sud et à Maurice, et d'interactions avec des partenaires aux États-Unis et en Europe. La Commission a produit trois chapitres du rapport et apporté un appui communicationnel et des conseils techniques au Groupe de haut niveau. En janvier 2015, le rapport a été présenté à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et lancé aux niveaux régional et mondial.

68. Le troisième *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, traitant du thème « Élections et gestion de la diversité en Afrique » a été lancé et diffusé, en collaboration avec le PNUD, en juin 2014. Il a également été lancé et diffusé par les bureaux sous-régionaux en Afrique centrale (Cameroun) et australe (Zambie). À

la fin de 2014, environ 1 500 exemplaires du rapport (800 en anglais et 700 en français) avaient été distribués à des décideurs, chercheurs et parties prenantes. Au deuxième semestre de l'année, le travail sur l'édition 2014 du rapport, *Quatrième Rapport sur la gouvernance en Afrique* s'est intensifié. Cette édition porte sur le thème « Mesurer la corruption en Afrique ». En juillet 2014, la Commission a convoqué une réunion de groupe d'experts à Addis-Abeba pour réfléchir au thème du rapport et se pencher sur la méthodologie ; une note de synthèse sur le rapport a été mise au point plus tard dans l'année. Une version provisoire sera présentée à une réunion d'examen externe au cours du premier trimestre de 2015, avant que ne commence la collecte des données dans dix pays africains. Le quatrième *Rapport sur la gouvernance en Afrique* devrait être terminé en 2015.

69. Le Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique 2011-2018, de l'UA et de la CEA, a produit un projet d'étude intitulé « Corruption dans les passations de marchés publics en Afrique : le cas du secteur des infrastructures ». L'objectif spécifique de l'étude est de fournir aux décideurs africains une évaluation, sur la base d'enquêtes, des effets de la corruption dans la passation des marchés publics en Afrique. Il y est aussi question de l'effet domino négatif que la corruption dans ce secteur, a sur le développement des infrastructures et la transformation structurelle. L'étude sera présentée à une réunion d'examen externe au cours du premier trimestre de 2015 et publiée plus tard dans l'année.

70. En 2014, dans le cadre de ce sous-programme et en collaboration avec le Centre africain de développement minier de la CEA, ont débuté les travaux pour une étude intitulée « Flux financiers illicites et mobilisation des ressources intérieures ». L'objectif est d'appuyer les pays africains, en particulier ceux qui exportent des ressources minérales, à parvenir à une meilleure compréhension de la nature des flux financiers illicites qui quittent le continent et de leurs principales sources, et de présenter des recommandations sur la manière de surmonter les obstacles politiques qui se dressent dans la lutte contre ces flux. L'étude sera mise au point au premier trimestre de 2015.

B. Intégration régionale et commerce

71. La priorité de ce sous-programme a été d'appuyer l'Afrique dans ses efforts visant à créer une zone de libre-échange continentale et un marché commun

avant 2017. La Commission a conçu des politiques et programmes de renforcement de la coopération économique et de l'intégration, en application du Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine. Elle fournit, dans le cadre de ce sous-programme, des travaux de recherche axés sur les politiques portant sur les liens entre les politiques d'investissement et les principaux moteurs de l'intégration régionale, à savoir la terre, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'énergie, les infrastructures, le commerce et l'industrialisation.

72. L'intégration régionale est une stratégie clef de développement et devrait rapporter des gains économiques à l'Afrique, même si, pour l'heure, les pays du continent commercent peu entre eux. En 2014, la Commission a apporté aux pays un appui politique étayé par des faits, dans le but d'accroître leurs capacités de mobiliser des ressources pour le développement et d'améliorer la compétitivité du secteur privé. Elle a évalué les besoins et opportunités d'investissements dans les communautés économiques régionales et en Afrique en général, en prêtant une attention particulière aux besoins des projets régionaux, à la promotion du développement agricole et rural, à la sécurité alimentaire et à la gestion des terres, et au développement de l'agro-industrie et des chaînes de valeur en Afrique. Elle a également fourni une analyse fondée sur les faits de la mesure dans laquelle la hausse des exportations de l'Afrique s'est accompagnée d'une diversification de son commerce.

73. Des progrès satisfaisants ont été réalisés en ce qui concerne l'initiative sur l'intensification du commerce intra-africain et la promotion d'une zone de libre-échange continentale auprès des États membres et des communautés économiques régionales. L'initiative relative à la Zone, a été mise au point en réponse à une décision de la Commission de l'Union africaine, prise à sa vingt-troisième session ordinaire, en juin 2014, dans laquelle la Commission a expressément demandé à la CUA, à la CEA, à la BAD et aux autres agences concernées de prendre les mesures adéquates pour l'application effective du plan d'étapes sur la zone de libre-échange continentale et l'intensification du commerce intra-africain. La Commission, en collaboration avec la CUA et le PNUD, a travaillé en lien étroit avec les communautés économiques régionales et certains États membres à la mise en œuvre de l'Initiative. Des réunions consultatives ont été tenues avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Gabon, la Tuni-

sie, la République-Unie de Tanzanie et le Nigéria, qui ont abouti à l'élaboration de projets de plans d'action pour plusieurs pays et pour l'UMA. Tous les États membres et les communautés économiques régionales ont passé des résolutions sur la désignation d'interlocuteurs pour leur plan d'action concernant l'initiative relative à la zone de libre-échange continentale et à l'intensification du commerce intra-africain. L'Initiative a été approuvée par les chefs d'État africains, dans le but d'augmenter le commerce entre les pays membres africains, et, à terme, d'établir une zone de libre-échange continentale en 2017, ce qui fera augmenter les revenus, ajoutera de la valeur aux biens et relèvera les niveaux de vie des populations d'Afrique.

74. En mars 2014, la Commission et la CUA ont proposé une méthodologie à suivre pour un indice africain d'intégration régionale, à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et à la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, lors de leur septième réunion annuelle conjointe. Les deux organes ont adopté des résolutions appuyant l'indice. Le projet a ensuite été fusionné avec une initiative similaire lancée par la BAD, et à la suite, la Commission, la BAD et la CUA ont arrêté une méthode commune et un plan d'étapes pour mettre en œuvre ce projet très attendu. La Commission a contribué à l'élaboration de métadonnées et de questionnaires pour les indicateurs, et a aussi entrepris de former des cadres, dans 11 États membres et trois communautés économiques régionales, à l'utilisation des nouveaux indicateurs et à la manière de collecter les données pour le calcul de l'indice.

75. À ce jour, un volume important de données a été collecté pour l'indice, notamment des données partielles concernant 52 pays, relatives à 26 des indicateurs utilisés dans l'indice. La Commission a déjà commencé à rédiger le projet de rapport analytique sur l'indice et présenté un premier rapport d'étape au Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique et à la Commission africaine de statistique, lors de leur première session conjointe, tenue à Tunis en décembre 2014. Pendant la période considérée, l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique de la CEA est devenu pleinement opérationnel et a régulièrement été actualisé, afin qu'il puisse servir de lieu de centralisation de données en temps réel sur les profils de pays, les traités, et autres données pertinentes.

76. En 2014, les travaux de recherche de la Commission ont abouti à de nouvelles analyses des effets

des accords de partenariat économique (APE). Le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) a été étroitement associé aux négociations de ces accords, en coordination avec la CUA. Agissant sur la demande des parties prenantes concernées, et en étroite coordination avec les communautés économiques régionales concernées, la Commission a entrepris d'étudier les effets des accords de partenariat économique dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Les résultats obtenus pour ces deux sous-régions ont aussi une valeur indicative de la situation plus générale dans d'autres sous-régions d'Afrique et des configurations régionales. L'étude, fondée sur des simulations d'équilibre général calculable, a évalué dans quelle mesure les accords de partenariat économique soutiendraient l'Afrique dans son entreprise de transformation et d'intégration régionale. La recherche a montré que les pays africains ne vont probablement pas récolter des avantages substantiels des APE, à l'exception d'un petit nombre de pays appartenant à la catégorie des moins avancés, qui exportent vers l'Union européenne des produits agricoles précédemment considérés comme sensibles (principalement le riz, le sucre, les produits laitiers et la viande). De plus, les résultats des simulations plaident fortement en faveur de l'échelonnement de la libéralisation du commerce, d'une manière telle qu'une intégration régionale effective soit réalisée avant les APE.

77. En 2014, la Commission a fourni un appui au renforcement des capacités du Groupe africain des négociateurs à Genève à l'approche de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a permis de consolider la position du Groupe africain sur le programme de travail de l'OMC pour l'après-Bali. En collaboration avec la délégation permanente de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, le CAPC a financé et organisé un séminaire à l'issue de la Conférence de Bali à l'intention du Groupe africain d'ambassadeurs et d'experts, dans le but de renforcer la position de ce groupe au sujet du programme de travail après-Bali.

78. Dans le cadre du sous-programme, le travail concernant l'avenir des relations commerciales entre les États-Unis et l'Afrique a, notamment, consisté à produire un livre blanc sur les relations économiques futures et à élaborer des directives pour une stratégie nationale d'adaptation à l'African Growth Opportunity Act (AGOA, loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique), accompagnées d'un cadre de suivi et d'évaluation pour juger de la réussite des pays admis à obtenir des avantages commerciaux

au titre de l'AGOA. Cet exercice a fourni aux pays éligibles des éléments de départ pour élaborer leur propre stratégie d'adaptation. Depuis que ce cadre a été élaboré, l'Éthiopie, le Lesotho et la Zambie ont adopté leur stratégie. Face à la dynamique ainsi créée et à la demande des pays éligibles, la BAD a rejoint la Commission dans ce travail et collabore à cette activité.

79. La Commission a entrepris un important examen des politiques bilatérales d'investissement et de la situation concernant les traités bilatéraux d'investissement en Afrique, dans le but d'étudier les perspectives en matière d'intégration régionale en Afrique et d'examiner ses incidences. L'étude, portant sur 36 pays, a passé en revue leurs politiques d'investissement et les traités bilatéraux d'investissement auxquels ils font parties. Le principal objectif était d'évaluer l'existence, la portée et la mise en œuvre de tels politiques et traités en Afrique et leur contribution à l'investissement ; de cerner les questions, préoccupations et problèmes clés suscités par ces accords ; de les étudier du point de vue de l'intégration régionale ; et de formuler des recommandations appropriées. La cible visée par l'étude était un vaste éventail de décideurs et de parties prenantes, dont les agences de promotion des investissements, les chambres de commerce et les ministères du commerce, des finances et de la planification. Ce travail a permis d'intensifier le plaidoyer en faveur de la renégociation des traités bilatéraux d'investissement, pour qu'ils répondent davantage aux besoins de développement des pays africains.

80. La Commission a également mené une étude politique majeure sur le capital-investissement, envisagé comme une éventuelle source complémentaire d'investissement en appui au développement de l'Afrique. L'avant-propos de l'étude a été signé par le Premier Ministre ivoirien, qui a affirmé son franc soutien à cette initiative de la Commission. Des activités de sensibilisation supplémentaires ont été réalisées lors du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu à Marrakech en octobre 2014, ce qui devrait donner lieu à l'adoption, par plusieurs États membres, de recommandations visant à créer des conditions plus favorables au capital-investissement, qui suit déjà une courbe ascendante en Afrique, en particulier dans des pays tels que l'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigéria.

81. Sur les questions agricoles, le travail de la Commission en 2014 a notamment consisté à former les États membres aux tendances émergentes sur les marchés agricoles mondiaux et aux intérêts stratégiques des pays africains. La Commission a également

appuyé le renforcement des capacités du Groupe africain concernant le programme de travail de l'après-Bali et la reprise des négociations sur les questions agricoles, aidant à renforcer les positions du Groupe en faveur de l'ambition qui est de promouvoir l'intégration régionale et la création d'une zone de libre-échange continentale.

82. À la Conférence conjointe des ministres de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et de l'aquaculture de l'Union africaine et de la CEA, tenue en mai 2014, les ministres ont pris l'engagement d'adopter et de réaliser les sept objectifs principaux du programme de croissance et de transformation accélérées de l'agriculture africaine en 2015. Pour sa part, la Commission a dirigé les travaux de rédaction du rapport commandé sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. L'objectif de ce rapport est de consigner les points de vue qui font consensus entre les organisations africaines concernées sur le meilleur moyen de remplir les engagements politiques pris en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans le but de parvenir à libérer l'Afrique de la faim d'ici à 2025.

83. Dans le domaine de la gestion des terres en Afrique, six communautés économiques régionales et deux États membres ont élaboré des plans de travail, avec l'appui de la Commission, en vue de l'application de la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique de l'Union africaine. En juin 2014, la Commission a soumis son rapport de situation concernant l'application de la Déclaration, en même temps qu'une proposition de mécanisme de suivi et d'évaluation et de cadre de renforcement des capacités, à deux réunions de groupes d'experts sur le programme foncier africain, organisées par l'Initiative sur les politiques foncières. Cette dernière est un programme conjoint de la CUA, de la Commission et de la BAD, dont la mission est de faciliter l'application de la Déclaration sur les problèmes et enjeux en Afrique. La Commission a également organisé une séance de formation des parlementaires, à l'intention des États membres sur les investissements fonciers à grande échelle.

84. La Commission a soumis des documents de travail à la troisième session de la Conférence des ministres africains des transports de l'Union africaine, tenue à Malabo en avril 2014, et en assuré le service. Les ministres ont examiné et adopté la Charte africaine de sécurité routière et l'examen régional pour l'Afrique de l'état de mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. De plus, la Commission a organisé un séminaire régional sur la promotion des énergies

renouvelables et l'efficacité énergétique, qui a porté principalement sur l'investissement et les difficultés de financement. Un forum régional sur la mise en œuvre de projets d'infrastructures de transport transfrontaliers en Afrique, a été lancé par la Commission en 2014, pour servir de tribune au suivi et à l'évaluation de tels projets d'infrastructures. La première réunion du forum a été convoquée en juillet 2014. Enfin, la Commission a convoqué une réunion régionale sur la production locale d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Afrique, et une autre sur l'état des accords bilatéraux en matière d'investissement en Afrique.

C. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

85. L'objectif stratégique de ce sous-programme est de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre d'initiatives dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, des changements climatiques et des nouvelles technologies, en vue de favoriser la transformation économique et sociale de l'Afrique. En 2014, la Commission a poursuivi ses travaux de recherche et de plaidoyer concernant le rôle moteur que peuvent jouer les innovations et les systèmes technologiques dans la croissance, le but étant de renforcer la capacité des États membres à mettre en œuvre des réformes politiques destinées à rendre leurs économies plus respectueuses de l'environnement et à garantir un usage et une gestion efficaces de leurs ressources minérales. Par ailleurs – et dans le cadre de l'Initiative Climat pour le développement de l'Afrique (ClimDev-Afrique), une initiative commune de la Commission, de la CUA et de la BAD – la Commission a continué d'appuyer l'action des États membres visant à surmonter les difficultés créées par les changements climatiques dans des secteurs clés du développement, en mettant en place des plans et mécanismes adaptés pour tenir compte des risques climatiques dans les priorités, politiques, stratégies et programmes nationaux de développement.

86. Le travail de la Commission a donné lieu à l'adoption, par les États membres, les communautés économiques régionales et la CUA, de 15 initiatives de renforcement des capacités, visant à favoriser et exploiter les nouvelles technologies et les innovations en faveur du développement aux niveaux national et sous-régional. Parmi ces initiatives, on peut citer

l'élaboration d'un manuel sur les indicateurs relatifs à l'administration électronique et la formulation de la stratégie d'administration électronique en Guinée ; l'élaboration de directives continentales sur la gouvernance transparente et les données publiques en accès libre en Afrique ; et la formulation de plans d'exécution d'une politique relative aux technologies de l'information et des communications au Cameroun, en Éthiopie, en Gambie, au Ghana et au Maroc. La Commission a également commencé à aider la Namibie dans la mise au point et l'application des indicateurs relatifs à l'administration électronique.

87. Par ailleurs, la Commission a animé des débats sur l'utilisation de la biotechnologie agricole pour la transformation de l'Afrique et commencé à élaborer un cadre méthodologique pour aider les pays à élever leur stature en matière de science, de technologie et d'innovation. Elle a également apporté des contributions à la réunion africaine sur l'innovation, la science et la technologie, tenue à Maurice en mai 2014, à la conférence annuelle sur l'enseignement et la formation assistés par la technologie, tenue à Kampala en mai 2014, et à la réunion d'examen de haut niveau, dix ans après, des progrès réalisés concernant les décisions du Sommet mondial sur la société de l'information, organisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) en juin 2014 à Genève.

88. En partenariat avec le Gouvernement nigérian, la Commission a organisé la troisième réunion du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, tenue en juillet 2014 à Abuja, et a participé à la neuvième réunion annuelle du Forum mondial sur la gouvernance de l'Internet, tenue en septembre 2014 à Istanbul. Ces réunions ont donné l'occasion d'approfondir la compréhension de chaque domaine considéré, d'énoncer les résultats attendus et les activités correspondantes à mettre en œuvre pour renforcer la contribution de ce secteur au programme de transformation de l'Afrique.

89. En 2014, la Commission a collaboré avec un large éventail d'institutions et de réseaux d'innovateurs. Il s'agit, en particulier, de Researchers, Inventors and Innovators Association of Ethiopia (RIIA-E, Association éthiopienne des chercheurs, inventeurs et innovateurs d'Éthiopie), de dix universités africaines et de huit agences de développement et de commercialisation technologiques ; la Commission a prêté assistance à certains des chercheurs et a aidé à améliorer les compétences techniques des étudiants et chercheurs en matière de conception et de commercialisation d'innovations technologiques pour des améliorations de la situation sanitaire dans des pays

comme l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda et la Zambie.

90. Les États membres ont montré un intérêt croissant à promouvoir une économie verte et une croissance verte inclusives dans le cadre de la promotion de leurs programmes de développement et de transformation durables. En attestent les demandes faites durant une série de forums régionaux et mondiaux, notamment lors de sessions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), durant les conférences des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, pendant la Conférence préparatoire régionale africaine pour la Conférence sur le développement durable (Rio + 20), durant Rio + 20 elle-même, ainsi que pendant la Réunion régionale d'application en Afrique des processus de suivi de cette conférence. L'adoption par la CMAE du Partenariat africain sur l'économie verte, est un signal fort de la volonté de l'Afrique à mettre en œuvre le programme pour une économie verte inclusive afin de réaliser ses aspirations à un développement durable. Cet intérêt et cette détermination manifestes constituent une occasion que la Commission doit mettre effectivement à profit pour faire en sorte que son travail en matière d'économie verte soit accompli efficacement.

91. Dans cet esprit, la Commission a engagé les experts et décideurs africains à définir, valider et mieux coordonner les mesures nécessaires à une économie verte inclusive en Afrique. De plus, l'élaboration d'un rapport et la convocation d'une réunion du groupe spécial d'experts sur les outils et méthodes intégrés pour une économie verte inclusive en Afrique, ont permis d'améliorer la compréhension et de favoriser le dialogue multipartite, la mise en réseau et le partage d'expériences entre diverses parties prenantes sur des outils et méthodes d'évaluation intégrés.

92. Dans le cadre du présent sous-programme, la Commission s'est concentrée sur cinq pays – Burkina Faso, Éthiopie, Gabon, Mozambique et Tunisie – pour lesquels des études de cas sont actuellement menées sur l'économie verte inclusive et la transformation structurelle. Les résultats des recherches concernant le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Gabon et la Tunisie ont été présentés et diffusés à des décideurs et experts clés, améliorant ainsi leur compréhension, tout en favorisant le dialogue multipartite, la mise en réseau et le partage d'expériences entre diverses parties prenantes sur les politiques inclusives en matière d'économie verte et la transformation structurelle dans ces pays.

93. La Commission a aidé trois pays africains – Lesotho, Mozambique et République-Unie de Tanzanie – à mettre en œuvre leur stratégie nationale concernant le secteur minier et a commandé une série d'études, un cadre stratégique et des activités de renforcement des capacités visant à créer des conditions favorables à la mise en œuvre de la Vision africaine des mines. Suite à des demandes du Ghana et de la Guinée, le Centre africain de développement minier, administré par la Commission, a également commencé à leur fournir une assistance technique dans la conception de leur stratégie pour le secteur minier. En novembre 2014, une équipe d'évaluation technique du Centre a effectué une mission en Guinée pour examiner le régime fiscal appliqué au secteur extractif dans ce pays et sa conformité avec la Vision africaine des mines. La mission a débouché sur la conception et l'élaboration d'un modèle d'accord minier pour le deuxième bloc de minerai de fer de la mine de Simandou, dont l'exploitation doit faire l'objet d'un appel d'offres sous peu.

94. Le PNUD, qui est partenaire opérationnel du Centre africain de développement minier, a organisé une réunion sur l'exécution du projet régional africain sur les industries extractives en appui à la Vision africaine des mines, lors de laquelle a été examiné le guide élaboré pour compléter le manuel sur les politiques nationales concernant le secteur extractif. Les participants à la réunion ont également évalué les progrès réalisés dans la transposition, au niveau national, de la Vision africaine des mines dans huit pays supplémentaires (Angola, Guinée, Lesotho, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zambie) et réaffirmé le partenariat entre le PNUD, la Commission, la CUA et la BAD en qualité de partenaires opérationnels du Centre africain de développement minier.

95. Dans le cadre de l'Initiative sur les géosciences des minéraux en Afrique de la Banque mondiale – parfois dénommée le projet de « la carte à un milliard de dollars » – le Centre africain de développement minier a mobilisé la communauté des professionnels de la géologie en Afrique pour les associer à cette entreprise. Entre autres résultats de cette collaboration, un groupe de travail technique a été créé pour traiter les questions de l'information géologique, dont l'Initiative sur les géosciences des minéraux en Afrique.

96. Dans le cadre de l'African Mining Indaba, le Centre africain de développement minier a lancé la Journée de la Vision africaine des mines, une occasion de faire fond sur les conclusions de la troisième session de la Conférence des ministres africains en charge de

la mise en valeur des ressources minérales. Les principales réalisations de la Journée de la Vision africaine des mines à l'édition 2014 de Mining Indaba ont été : familiariser les chefs d'entreprise africains avec le contenu du pacte de la Vision africaine des mines ; avancer l'idée d'un conseil africain pour les compétences concernant les ressources minérales ; et faire de la Journée de la Vision africaine des mines un élément permanent de l'Indaba.

97. Dans ce contexte, le Centre africain de développement minier a lancé un projet consistant à examiner la conception et la gestion des systèmes fiscaux dans quatre pays africains exportateurs de ressources minérales, à savoir l'Afrique du Sud, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Plus précisément, il s'agira d'examiner les cadres réglementaires et les cadres de la politique fiscale dans ces pays, s'agissant en particulier de la taxation de l'industrie minière et de ses effets sur la mobilisation de recettes intérieures en provenance du secteur minier. Le projet devrait déboucher sur des propositions de régimes fiscaux optimisés et des propositions de politiques et de réglementations fiscales. Il est exécuté en collaboration avec la Division des politiques macroéconomiques de la Commission et viendra appuyer les résultats du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, dirigé par le Président Thabo Mbeki.

98. En collaboration avec le Centre africain pour le genre et le développement de la Commission, le Centre africain de développement minier a également commencé une étude sur les femmes et les industries extractives, consacrée à l'analyse des cadres politiques, juridiques et réglementaires existants dans le secteur minier et contenant des recommandations pour l'intégration de l'égalité et de l'équité entre les sexes dans les politiques, lois, réglementations, normes et codes du secteur minier, en vue de promouvoir l'autonomisation économique des femmes. L'étude vise également à étudier les possibilités de collaboration fructueuse entre les grandes sociétés minières et les activités extractives à petite échelle.

99. La Commission a continué d'aider les États membres à surmonter les difficultés créées par les changements climatiques dans des secteurs clés du développement, en mettant en place des mécanismes et plans adéquats qui permettent de tenir compte des risques climatiques dans les priorités, politiques, stratégies et programmes nationaux de développement. À cette fin, son appui a notamment pris la forme d'un consensus sur la production de connaissances et d'activités de renforcement des capacités dans les domaines

de l'efficacité énergétique, de la gestion des pertes et des dégâts aux récoltes et de l'agriculture résiliente aux changements climatiques, et d'une aide aux pays sur les moyens de tirer parti des avantages des économies bleue et verte. Au total, la Commission a lancé des initiatives pour le renforcement de la résilience face aux changements climatiques dans 27 États membres.

100. Le travail sur l'amélioration des capacités des stations météorologiques et hydrologiques nationales aux fins de l'adaptation aux changements climatiques, de la surveillance du climat et de l'alerte rapide, qui avait débuté dans trois pays pilotes – Éthiopie, Gambie et Rwanda – s'est poursuivi, quoique l'achat de matériel destiné à améliorer la qualité de l'information climatologique ait pris beaucoup plus de temps que prévu. Lorsque ce processus sera achevé, il contribuera de manière considérable à la réalisation d'objectifs tels que : l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données ; l'amélioration de la diffusion des relevés de l'intensité pluviométrique, des températures, de la radiation solaire et de l'humidité ; la mise à disposition de données convenablement présentées à l'intention des secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie et des infrastructures ; et la production de prévisions climatiques à court terme à destination du grand public.

101. Les travaux de recherche analytique visant à mieux renseigner la prise de décisions, se sont poursuivis, l'accent étant mis sur les effets des changements climatiques sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le commerce. Portant sur les cinq pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et sur quinze pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les recherches illustreront les liens entre changements climatiques, production agricole, commerce de produits de base agricoles et sécurité alimentaire.

102. En 2014, la Commission a fait un pas audacieux et novateur en entreprenant d'analyser les effets des changements climatiques sur les petits États insulaires en développement, qui sont parmi les pays d'Afrique les plus vulnérables. Comme suite donnée aux demandes de petits États insulaires en développement, et suivant les recommandations de différents forums régionaux et internationaux, la Commission a nettement renforcé son appui à ces États dans leurs efforts d'adaptation, plus précisément Cabo Verde, les Comores, la Guinée-Bissau, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles. Les activités mises en œuvre concernaient notamment le développement de la recherche et des capacités en vue de déterminer des options en matière de développement durable, qui

soient conformes aux recommandations formulées dans le Programme d'action de la Barbade et dans la Stratégie de Maurice, pour mise en œuvre.

103. La Commission a publié deux cadres stratégiques régionaux pour appuyer les processus politiques fondés sur la science dans les petits États insulaires en développement, intitulés : « *Changements climatiques dans les petits États insulaires en développement d'Afrique : de la vulnérabilité à la résilience – Le paradoxe des petits*, et *Unlocking Potentials of the Blue Economy : Are African SIDS Ready to Embrace the Opportunities?* (Libérer le potentiel de l'économie bleue : les petits États insulaires en développement d'Afrique sont-ils prêts à saisir les opportunités ?).

104. Dans le cadre du sous-programme, la Commission a mené les préparatifs en vue de la participation notable de la Commission au Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général et de la participation de l'Afrique à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue en septembre 2014. À chacun de ces rassemblements, des manifestations parallèles majeures ont été organisées de manière à faire connaître les points de vue de l'Afrique durant les discussions. Ces manifestations parallèles ont servi à faire la promotion de cinq contributions à la réflexion sur les changements climatiques, fruits de travaux de recherche de la Commission, publiées dans le cadre du sous-programme. La table-ronde ministérielle sur les petits États insulaires en développement d'Afrique, s'est tenue en marge de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tandis qu'au Sommet sur le climat, une manifestation parallèle a eu lieu sur le thème : « Eau, alimentation, sécurité énergétique : émergence d'une Afrique qui tire parti des possibilités offertes par les changements climatiques ». Parmi les participants aux manifestations figuraient trois chefs d'État et plusieurs ministres africains.

105. Le point d'orgue du travail mené par le Centre africain pour les politiques en matière de climat en 2014 a été l'organisation, en octobre, de la quatrième Conférence annuelle sur les changements climatiques et le développement en Afrique, à laquelle plus de 400 personnes ont assisté. Pour la première fois, elle s'est tenue hors du siège de la Commission, à Marrakech, Maroc en octobre 2014. Un des résultats à noter est la tenue d'un dialogue entre les communautés de chercheurs et d'usagers des informations climatologiques sur les principales caractéristiques de la plate-forme de la recherche climatologique au service du développement (CR4D). Il a été convenu que le sous-programme assurerait le secrétariat de la plate-forme.

106. Sous l'égide du programme ClimDev-Afrique, une manifestation a été organisée lors de la Journée de l'Afrique tenue à Lima, pendant la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sur le thème « *L'Afrique dans le cadre d'un nouvel accord sur le climat pour l'après-2015* ». La manifestation, soutenue par la CUA et la BAD, a rassemblé beaucoup de participants, dont des ministres représentant la CMAE, des membres de centres nationaux de liaison pour la CCNUCC de pays africains, des membres des secrétariats d'autres conférences ministérielles, des représentants du NEPAD et d'autres partenaires de développement. Une consultation d'État a également été organisée le même jour, sur le thème : « *Fournir des services climatologiques en faveur du programme de transformation de l'Afrique : comment faire davantage ?* »

D. Statistique

107. Le sous-programme sur les statistiques relève du Centre africain pour la statistique de la CEA, qui œuvre au renforcement de la capacité des États membres de produire et de diffuser des statistiques de qualité, en effectuant une série d'activités de sensibilisation et en fournissant aux pays une assistance technique pour la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS).

108. La plupart des États membres ont, à l'heure actuelle, élaboré leurs stratégies nationales de première génération, que la CEA et la BAD évaluent actuellement, en favorisant parallèlement le développement des SNDS de deuxième génération. Le Rwanda vient de concevoir et d'adopter sa stratégie de deuxième génération. En 2014, les Comores, Djibouti, le Nigéria et le Togo ont tous progressé dans l'établissement de cadres juridiques et la création d'organismes autonomes de statistique. D'autres pays, dont le Mali, le Nigéria, le Rwanda et la Sierra Leone ont augmenté l'appui gouvernemental et reçu une aide accrue des bailleurs de fonds par l'intermédiaire de leurs programmes de pays des Nations Unies afin de développer davantage leurs propres stratégies nationales de développement de la statistique.

109. La quatrième réunion de la Commission africaine de statistique s'est tenue du 8 au 12 décembre 2014 à Tunis. La Commission sert de forum pour promouvoir le développement des systèmes statistiques nationaux en Afrique et améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques établies par les pays

membres. À sa quatrième réunion, la Commission a examiné les progrès et les tendances concernant le développement des systèmes statistiques. Elle a également recensé les questions de développement de la statistique à examiner, notamment la révolution en matière de données en Afrique et ses implications pour le Programme de développement de l'après-2015 (pour plus de détails sur ce processus, se référer au chapitre III).

110. La sixième réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique, qui a précédé la quatrième réunion de la Commission africaine de statistique, a rassemblé des représentants des pays africains, des institutions bilatérales et internationales, du Secrétariat et des organismes de l'ONU, des centres de formation statistique africains, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales. La réunion, qui avait pour thème « Renforcement de la coordination, de la collaboration et des partenariats en appui au développement de la statistique en Afrique », a été l'occasion pour l'ensemble des acteurs concernés de mettre en place un système permanent de suivi du développement de la statistique en Afrique et de renforcer les modalités de coopération en vue de tirer parti de l'avantage comparatif de chaque partenaire.

111. Une réunion de groupe d'experts sur « l'utilisation de dispositifs mobiles pour la collecte de données » s'est également tenue dans le cadre de la préparation de la première session des directeurs généraux des offices nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique. Un document de travail a été établi pour servir de pilote aux études de pays. Cette activité a pour but principal d'établir un guide pour l'utilisation des dispositifs mobiles dans la collecte de données. Des experts africains des États membres, ainsi qu'un expert de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et un autre du Bureau des recensements des États-Unis ont pris part à la réunion de groupe. Le projet de document de travail a été présenté afin qu'il guide les discussions sur la mise en œuvre de ce nouvel outil novateur pour la collecte de données et la production de statistiques.

112. La Journée africaine de la statistique a été largement célébrée le 18 novembre 2014 par la majorité des pays africains. Cette manifestation vise principalement à sensibiliser le public au rôle important que jouent les statistiques dans tous les aspects du développement socioéconomique en Afrique. Elle fournit une occasion de plaider en faveur de l'utilisation systématique et accrue des statistiques pour la prise de décisions fondées sur des données probantes, le but étant d'assurer la pertinence des statistiques, leur inté-

gration dans les plans nationaux de développement, ainsi que leur utilisation dans la conception des programmes de pays et le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. La Journée africaine de la statistique de 2014 avait pour thème: « Des données en accès libre pour la participation inclusive et la responsabilisation ». La CEA a conçu et distribué les affiches, le communiqué et les matériaux utilisés pour célébrer l'évènement, qui a donné lieu à une série d'ateliers nationaux, d'interventions dans les médias, de discours de hauts responsables et à la publication de résultats d'enquêtes et de données.

113. Le Centre africain pour la statistique a continué de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Le programme est pris en charge par un ensemble d'institutions panafricaines, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, qui en constitue le groupe de base. En décembre 2014, le groupe, travaillant en collaboration avec la Division de la statistique de l'ONU, a animé un atelier à Addis-Abeba pour donner aux experts nationaux des directives sur les Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil qui venaient d'être nouvellement révisés. Trente-sept experts africains représentant des offices d'état civil et des offices nationaux de statistique, ont participé à cet atelier.

114. L'initiative régionale sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, a permis d'encourager la collaboration entre les acteurs intéressés dans les pays (principalement les bureaux de statistique et les services de santé et de l'état civil). La neuvième session du Symposium africain sur le développement de la statistique s'est tenue à Gaborone du 17 au 21 février 2014. Troisième d'une série de cinq consacrée à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil, ce symposium a réuni les deux principaux groupes d'organismes travaillant dans ce domaine dans les pays africains, à savoir les services d'enregistrement des faits d'état civil et les offices nationaux de statistique, et leur a permis d'examiner les problèmes liés à la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, en mettant un accent particulier sur la promotion de l'usage des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour appuyer la bonne gouvernance en Afrique.

115. Le programme a permis de susciter un élan mondial, persuadant les partenaires de développement et

les bailleurs de fonds de l'urgence qu'il y a à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Une réunion mondiale sur cette question a eu lieu à Addis-Abeba les 28 et 29 avril 2014. Coorganisée par la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale et parrainée par le Gouvernement du Canada, la réunion avait pour objet de discuter des investissements et de l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, en s'appuyant sur la dynamique régionale et mondiale actuelle. Un projet de plan d'investissement mis au point par la Banque mondiale et destiné à améliorer ces systèmes, a été examiné.

116. La série des recensements de la population et de l'habitat de 2010 en Afrique a connu un succès sans précédent pour ce qui est du nombre des pays qui y ont participé : au total 47, soit neuf de plus que lors de la série de 2000. Les Comores, la République démocratique du Congo et Madagascar envisagent d'effectuer un recensement en 2015. Le recensement en Sierra Leone prévu pour 2014 a été reporté en raison de la crise d'Ebola. Une autre réalisation importante de la série de 2010 a été que quatre des pays qui avaient manqué les séries de 1990 et de 2000 ont effectué des recensements en 2010. Il s'agit de l'Angola – après 44 ans, de Djibouti – après 26 ans, du Libéria – après 24 ans et du Togo –, après 29 ans.

117. La CEA, de concert avec la BAD, le FNUAP et Statistics South Africa, a beaucoup fait pour encourager les pays africains à procéder à des recensements nationaux. Cet effort a contribué à la couverture en recensement la plus complète jamais réalisée par les pays africains. En 2014, la CEA, en partenariat avec la BAD, a effectué une évaluation de la série de recensements de 2010 en Afrique, qu'elle a présentée à la Commission de statistique des Nations Unies. Le rapport s'appuie sur une enquête par questionnaire menée par la Division de statistique des Nations Unies et le Bureau des recensements des États-Unis en 2011 et 2012, ainsi que sur une évaluation détaillée entreprise par la CEA et la BAD en 2013 dans huit pays africains. Le rapport a porté sur quatre principaux thèmes : planification et gestion; assurance qualité; utilisation de la technologie, et traitement, diffusion, analyse et utilisation. Il contient d'importantes recommandations pour la série des recensements de 2020. Outre l'exploit sans précédent pour le continent d'avoir 47 pays ayant effectué au moins un recensement de la population et de l'habitat en 2010, le rapport a également attiré l'attention sur l'utilisation de la technologie et l'amélioration du traitement et de la diffusion

des données. Il a souligné aussi les défis à relever et proposé des mesures radicales pour la conduite de la série des recensements de 2020, qui a débuté en janvier 2015.

118. Le Projet africain sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, a été élaboré par le Groupe africain sur la comptabilité nationale sous l'égide de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique) et le lancement officiel a eu lieu en janvier 2014. Il réunit les États membres, les communautés économiques régionales, des institutions panafricaines (BAD, CUA et CEA), l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat), des organisations régionales et internationales et des partenaires de développement. Le projet porte sur les défis auxquels les pays africains se heurtent pour la production, en temps voulu, de comptes nationaux et de statistiques économiques de qualité. La CEA héberge le secrétariat du projet et assure la coordination, le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports. Elle est aussi l'organisme chef de file pour la documentation technique.

119. Deux manuels techniques ont également été produits en 2014, à savoir le *Manuel sur les tableaux des ressources et des emplois : compilation, application et pratiques pertinentes* et le *Manuel sur les sources de données administratives pour la compilation des comptes nationaux*. Les deux manuels ont été examinés par les États membres lors de réunions séparées de groupes d'experts et les améliorations nécessaires y ont été apportées.

120. La CEA dirige le volet formation du Plan d'action pour l'Afrique de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, qui a donné lieu à l'élaboration de deux manuels : un guide sur les lignes directrices des politiques en matière de ressources humaines en statistiques agricoles, et un manuel sur le cadre d'analyse des besoins de formation en statistiques agricoles. À cela s'ajoutent quatre cours : la planification de l'échantillonnage des enquêtes agricoles ; le traitement et la diffusion des données agricoles ; les comptes économiques pour l'agriculture ; les recensements et enquêtes dans le domaine de l'agriculture.

121. En janvier 2014, la CEA a organisé, avec l'Institut africain de développement économique et de la planification (IDEP) un cours de formation à l'intention de gestionnaires des ressources humaines venant des services de statistiques agricoles, pour les doter des compétences nécessaires pour concevoir des politiques en matière de ressources humaines en

appui aux statistiques agricoles, et pour effectuer des évaluations des besoins de formation dans le domaine des statistiques agricoles et pour élaborer une stratégie de renforcement des capacités dans ce domaine. Quarante-cinq gestionnaires et fonctionnaires des ressources humaines responsables de l'élaboration des statistiques agricoles, venant de 23 pays, ont assisté au cours. Un autre cours a été organisé en août 2014 à l'intention de statisticiens agricoles dans le domaine des comptes économiques pour l'agriculture. Il avait pour objet de permettre aux agents et aux experts des agences nationales de statistiques agricoles de produire en temps utile des informations fiables relatives à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire, en effectuant des recensements et des enquêtes agricoles améliorés au moyen de méthodes modernes.

122. L'Annuaire statistique africain est une publication produite conjointement par la CEA, la BAD et la CUA. Une réunion d'experts pour la validation externe des données statistiques a eu lieu en mars 2014, durant laquelle l'Annuaire a été soumis à l'examen externe des représentants de 34 pays. La CEA, la BAD et la CUA ont abouti à un consensus sur la nécessité de combler les lacunes et d'améliorer la qualité des données publiées, en mettant en œuvre les mécanismes de validation appropriés. L'édition 2014 de l'Annuaire peut être consultée à l'adresse Web suivante: http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/african_statistical_yearbook_2014.pdf

123. Pour améliorer la disponibilité et l'utilisation des données géospatiales, la CEA continue de développer de nombreux services, ressources et applications relatifs à l'information et aux connaissances, destinés à être utilisés aux niveaux national, régional et sous-régional.

124. Le Référentiel géodésique africain, un projet mis en œuvre conjointement par la CEA et la CUA, vise à unifier les nombreux cadres de référence géodésiques de l'Afrique, en utilisant les données fournies par un réseau de stations de systèmes mondiaux permanents de la navigation par satellite, en tant que source primaire de données pour la réalisation d'un tel cadre de référence uniforme. Un système géodésique est un système de coordonnées, et un système de points de référence, utilisé pour localiser des lieux sur la terre. De nombreux organismes nationaux de cartographie et des universités en Afrique, des institutions et organisations internationales ont installé des récepteurs GNSS appropriés de qualité géodésique à de nombreux endroits en Afrique. En 2014, la CEA a mis au point les détails logistiques pour le déploiement

de environ 90 stations de référence offertes, respectivement. La Commission, travaillant en consultation avec le Comité directeur international pour le Référentiel géodésique africain, a sélectionné des stations offertes qu'elle a accepté d'installer dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale, d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest.

125. La CEA, la CUA et le Comité directeur international ont organisé les 8 et 9 décembre à Tunis une réunion du Groupe d'experts sur le Référentiel géodésique africain, en prélude à la réunion de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour l'Afrique. L'objectif principal de la réunion était d'examiner et d'évaluer l'état actuel et l'évolution future du Référentiel géodésique africain et quelque 30 représentants y ont assisté.

126. Le Centre africain pour la statistique, par le biais de sa Section de la géoinformation et des statistiques sectorielles, a aussi organisé la réunion inaugurale de l'Initiative de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour l'Afrique. Un bureau transitoire et quatre groupes de travail avaient été mis en place, dont la CEA assurait le secrétariat. Sur la base de cette configuration, des efforts coordonnés et concertés seront déployés pour normaliser et harmoniser l'information géospatiale sur le continent africain. Outre son importance cruciale pour le développement économique et social du continent à tous les niveaux, cet exercice est également un moyen d'assurer le suivi des objectifs de développement durable.

127. Des bases de données géospatiales régionales sont en train d'être mises au point et constamment mises à jour pour appuyer les initiatives régionales. Le projet d'ensemble de données concernant les limites administratives de deuxième niveau, a été relancé en 2014 par la Division de statistique et la Section de la cartographie des Nations Unies, la CEA assurant la coordination du projet à l'échelle africaine. Dans le cadre de son travail de coordonnateur du projet auprès des pays africains, la CEA a conclu un memorandum d'accord avec le Gouvernement éthiopien sur la mise en commun des ensembles de données relatives aux limites administratives de deuxième niveau. Suite à la demande de la Division de statistique des Nations Unies adressée à tous les pays africains pour qu'ils partagent leurs séries de données, des correspondants du projet en Afrique ont été contactés par le Centre africain pour la statistique et, à ce jour, les données n'ont été reçues que de la Côte d'Ivoire et du Botswana.

E. Renforcement des capacités

128. L'objectif de ce sous-programme de la CEA est de renforcer la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des autres organisations intergouvernementales de formuler, de mettre en œuvre et de suivre, aux plans national, sous-régional et régional, des politiques et programmes fondés sur des données factuelles à l'appui du développement de l'Afrique. L'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du développement des capacités, qui s'emploie à renforcer la structure de gouvernance de l'Union africaine et de ses organes, notamment le NEPAD et son Agence de la planification et de la coordination, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et les communautés économiques régionales, afin qu'ils puissent approfondir l'intégration continentale dans le cadre de l'Agenda 2063. En 2014, la CEA a apporté un appui technique aux processus de l'Union africaine et du NEPAD liés à l'Agenda 2063, notamment en réalisant des travaux de recherche, en fournissant des services consultatifs et en organisant des ateliers ou séminaires. Elle a aussi apporté un appui au processus d'alignement des plans nationaux de développement existants sur l'Agenda 2063.

129. En outre, le sous-programme offre des services consultatifs sur les politiques aux institutions nationales, sous-régionales et régionales, et les aide à élaborer des stratégies, des programmes et des projets, y compris pour la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

130. La CEA est également chargée de coordonner le travail des organismes des Nations Unies intervenant en Afrique, par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale (MCR-Afrique). En 2014, les organismes des Nations Unies ont continué d'améliorer l'alignement de leurs programmes avec ceux de la CUA, de l'Agence du NEPAD et des communautés économiques régionales. La quinzième réunion du MCR-Afrique s'est tenue à Abuja du 28 au 30 mars 2014. À cette session, les participants ont décidé de tenir de nouvelles consultations avec le secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la consolidation des liens entre le MCR-Afrique, le Mécanisme de coordination sous-régionale, l'équipe de directeurs régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays des Nations Unies, en vue de renforcer la cohérence et la

coordination des activités et d'améliorer ainsi l'appui apporté par les Nations Unies à l'Union africaine.

131. À la quinzième réunion, il a été également recommandé que la CUA, en consultation avec les Nations Unies, établisse un groupe de travail technique composé de représentants de l'ONU et de l'Union africaine, y compris l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales et la BAD, qui sera chargé d'élaborer un programme global à long terme d'appui à l'Union africaine, étant donné que le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine prend fin en 2016. À cette fin, le sous-programme Développement des capacités a soutenu et coordonné le travail du nouveau groupe de travail technique sur l'élaboration d'un cadre pour un nouveau partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine.

132. Le sous-programme a, pour répondre aux demandes de l'Union africaine, entrepris un exercice de cartographie et de cadrage concernant le renforcement des capacités, à l'intention de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Communauté d'Afrique de l'Est et établi deux rapports sur le renforcement des capacités pour la Communauté économique des États d'Afrique centrale et la Communauté des États sahélo-sahariens. L'initiative de cadrage et de cartographie a pour objectif de fournir des conseils pratiques et stratégiques pour le déploiement complet du programme interinstitutions relatif au renforcement des capacités de l'Union africaine, lequel est destiné à promouvoir une approche coordonnée du renforcement des capacités en Afrique. La CEA a, en outre, élaboré un manuel axé essentiellement sur la qualité, les résultats et la bonne concordance en matière de fourniture de services consultatifs aux États membres.

133. L'année 2014 a aussi vu l'alignement des groupes thématiques du MCR-Afrique sur le plan stratégique de l'UA pour 2014-2017 et l'Agenda 2063. Les principales réalisations du Mécanisme de coordination sous-régionale en 2014 sont une étude sur la possibilité de mettre au point un mécanisme d'autofinancement de l'intégration régionale, menée en vue de renforcer les capacités de l'Union du Maghreb arabe, et un programme de sécurité alimentaire régionale en Afrique de l'Est, qui couvre six pays pilotes et fait appel à des systèmes de transport intelligents dans les infrastructures des couloirs. En outre, tout au long de l'année, le MCR-Afrique a poursuivi la mise en œuvre conjointe de plans d'activité axés sur la demande et portant sur les principales interventions des groupes thématiques qui répondent aux priorités de la CUA et

des communautés économiques régionales. Les mécanismes de coordination sous-régionale sont devenus opérationnels dans les cinq sous-régions, celui pour l'Afrique du Nord ayant été officiellement installé en juin 2014 et composé de sept groupes thématiques.

134. La CEA reste un partenaire stratégique du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, (MAEP) dont il assure le secrétariat conjointement avec le PNUD et la BAD. En 2014, la CEA a continué d'aider les États membres dans les divers aspects du processus du Mécanisme, en dépêchant des missions d'appui auprès des pays. La CEA a aidé le secrétariat du MAEP à harmoniser les plans d'action nationaux du Lesotho et de la Zambie avec leurs cadres existants de dépenses à moyen terme. Elle a également participé à la mission du MAEP, destinée à appuyer le Gouvernement du Sénégal et contribué à la conclusion d'un mémorandum d'accord entre celui-ci et le Groupe d'éminentes personnalités du Mécanisme, ainsi qu'à l'élaboration d'une feuille de route pour le Sénégal et d'un Plan d'action national du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

135. Pour s'assurer que l'égalité des sexes est bien intégrée dans le MAEP, la CEA a entrepris une étude intitulée « Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la gestion de la diversité : l'égalité des sexes », qui examine la mesure de l'intégration du souci d'égalité homme-femme dans les processus du Mécanisme. L'objectif de l'étude est d'améliorer la pertinence du Mécanisme et son impact sur l'égalité des sexes en Afrique. En outre, une réunion de groupe d'experts a été organisée pour valider le rapport. Elle a rassemblé des représentants des sous-régions et du NEPAD qui ont pu y débattre des problèmes qui entravent la mise en œuvre des initiatives en faveur de l'égalité homme-femme aux niveaux national et régional.

136. La tragique épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014 a mis en évidence la nécessité pour la CEA d'être capable de répondre rapidement aux besoins urgents des États et des régions. L'étude réalisée à la demande de la CUA et des États membres concernés, sur les incidences socioéconomiques de la maladie à virus Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone a fourni une analyse africaine très importante de l'impact de la maladie sur les pays touchés ainsi que sur la région dans son ensemble.

137. La CEA dirige en outre des travaux de recherche pour déterminer les causes profondes des conflits dans trois parties de l'Afrique (les Grands Lacs, le Sahel et la Corne de l'Afrique) et leurs conséquences sur le développement, afin de rendre compte des liens entre

conflits et développement. Les résultats des études et des ateliers et séminaires y relatifs serviront de contribution aux efforts de résolution des conflits sur le continent et de recherche de solutions durables.

138. En 2014, la CEA a également apporté son appui à l'élaboration de plans directeurs pour un tourisme durable au bénéfice de l'Éthiopie, du Kenya et du Rwanda sur la base des principes de l'écotourisme. Dans le même cadre, un plan directeur régional de tourisme durable a été établi pour l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

139. La complémentarité des actions ressort clairement de la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et les partenaires, ainsi qu'entre les sous-programmes de la CEA (comme dans l'étude de la CEA sur Ebola). Un des exemples notables à cet égard se rapporte à la coopération avec le PNUD et la BAD dans le domaine du renforcement des capacités des communautés économiques régionales ainsi que dans les efforts du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. La CEA, le PNUD, la BAD et la Banque mondiale ont également collaboré à l'organisation du Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, qui s'est déroulé à Dakar en juin 2014.

F. Coopération technique : Programme ordinaire de coopération technique et Compte pour le développement

140. Le Programme ordinaire de coopération technique est utilisé pour soutenir les pays africains dans leurs efforts de renforcement des capacités. Ces efforts sont orientés vers la réalisation d'un développement économique et social inclusif et durable devant permettre d'accélérer la transformation structurelle de l'Afrique, conformément aux priorités et à la vision définies dans l'Agenda 2063, le programme du NEPAD et les objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. En synergie avec les projets du Compte pour le développement, le Programme ordinaire de coopération technique permet à la CEA de faire profiter de son expertise et de sa somme de connaissances les États membres, la CUA, l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales et les autres organisations intergouvernementales pour formuler

et mettre en œuvre leurs politiques et programmes de développement du continent. Le Programme ordinaire de coopération technique est mis en œuvre sous quatre thèmes : politique macroéconomique, intégration régionale et commerce, planification du développement et négociation des contrats sur les ressources naturelles ; il contribue aux résultats obtenus dans le cadre du programme de travail ordinaire de la CEA.

141. Parmi les principales réalisations financées par le Programme en 2014, figurent la fourniture d'une assistance technique en matière de politique macroéconomique à quatre États membres pour leur permettre de consolider leurs plans nationaux de développement et, la tenue avec succès du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique. Le Programme ordinaire de coopération technique a également aidé à la conception de cadres de politique en matière d'industrie, du commerce et d'infrastructure pour quatre États membres et deux communautés économiques régionales. Il a été utilisé conjointement avec le Compte pour le développement et des ressources extrabudgétaires pour soutenir le processus du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en Afrique. En particulier, le programme a aidé à l'établissement d'un rapport analytique sur les dimensions sexospécifiques du Mécanisme et contribué au niveau sous-régional à l'élaboration et à l'adoption d'un plan d'activité pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs.

142. Le Compte pour le développement est un programme de renforcement des capacités du Secrétariat de l'ONU destiné à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires définis dans le Programme de développement de l'Organisation. Il est financé sur le budget ordinaire du Secrétariat et mis en œuvre par dix de ses entités (le Département des affaires économiques et sociales, les cinq commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime). Les projets du Compte pour le développement à la CEA servent à relier le travail normatif et analytique de la Commission à ses activités opérationnelles et à créer de fortes synergies avec les autres entités des Nations Unies, en exploitant les points forts et les avantages comparatifs de chacun.

143. Le Compte pour le développement représente une source de financement essentielle à l'appui du budget ordinaire de la CEA, destiné à aider les États

membres à faire face à leurs priorités en matière de développement des capacités. Pendant la période considérée, la CEA a mis en place dix projets – bénéficiant à plus de 30 États membres – visant à élaborer des politiques nationales axées sur les trois dimensions (sociale, environnementale et économique) du développement durable. En 2014, la CEA a également élaboré, au titre du Compte pour le développement, quatre nouveaux projets dans les domaines suivants : les statistiques et les données, le processus de planification du développement, le renforcement de la capacité des planificateurs du développement en Afrique d'intégrer le Programme de développement pour l'après-2015 dans les plans nationaux de développement et le renforcement du suivi de la protection sociale dans les États membres de la CEA.

G. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

144. Ce sous-programme vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte des engagements mondiaux et régionaux dans le domaine de l'égalité des sexes, en accroissant le nombre des États membres et des communautés économiques régionales qui mettent en œuvre le principe d'égalité entre les sexes et d'autonomisation de la femme et en rendent compte ; en traitant des questions nouvelles ayant des incidences sur la femme et en intégrant le souci d'égalité homme-femme dans les politiques et programmes nationaux.

145. Le principal travail du sous-programme comprend les activités suivantes : recherche de pointe sur les politiques et la gestion des connaissances (création d'une nouvelle plate-forme de connaissances pour le partage d'expérience); réalisation de monographies détaillées de pays; renforcement de l'utilisation des outils existants tels que l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique; mise au point d'outils et de méthodes de transformation pour éclairer l'élaboration des politiques ; et activités pratiques adaptées de renforcement des capacités pour les décideurs aux niveaux intermédiaire et supérieur à l'échelle nationale et sous-régionale, afin d'améliorer leur aptitude à intégrer la problématique hommes-femmes et les préoccupations des femmes dans les politiques socioéconomiques et les finances publiques.

146. Un des objectifs de la CEA repositionnée est de s'assurer que les femmes participent à la transformation structurelle de l'Afrique et en bénéficient également. L'initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mise au point par le Centre africain pour le genre de la Division des politiques de développement social de la CEA, a été approuvée à la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine en mars 2014. Elle a servi à l'élaboration du programme de travail 2014-2015 de la Commission sur l'égalité des sexes.

147. La CEA a contribué à une remarquable augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui rendent compte des progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Cinquante-deux pays (un nombre dépassant de loin la cible de 15 États membres) ont rendu compte de leurs progrès concernant la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, dans les rapports nationaux d'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing soumis à la CEA. Le rapport de synthèse de la Commission a souligné les remarquables succès obtenus s'agissant d'accroître les capacités des femmes dans les secteurs sociaux, en particulier l'éducation primaire et la santé. Le rapport a été présenté et approuvé à la neuvième Conférence régionale africaine sur les femmes tenue en novembre 2014 à Addis-Abeba. La Conférence a réuni plus de 450 participants, dont des ministres, des partenaires de développement, des membres de la société civile, des représentants des communautés économiques régionales et des organismes des Nations Unies. La Déclaration finale issue de la Conférence, constitue une étape cruciale dans les efforts visant à faire tenir compte des priorités de l'Afrique dans l'examen mondial de Beijing+20 et à placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au centre du programme et des objectifs de développement pour l'après-2015, conformément à la position africaine commune, aux objectifs de développement de l'Afrique récemment proposés ainsi qu'à l'Agenda 2063.

148. L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, est l'un des outils devant servir à la mise en œuvre de l'Initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il renforcera également la composante égalité homme-

femme des profils de pays de la CEA que les bureaux sous-régionaux établissent actuellement en collaboration avec les divisions de la Commission. Pendant la période considérée, la CEA a achevé le déploiement de la troisième phase de la mise en œuvre de l'Indicateur dans 13 États membres.

149. La CEA a également fourni un appui technique spécial en matière d'égalité entre les sexes dans le cadre de ses recommandations relatives à la lutte contre l'épidémie d'Ebola qui continue de ravager des régions d'Afrique de l'Ouest. Parmi les résultats du travail mené par le Centre africain pour le genre, figure l'élaboration d'un chapitre sur les coûts socioéconomiques d'Ebola, ventilés par sexe, dans des secteurs clés comme l'exploitation minière, l'agriculture, le commerce transfrontalier et les soins non rémunérés, chapitre figurant dans le rapport de la CEA intitulé « *Les incidences socioéconomiques de la maladie à virus Ebola en Afrique* ». En outre, le Centre apporte des compétences d'expert et des conseils techniques au groupe technique à l'échelle des Nations Unies qui est chargé de la planification du relèvement après l'Ebola.

150. En 2014, la CEA a contribué à augmenter le nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui utilisent les connaissances produites grâce à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, les statistiques ventilées par sexe, le modèle macroéconomique intégrant les sexes, l'Observatoire africain des droits de la femme et le portail du Réseau électronique des mécanismes africains de défense des droits de la femme pour transversaliser la problématique hommes-femmes. Des concertations ont été organisées dans le cadre de deux séances de discussions en ligne, tenues avec les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes et portant sur deux sujets : premièrement, l'éradication des mutilations génitales féminines, séance à laquelle 11 États membres ont participé et, deuxièmement, la Conférence régionale africaine d'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et les préparatifs sur le continent pour la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, séance à laquelle neuf États membres ont participé.

151. Le sous-programme a établi une fiche documentaire appelant à l'interdiction des mutilations génitales féminines dans le monde, qui a été distribuée aux principales parties prenantes telles que les hauts responsables politiques des États membres, la CUA, les communautés économiques régionales, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement

et les organisations de la société civile. Cette activité a donné lieu à la publication d'une carte d'informations en ligne sur les mutilations génitales féminines, qui contient des statistiques générales et des recommandations sur l'éradication de cette pratique. En outre, pendant la période considérée, des recherches documentaires pour la réalisation d'une étude de référence portant sur les mutilations génitales et concernant le suivi des cadres juridiques et normatifs, ont été achevées pour 21 pays africains. La CEA a également fourni un important appui technique, humain et financier pour le lancement de la campagne de la Commission de l'Union africaine visant à mettre un terme aux mariages d'enfants en Afrique, en publiant une fiche documentaire contenant des statistiques et des recommandations de politiques orientées vers l'action. La fiche a été distribuée lors du lancement officiel de la campagne qui a eu lieu durant la quatrième session de la Conférence des ministres du développement social de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba en mai 2014.

152. L'édition de 2014 du *Rapport sur les femmes en Afrique* intitulée « Problématique hommes-femmes dans la chaîne de valeur agricole : transformer l'agriculture de l'Afrique par l'autonomisation des femmes » a porté sur six pays choisis (Cameroun, Éthiopie, Mali, Maroc, Ouganda et Zimbabwe). Étant donné le rôle crucial des femmes dans l'agriculture, la lutte contre les inégalités entre les sexes est un moyen efficace de transformer le secteur agricole du continent.

153. Le *Recueil de bonnes pratiques et d'initiatives sur l'autonomisation économique des femmes dans les activités minières artisanales et à petite échelle en Afrique* et le *Rapport sur la problématique hommes-femmes dans le secteur minier* en Afrique de la CEA apportent tous les deux un appui à la mise en œuvre de la vision africaine de l'industrie minière, en permettant de mieux comprendre les politiques et pratiques respectueuses du principe de l'égalité entre les sexes dans le secteur minier.

154. La CEA a également publié un rapport sur les femmes dans le commerce informel transfrontalier en Afrique, à la suite d'une réunion d'examen par des experts, tenue en août 2014 et à laquelle ont participé plus de 40 spécialistes des sciences économiques et sociales, des représentants des communautés économiques régionales et d'éminents praticiens du développement.

155. La CEA a également organisé une formation pratique sur le renforcement des capacités en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes

dans les politiques socioéconomiques et les finances publiques. La formation était destinée à des décideurs politiques africains de niveau élevé et intermédiaire (statisticiens, économistes, macroéconomistes, planificateurs et spécialistes des questions sexospécifiques). La Commission a également organisé un stage de « formation des formateurs » sur la problématique hommes-femmes dans la gestion des politiques économiques (une initiative mise au point avec le PNUD et d'autres parties prenantes), qui visait à former des praticiens africains en vue d'accroître le nombre de spécialistes de cette question. Une fois formés, ces experts peuvent répondre aux demandes des États membres pour un renforcement des capacités adapté à leurs besoins.

156. Au plan interne, dans le cadre du sous-programme, a été achevée la mise au point du programme de la Commission sur l'intégration de l'égalité entre les sexes au sein de la Commission. Le programme comporte les quatre volets ci-après qui sont tous en cours d'application : a) examen et évaluation de l'état de l'intégration du souci d'égalité homme-femme au sein de la CEA; b) élaboration d'une politique d'égalité entre les sexes pour la CEA; c) mise au point d'un marqueur de parité entre les sexes et d) établissement d'un programme de renforcement des capacités pour l'intégration de la problématique homme-femme.

H. Activités sous-régionales de développement

157. Conformément à leur mandat, les bureaux sous-régionaux de la CEA ont, au cours de l'année considérée, continué d'aider les États membres, les communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales sous-régionales à renforcer leur capacité de formuler et d'harmoniser des politiques et plans fondés sur des faits concrets en appui à la transformation économique et sociale et à l'intégration régionale au niveau sous-régional, grâce à des travaux de recherche et d'analyse, à l'organisation de réunions d'experts et de forums et à la fourniture de services de conseil.

158. Les bureaux sous-régionaux se sont employés à réaliser cet objectif en renforçant les partenariats avec les principales communautés économiques régionales dans leurs sous-régions respectives, à savoir l'Union du Maghreb arabe, la Communauté de développement d'Afrique australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de

l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

159. Les bureaux sous-régionaux ont organisé une série de réunions et d'ateliers dont ils ont assuré le service technique, notamment la session annuelle des comités intergouvernementaux d'experts respectifs; ils ont participé aux réunions des organes directeurs des principales communautés économiques régionales et fourni une assistance technique, à la demande, aux États membres, aux communautés économiques régionales et à d'autres organisations intergouvernementales sur les questions institutionnelles et sectorielles à l'appui des efforts d'intégration.

160. Les bureaux sous-régionaux ont également renforcé leurs activités de collecte de données, de gestion et de mise en réseau des connaissances pour améliorer la précision et la crédibilité des produits et du travail de sensibilisation de la Commission. Ils ont en outre poursuivi leur collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et participé davantage activités des équipes de pays des Nations Unies afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme de développement pour l'après-2015. En outre, les bureaux sous-régionaux ont, de plus en plus, amélioré la coordination des activités des Nations Unies au niveau sous-régional, conformément au mandat qui leur a été donné par le Mécanisme de coordination régionale en Afrique, y compris la mise en œuvre des activités conjointes convenues par les groupes thématiques au niveau sous-régional.

161. En 2014, les bureaux sous-régionaux se sont employés, en priorité, à élaborer des profils de pays, qui constituent une nouvelle série de publications de la CEA, qui sera lancée à l'occasion de la Conférence des ministres de 2015. Les profils de pays fournissent des données, des informations institutionnelles et politiques, des prévisions, des indicateurs, des analyses des politiques et des risques, et des recommandations sur des variables sociales et économiques clés. Ils sont destinés à un certain nombre de clients dont les États membres, des universitaires, des décideurs, des représentants de la société civile, des analystes et des investisseurs se trouvant en Afrique ou ailleurs. Ils seront élaborés aux niveaux sous-régional et continental (comme pour le *Rapport économique sur l'Afrique*) et comporteront des prévisions pour le moyen terme, une analyse des risques et leur périodicité sera améliorée (annuelle, semestrielle ou trimestrielle).

162. Les profils de pays de la CEA ajouteront de la valeur en fournissant des analyses des politiques et des prévisions en temps opportun, dans une perspective africaine, tout en suivant les prévisions faites par des institutions extérieures sur l'Afrique et en fournissant des informations sur le thème central de la transformation économique et structurelle dans les États membres. En outre, pendant le processus d'élaboration des profils de pays, l'accès aux données primaires et secondaires sera rendu possible, par l'intermédiaire de la base de données de la CEA, afin de permettre à un large éventail d'utilisateurs des données, d'élaborer des analyses de politiques supplémentaires sur l'Afrique.

163. Les sections suivantes mettent en évidence les résultats obtenus par chaque bureau sous-régional.

1. Bureau sous-régional en Afrique du Nord

164. Le Bureau sous-régional en Afrique du Nord a contribué à renforcer les capacités des États membres dans des domaines liés aussi bien à la participation des pays aux chaînes mondiales et régionales de valeur qu'à l'élaboration de politiques innovantes et intégrées pour une croissance verte et durable. Le mécanisme utilisé par le Bureau sous-régional pour l'élaboration des profils de pays a été affiné tout au long de la période considérée. Entre mars 2014 et février 2015, des profils de pays sur le Maroc, la Tunisie, l'Algérie et la Mauritanie ont été établis. L'élaboration des profils nécessite de compiler et d'harmoniser constamment des données et des informations sur chaque pays, d'agrèger les indicateurs qui seront utilisés par les communautés économiques régionales et d'autres groupes de pays, et d'analyser les tendances, afin d'aider à produire des prévisions en temps opportun. Ce processus permettra, accessoirement, de renforcer la capacité des États membres à produire et à diffuser des statistiques et des analyses politiques de qualité ainsi que de faciliter la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données pertinentes, en appui aux priorités de développement de la sous-région.

165. La notion d'économie verte a été abordée dans quatre des profils de pays, en fonction des défis propres à chaque pays, qui sont, pour l'Algérie, la diversification et la réduction de la dépendance à l'égard des hydrocarbures ; pour le Maroc, l'industrialisation et les nouveaux types de commerce au Maroc ; pour la Mauritanie, la gouvernance du secteur de la pêche et, pour la Tunisie, les emplois verts et le développement

régional. Les profils de pays contiennent des analyses sur la vision et la stratégie relatives à l'économie verte, ainsi que des indications sur l'état actuel de cette économie dans les pays. Ils comprennent aussi des recommandations tenant compte des caractéristiques propres du pays concerné. À court terme, les examens thématiques aident à mieux comprendre la vision et les mesures mises en œuvre par les pays. À ce titre, ils constituent un bon outil pour partager des données d'expérience et définir l'orientation politique. La question des subventions et de la lutte contre la pauvreté et les coûts y relatifs ont également été abordés au cours d'un examen thématique s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration du profil de pays 2014, pour la Tunisie.

166. Une discussion de groupe d'experts tenue lors de la vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts a permis de réaliser une étude technique sur les chaînes de valeur régionales, suivie d'une réunion d'experts consacré au thème « Commerce, investissement direct étranger et participation aux chaînes de valeur » et d'un colloque de suivi. Ces activités font partie d'un programme plus large lancé il y a deux ans par la CEA et destiné à traiter de la question de transformation structurelle de l'Afrique du Nord. Les discussions du groupe d'experts ont servi de cadre pour le partage de données d'expériences sur la création de chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord, en vue d'accélérer la diversification et la sophistication des systèmes de production et assurer leur plus grande intégration aux chaînes de valeur mondiales.

167. Une réunion spéciale d'experts a été organisée à Rabat en novembre 2014 pour valider les résultats d'une étude sur la création de chaînes de valeur régionales en vue d'accélérer la diversification et la sophistication des économies d'Afrique du Nord. Elle a été suivie d'un colloque méditerranéen international qui a permis d'approfondir le débat sur les chaînes de valeur régionales dans un cadre universitaire. Le colloque était une initiative conjointe de la CEA, du Centre africain pour les politiques commerciales et de l'Organisation mondiale du commerce. Près de 50 communications y ont été faites par des chercheurs et des praticiens du développement.

168. En 2014, le partenariat du Bureau sous-régional avec l'Union du Maghreb Arabe a été renforcé, de même que les partenariats entre l'Union du Maghreb arabe et d'autres institutions régionales. Un certain nombre de grandes initiatives sous-régionales ont été officiellement lancées. La première série d'initiatives porte sur la mobilisation des partenaires sous-régio-

naux en faveur du processus d'intégration, l'élaboration d'une stratégie de financement indépendant pour l'Union du Maghreb arabe et l'établissement d'un plan d'action sous-régional pour la facilitation du transport et du commerce. La seconde série d'initiatives concerne la lutte contre la désertification et la formulation d'une stratégie en matière d'égalité entre les sexes pour l'Union du Maghreb arabe.

169. Pour renforcer et améliorer l'efficacité des partenariats au service d'une plus grande intégration en Afrique du Nord, une plate-forme régionale d'appui à l'Union du Maghreb arabe a été adoptée, en tant qu'outil de programmation à moyen terme pour la coordination et la promotion des synergies entre les activités en matière d'aide. La plate-forme porte essentiellement sur sept domaines d'intervention étroitement liés aux objectifs à moyen terme du programme pour le Maghreb. Elle englobe des projets et des actions envisagés par l'Union du Maghreb arabe pour la période 2014-2015, autour desquels l'appui des partenaires sera structuré. La plate-forme a été officiellement lancée au cours de la réunion annuelle du Mécanisme de coordination sous-régionale, tenue à Rabat en juin 2014, à l'initiative du Bureau sous-régional en Afrique du Nord.

170. En vue d'accélérer le processus d'intégration en Afrique du Nord, le Bureau sous-régional et le secrétariat de l'Union du Maghreb arabe, avaient déjà convenu d'inclure dans leur programme pluriannuel de coopération, un projet de renforcement des capacités pour l'Union du Maghreb arabe. Un des volets du projet est la réalisation d'une étude sur la faisabilité d'un mécanisme de financement autonome pour l'Union du Maghreb arabe. À la lumière de l'expérience des autres communautés économiques régionales, et partant des spécificités de la sous-région, il est proposé dans l'étude, un nouveau système visant à assurer une couverture optimale des besoins financiers actuels et futurs de l'Union du Maghreb arabe, comme par exemple le financement des projets du secrétariat; des études et des analyses de fond, des projets et programmes d'intégration; des contributions régionales aux activités financées par les partenaires et des fonds structurels ou d'ajustement.

2. Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

171. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a renforcé la capacité des systèmes nationaux de statistique des pays appartenant à la Communauté écono-

mique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de collecter et de mettre à disposition des informations concernant le développement et le profil économique et social des États membres, notamment des informations concernant les effets de la flambée d'Ebola en Afrique de l'Ouest, et de suivre le processus d'intégration régionale par la mise en place et le maintien à jour centralisés de la base de données Ecobase dans la sous-région. Le Bureau a continué d'appuyer les États membres dans leur démarche visant à mettre en place des systèmes d'information géographique pouvant servir d'instrument de planification du développement.

172. En complément des activités présentées ci-dessus, le Bureau a également renforcé son fonctionnement grâce à six chercheurs invités, et a donné une formation à l'utilisation de statistiques à jour et fiables visant à améliorer le travail d'analyse servant de base à l'établissement de quatre profils de pays, ceux du Ghana, du Niger, du Nigéria et du Sénégal. Le Bureau et la CEDEAO se sont facilement appropriés les outils innovants de collecte, de présentation et de diffusion des données, en appui aux priorités de développement des pays et de la sous-région. Le Bureau a aussi fourni une assistance technique au Gouvernement ivoirien pour évaluer son plan national de développement et appuyé le plan régional de développement de la zone de Diffa au Niger par une amélioration de la planification, de la gestion et de la gouvernance aux niveaux national et local.

173. En 2014, il y a eu de plus en plus de demandes de projets de la part des États membres, et l'Office a adapté sa stratégie de travail pour répondre à ces demandes. Le renforcement des effectifs grâce à la présence des chercheurs invités a permis au Bureau d'étendre le maillage de son réseau de savoir pour inclure des collègues de la sous-région spécialistes de l'économie et des statistiques, provenant des bureaux nationaux de statistique et d'autres institutions sous-régionales concernées en charge des statistiques liées au développement. Dans le domaine des initiatives novatrices sous-régionales, un rapport important a été achevé qui porte sur les progrès réalisés dans l'intégration régionale de la CEDEAO. Le rapport sera mis en vedette lors des prochaines festivités du quarantième anniversaire de la Communauté.

174. Une mission consultative organisée par le Bureau a été menée à Abidjan en novembre 2014 pour fournir un appui à la reconstruction du pays après le conflit en contribuant à renforcer la planification des projets d'investissement du pays. Grâce à cette mission, un appui technique a été apporté au Gouvernement ivoi-

rien par l'intermédiaire de son Ministère de la planification. Elle a aussi permis de renforcer la coopération avec le PNUD dans ce pays.

175. En réaction à la crise ouverte par la flambée d'Ebola dans la sous-région, la Commission a fait des contributions régulières par l'entremise du Bureau, qui a coordonné une équipe multidisciplinaire d'experts chargée de mener une étude sur les incidences socioéconomiques de la maladie en Afrique de l'Ouest et dans l'ensemble du continent. Depuis le lancement de l'étude en décembre 2014, à Niamey, le rapport a été actualisé pour tenir compte des informations concernant les fonds supplémentaires apportés à la lutte contre la propagation de la maladie, et des statistiques et des tendances économiques observées suite au recul de l'épidémie. La version actualisée comprend aussi les points de vue des pays non touchés sur les enseignements à tirer.

3. Bureau sous-régional en Afrique centrale

176. Le Bureau sert tous les États membres de la communauté économique régionale et des organisations de coordination économique d'Afrique centrale, ainsi qu'une série de pays clefs dont les intérêts sont intimement liés à ceux de la sous-région. Le Bureau collabore également avec des organisations non gouvernementales, la société civile, des universités, des organismes de recherche et le secteur privé pour atteindre les objectifs poursuivis.

177. Le Bureau a renforcé la capacité des États membres, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et d'autres acteurs du développement de la sous-région de formuler des politiques et plans fondés sur des observations factuelles, et de les harmoniser, en appui à la transformation économique et sociale de l'Afrique centrale. En 2014, le Bureau a également amélioré la capacité des États membres de produire et de diffuser des statistiques de qualité et à jour, en appui aux priorités de développement nationales et sous-régionales, et a renforcé la capacité de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales.

178. Le Bureau a produit quatre profils de pays en 2014, qui présentent une synthèse des résultats économiques (PIB, inflation, dette, finances, balance des

paiements, etc.), du développement social (chômage, Indice de développement humain, objectifs du Millénaire pour le développement), et des réformes en cours (indicateurs sur le climat des affaires et la gouvernance) aux niveaux national et sous-régional. Les pays dont les profils ont été établis sont le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. Les profils ont été examinés à la trentième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, en mars 2014, à N'Djamena. Le Bureau a également prêté assistance à la CEMAC et à la CEEAC en partageant les méthodes de collecte et de traitement des données statistiques utilisées pour l'établissement des profils, ainsi que par sa contribution faite à la mise en œuvre des programmes des communautés économiques régionales sur la statistique lors de séminaires organisés par ces communautés en mars et mai 2014. Le Bureau travaille en lien étroit avec les bureaux nationaux de statistique de la sous-région pour déterminer les domaines de collaboration et leurs besoins en termes de renforcement des capacités.

179. Durant la période considérée, le Bureau a mené des recherches et des analyses, a convoqué des réunions d'experts et fourni des services consultatifs. Il a également organisé la réunion du mécanisme de coordination sous-régionale.

180. Dans le cadre du plaidoyer de la Commission en faveur de la transformation structurelle en Afrique, le Bureau a organisé une réunion de groupe d'experts sur l'exploitation du potentiel des industries extractives en vue de la transformation structurelle en Afrique centrale, pendant laquelle un rapport rédigé par le Bureau a été examiné et adopté. La réunion, tenue en mars 2014 à N'Djamena, a sensibilisé les pays d'Afrique centrale à des questions telles que la gestion des recettes tirées des industries extractives, les faiblesses des contrats miniers, la responsabilité sociale des entreprises dans l'industrie minière, la transformation des matières premières et la formation d'experts nationaux dans le domaine minier.

181. Le Bureau a également organisé une réunion de groupe d'experts sur l'amélioration des conditions de la conduite des affaires en Afrique centrale. La réunion, qui a eu lieu en décembre 2014 à Douala (Cameroun), a rassemblé 46 participants et visait à examiner et valider un rapport sur l'amélioration du climat des affaires dans la sous-région.

182. Un des grands projets du Bureau en appui à la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales a consisté à organiser un forum sur la prise en compte systématique de l'économie verte dans les politiques de déve-

loppement en Afrique centrale. Le plan d'étapes pour la modernisation des entreprises en vue de la transition vers une économie verte en Afrique centrale – proposé dans un rapport produit par le Bureau – a été validé et adopté pendant le forum. Le Bureau a déjà engagé la mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre de ce plan d'étapes.

183. Enfin, le Bureau a offert des services consultatifs aux communautés économiques régionales et aux États membres dans les domaines suivants : une stratégie sous-régionale pour le développement de la statistique en Afrique centrale, le transport aérien, l'harmonisation des politiques commerciales, la mise en œuvre de la politique sous-régionale en matière d'eau de la CEEAC, la négociation de l'accord de partenariat économique et la transition vers une économie verte. Concernant la coopération entre les organismes des Nations Unies, le Bureau a joué un rôle moteur dans le mécanisme de coordination sous-régionale. La sixième réunion consultative annuelle sur la mise en œuvre du programme du NEPAD en Afrique centrale a été organisée par le sous-programme en décembre 2014 à Douala (Cameroun), pour évaluer les progrès accomplis et s'accorder sur des plans afin d'augmenter l'ampleur et du programme et d'en maximiser les effets.

4. Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

184. En 2014, Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, situé à Kigali, a renforcé la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de formuler des plans et des politiques fondés sur l'analyse des faits, en appui à la transformation économique et sociale de la sous-région. En plus de l'attention accordée au développement, l'accent a été mis sur les questions institutionnelles et sectorielles, dont la sécurité alimentaire, l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'énergie, le commerce et le tourisme durable.

185. Le Bureau a amélioré la capacité des États membres de produire et diffuser des statistiques et des analyses politiques à jour en appui aux priorités de la région et de la sous-région. Il a aussi renforcé la capacité de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) d'accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales.

186. En 2014, le Bureau a élaboré huit projets de profil de pays. Les pays couverts à ce jour sont Djibouti, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Somalie. Les profils devraient être utiles à une série de clients, allant des États membres aux investisseurs nationaux et étrangers à la recherche d'informations nuancées sur des lieux possibles où investir, en passant par des chercheurs, la société civile et des experts des pays de l'Afrique de l'Est.

187. Le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec le département de la planification du Ministère rwandais des infrastructures et a fourni des services consultatifs pour appuyer la formulation de la politique énergétique nationale, en particulier sur des questions politiques touchant à l'accès à l'énergie, à la sécurité énergétique et aux incidences des politiques et stratégies énergétiques régionales. Le Bureau s'est aussi associé au Ministère des infrastructures pour renforcer la capacité de planification du pays en matière d'énergie, ce qui est considéré comme un élément stratégique et fondamental de l'action du pays visant promouvoir la transformation structurelle et à accéder au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020. Ces partenariats sont l'occasion d'influencer les décisions politiques et les orientations stratégiques par l'innovation politique et l'apport de connaissances fondées sur l'analyse des faits.

188. En juin 2014, le Bureau a lancé une publication intitulée « Energy access and security in Eastern Africa : status and enhancement pathways » (Accès à l'énergie et sécurité énergétique en Afrique de l'Est : situation et stratégies d'amélioration). Le Bureau a aussi collaboré avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et l'Institut de Stockholm pour l'environnement pour donner une séance de formation technique sur le Système de planification à long terme des énergies de substitution et d'autres approches actuelles de la planification. La séance de formation, à laquelle des représentants de neuf pays de la sous-région ont participé, s'est tenue à Kigali à la fin de 2014. Le Bureau a également apporté des conseils spécialisés à la CAE sur la formulation d'un cadre de sécurité énergétique.

189. Comme suite au lancement du plan directeur de tourisme durable de l'IGAD, en 2014, le Bureau a travaillé en lien étroit avec des organes étatiques pour aider à la mise en œuvre opérationnelle du plan dans quatre pays pilotes, à savoir l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda. Le plan a servi de base à l'élaboration de stratégies et d'outils, à l'analyse de politiques et à la collecte de données en matière de tourisme

adaptés à chacun des quatre pays. Au Rwanda, le tourisme figure en bonne place dans le Plan d'aide au développement des Nations Unies 2013–2018, et fait partie du programme phare sur le développement de chaînes de valeur.

190. Conformément aux décisions prises à la première réunion du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est, le Bureau prend part à la mise en œuvre de trois des six projets phares, à savoir le tourisme, l'énergie, et l'initiative contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Le travail du Bureau sur cette initiative a permis d'accorder davantage d'attention à la manière dont elle est appliquée par le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et par ses partenaires de développement. De plus, le Bureau, aux côtés du Bureau sous-régional en Afrique australe, a grandement contribué à raviver l'intérêt pour le mécanisme de coordination sous-régionale parmi les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les organismes des Nations Unies opérant en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Ces efforts ont été couronnés par la tenue de la dernière réunion du mécanisme de coordination sous-régionale, que le Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) a présidée dans son intégralité.

5. Bureau sous-régional en Afrique australe

191. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a continué d'assister les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et d'autres acteurs du développement de la sous-région en renforçant leur capacité de formuler des politiques et programmes fondés sur l'observation des faits, et de les harmoniser, en appui à la transformation économique et sociale de la sous-région. En 2014, le Bureau a établi les profils de quatre pays d'Afrique australe (Angola, Namibie, Zambie et Zimbabwe). Les profils de pays contiennent des données économiques et sociales, des renseignements politiques et des informations sur les institutions, des prévisions, des politiques, des analyses de risques et des recommandations à l'intention d'une série de clients, des États membres aux investisseurs nationaux et étrangers, en passant par la société civile, les analystes politiques et les décideurs, en Afrique australe et au-delà.

192. Le Bureau a également continué de renforcer la capacité des communautés économiques régionales, des États membres et des acteurs du développement d'améliorer la conception et d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales en Afrique australe.

193. La vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe, tenue en 2014 en Zambie, a porté sur la question d'actualité de savoir comment mettre les ressources naturelles au service de la croissance inclusive et du développement durable en Afrique australe. Les 64 participants, représentant les États membres, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le COMESA, l'Union africaine, l'ONU et des organisations de développement, ont salué les efforts déployés par le Bureau pour faciliter le dialogue sur les politiques et le partage de connaissances et de données d'expériences sur des questions clés de développement en Afrique australe. La réunion a offert une tribune aux États membres et aux acteurs du développement pour approfondir le débat sur les politiques en matière de ressources naturelles, de croissance et de développement durable dans la sous-région. Le Comité a recommandé aux États membres d'entreprendre des actions précises dans les domaines suivants : réformes des politiques pour atteindre les cibles de convergence macroéconomique ; ajout de valeur aux ressources naturelles, industrie manufacturière et création d'emplois ; gouvernance des ressources naturelles ; inégalités de revenus ; et renforcement des capacités pour répondre aux besoins de développement social.

194. La réunion annuelle du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, tenue en novembre 2014 à Lusaka, et co-organisée par les deux bureaux sous-régionaux en collaboration avec le COMESA, a donné un nouveau souffle à la mise en œuvre du plan d'activités pour 2013-2017 du mécanisme de coordination sous-régionale, en offrant un espace de discussion aux parties prenantes, qui ont examiné comment intensifier la mise en œuvre et combler les déficits existants en la matière. Les participants ont eu l'occasion de débattre, entre autres, des contraintes financières et des obstacles institutionnels, et se sont accordés sur un plan d'étapes détaillé pour la mise en œuvre du plan d'activités. Ils ont félicité les bureaux sous-régionaux et réaffirmé l'importance de l'architecture institutionnelle du mécanisme pour réduire l'émiettement des opérations des institutions des Nations Unies et d'améliorer la cohérence et la coordination de leur travail en appui aux programmes et priorités de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

195. Dans le cadre de l'initiative sur le renforcement des capacités statistiques en Afrique australe, le Bureau a convoqué des utilisateurs et producteurs de statistiques à une réunion consultative sous-régionale, en novembre 2014, à Gaborone. La réunion a été organisée en étroite collaboration avec le Centre africain pour la statistique et le secrétariat de la SADC. Durant cette réunion, les conclusions des missions que le Bureau avaient menées sur le terrain dans 6 des 11 bureaux nationaux de statistique en Afrique australe ont été examinées, et les domaines d'intervention retenus pour la fourniture d'un appui ont été hiérarchisés. La réunion a rassemblé des représentants des bureaux nationaux de statistique, des secrétariats de la SADC et du COMESA, du PNUD, du Centre africain pour la statistique et d'autres parties concernées.

196. Cette démarche consultative a renforcé les partenariats, a facilité la synthèse des besoins des bureaux nationaux de statistique en termes de renforcement des capacités et a donné lieu à des débats stimulants sur l'harmonisation statistique dans la sous-région par l'adoption de normes, modèles et classifications internationaux, et leur adaptation aux contextes nationaux et sous-régionaux. En outre, cette démarche a aussi permis de mieux faire connaître l'initiative des profils de pays lancée par la Commission, et sa volonté de renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique de faciliter la production de statistiques crédibles à des fins de choix politiques. Le niveau de sensibilisation atteint permettra, dans un avenir proche, d'améliorer l'accès du Bureau aux données statistiques des bureaux nationaux de statistique et des communautés économiques régionales aux fins de l'analyse des politiques et du repérage des domaines où une assistance technique directe devrait être apportée.

197. Dans le cadre de son appui fonctionnel au travail des équipes de pays des Nations Unies en Afrique australe, le Bureau a commencé, en collaboration avec le bureau du PNUD en Zambie, une étude sur la croissance économique et les inégalités en Afrique australe. L'étude, qui a été examinée lors d'une réunion de groupe d'experts en juin 2014, analyse le lien entre la croissance économique et les inégalités dans la sous-région, la nature, les causes et les différents aspects du problème, ainsi que les conséquences et les options de politiques qui pourraient apporter des solutions dans la sous-région. L'Afrique australe présente un des taux d'inégalités les plus élevés au monde, et le problème a des répercussions à court et moyen termes pour la sous-région.

198. Le Bureau a également apporté un appui technique à l'initiative du triangle de croissance Zam-

bie-Malawi-Mozambique, en animant une réunion consultative sur l'initiative, qui a été organisée par le Gouvernement mozambicain à Maputo, en décembre 2014. Cela a amené des hauts fonctionnaires des trois États membres à examiner et arrêter un projet de mémorandum d'accord, qui constitue une base de la coopération, en prélude à sa signature officielle par les ministres en charge du commerce et de l'industrie des trois pays, lors d'une réunion ministérielle qui doit se tenir en 2015.

199. Le Bureau a aussi aidé à l'élaboration d'un mémorandum d'accord qui guide la coopération au développement entre le COMESA et les autorités d'Australie-Occidentale dans le domaine des ressources minérales et pétrolières, de l'agriculture, de la formation professionnelle et du renforcement des capacités. Le Bureau a également aidé le COMESA à concevoir un projet de développement des capacités humaines et institutionnelles dans le secteur extractif, qui doit être mis en œuvre dans le cadre du mémorandum, et qui porte sur le renforcement des capacités en matière de formulation de politiques, de taxation, de cadres de politiques fiscales, de négociation de contrats, de gestion des ressources minérales et de gestion des recettes tirées de ces ressources. Il entend aussi contribuer à l'élaboration de politiques et cadres législatifs harmonisés dans le secteur minier, à l'amélioration des cadres fiscaux pour optimiser les bénéfices qui en sont tirés, à l'accroissement de la valeur ajoutée, à l'enrichissement et à la création de liens avec l'économie locale, et à la transformation structurelle et au développement socioéconomique dans le COMESA.

200. Sur demande du secrétariat de la SADC, le Bureau a offert un appui technique pour élaborer un plan d'étapes et une stratégie visant à l'industrialisation de la SADC.

201. Le Bureau a aussi fourni, en collaboration avec le Centre africain de développement minier, une assistance technique au programme de la SADC dans le domaine des mines, en apportant son appui à deux aspects de l'initiative : l'étude d'évaluation des compétences dans le secteur extractif et la définition de l'enrichissement de minerais. Cette initiative fait partie du processus d'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires dans le secteur minier et vise à surmonter un obstacle majeur dans la sous-région, à savoir la pénurie de compétences le long de la chaîne de valeur des ressources minérales. Il s'agit également d'étudier les perspectives de l'enrichissement de minerais et de la création de valeur ajoutée dans la sous-région, en se concentrant sur les ressources minérales

auxquelles on peut facilement ajouter de la valeur et sur la création de liens dans le pays et la région.

202. Le Bureau a continué de fournir des services consultatifs au Lesotho concernant l'élaboration d'une politique nationale en matière de ressources minérales et d'activités minières. L'appui de la CEA à cette tâche s'inspire de la demande, faite par le Gouvernement lesothan, d'assistance à l'élaboration de cette politique et d'un cadre juridique et réglementaire qui oriente les activités du secteur. Le Gouvernement souhaite mettre au point une politique qui soutiendra une croissance et un développement socioéconomiques durables et qui s'attaquera à la pauvreté, conformément au plan stratégique national de développement 2012-2017 et à la Vision africaine des mines.

203. Le bureau a aussi répondu à une demande d'assistance technique émanant du COMESA, concernant l'élaboration d'un cadre politique d'industrialisation. À ce jour, un projet de cadre politique a été établi, le Bureau ayant fait des contributions techniques sur le fond à différentes étapes du processus.

204. Par ailleurs, le Bureau a apporté un appui technique au Gouvernement swazi dans l'élaboration de sa politique commerciale et industrielle, qui en est déjà à un stade avancé.

I. Planification et administration du développement

205. Le principal objectif de ce sous-programme, géré par l'Institut africain de développement économique et de planification, est d'améliorer la gestion du secteur public, eu égard à la planification et à l'analyse des politiques économiques et à la planification du développement par les gouvernements africains et d'autres acteurs du développement concernés. Les activités de l'Institut sont organisées autour d'un portefeuille de programmes de renforcement des capacités et de formation, ainsi que d'un ensemble d'initiatives en matière de recherche et de dialogue sur les politiques à mener. L'Institut fournit également des services consultatifs, à la demande aux gouvernements et aux institutions publiques et sert de forum pour une réflexion originale sur le développement africain.

206. En tout, 25 cours de formation ont été organisés par l'Institut à l'intention des pays africains sur les méthodes pour une meilleure prise en compte des préoccupations de développement à long terme et sur

l'élaboration des politiques économiques. En 2014, 521 fonctionnaires venant de 25 États membres ont participé à ces cours d'une durée des deux semaines. L'Institut a également donné son premier cours en arabe, au Caire, en partenariat avec l'Institut de planification nationale d'Égypte, sur les fondamentaux de la planification du développement. Vingt-quatre fonctionnaires de pays arabophones d'Afrique ont participé au cours.

207. Les six ateliers de haut niveau de l'Institut portant sur la gestion et le développement économique de l'Afrique, ont enregistré la participation d'experts, de fonctionnaires, de dirigeants et de représentants du secteur privé et de la société civile d'au moins 33 pays africains. L'Institut a effectué de nombreuses missions consultatives pour soutenir les efforts de réforme politique au Cameroun, au Maroc, au Nigéria et au Rwanda, et une autre mission auprès du secrétariat du NEPAD à Johannesburg. Il a également organisé six conférences publiques, auxquelles ont participé de hauts responsables du Gouvernement, des organisations internationales, des ambassades et des membres de la société civile. En outre, quatre bourses de recherche ont été octroyées et cinq séminaires sur la diffusion des travaux de recherche, organisés.

208. En 2014, l'Institut a également organisé trois ateliers sur l'élaboration de programmes d'enseignement pendant lesquels des cursus pour six nouvelles formations de courte durée ont été élaborés et des dispositions prises pour le lancement, en 2015, de deux programmes pour la maîtrise. Les deux cours – l'un sur la politique industrielle, et l'autre sur la gestion économique et la planification du développement – ont été mis au point avec le concours de l'Université de Johannesburg et l'Institut de planification nationale d'Égypte, respectivement.

209. L'Institut a publié huit documents de travail dans le cadre d'une série spéciale « L'Afrique à 50 », et produit trois épisodes d'une série documentaire sur la planification du développement.

210. L'Institut a établi en 2014 de nouveaux partenariats avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, l'Institut de planification nationale d'Égypte, le Parlement panafricain et l'Institut africain Bamanga Tukur pour le commerce international et le développement.

J. Développement social

211. L'objectif du sous-programme est de formuler des politiques appropriées de développement social qui favorisent la croissance inclusive et équitable, particulièrement en ce qui concerne l'emploi et la protection sociale, la jeunesse et la population, l'urbanisation et l'autonomisation des femmes. En 2014, le sous-programme a amélioré la capacité des États membres d'intégrer les préoccupations de développement humain aux politiques et stratégies, avec un accent particulier sur l'emploi, la protection sociale, les problèmes des jeunes, conformément aux objectifs de développement convenus au niveau international. Le sous-programme a également aidé à renforcer la capacité des États membres d'améliorer les politiques, la législation et les stratégies favorisant une planification, une gestion et un développement urbains inclusifs.

212. Le travail effectué par le sous-programme a été marqué par l'établissement d'un partenariat avec des institutions panafricaines, notamment l'Union africaine et d'autres organismes des Nations Unies, grâce à la refonte du Mécanisme de coordination régionale et des sous-groupes thématiques sur l'emploi et la population. Le MCR-Afrique donne une orientation régionale à tous les organismes des Nations Unies leur permettant d'intégrer leurs programmes spécifiques à l'Afrique afin d'améliorer la cohérence des politiques et de réduire les coûts de transaction. Cette approche de partenariat a été renforcée par une collaboration dynamique avec des instituts de recherche et des centres de réflexion africains, ce qui a permis de revoir, pour en renforcer la rigueur, le travail analytique de la Commission, ses stratégies de renforcement des capacités et de sensibilisation et la production de travaux de recherche sur les politiques s'appuyant sur des faits concrets.

213. Il est largement reconnu aujourd'hui que la performance économique récente du continent ne suit pas la voie d'un développement inclusif et durable. Le faible niveau de développement de l'Afrique s'explique en grande partie par la lenteur de la transformation structurelle de ses économies, qui reposent principalement sur les produits primaires. Pour déplacer l'accent du débat sur le développement vers la création d'emplois, les gains de productivité et la transformation structurelle, il faut disposer d'un capital humain adéquat. Le repositionnement stratégique de la CEA visant à mieux répondre aux priorités de développement de l'Afrique, a donné un rôle encore plus important au sous-programme de développement social.

214. En 2014, le sous-programme a mis l'accent sur le rôle que les politiques de développement social peuvent jouer en faveur de la transformation structurelle des économies africaines. On y a cherché à exploiter la synergie interdivisions créée grâce à la collaboration avec la Division de la politique macroéconomique, la Division du renforcement des capacités statistiques de la CEA et l'Institut africain de développement économique et de planification et soutenue par la participation directe des bureaux sous-régionaux. Cette collaboration a débouché sur une approche plus intégrée et plus cohérente des travaux de recherche sur les politiques de développement social en Afrique. La pertinence des travaux de recherche sur les politiques actuellement menées, peut être appréciée en fonction des demandes émanant de centres de réflexion et d'organismes de recherche africains aussi réputés que le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique et l'Université de Nairobi, qui, tous, ont invité la Division de la politique de développement social à présenter des communications sur le développement social et les économies inclusives en 2014.

215. Les activités entreprises au titre du sous-programme pour 2014, répondaient aux demandes et aux recommandations des États membres africains telles qu'exprimées par l'intermédiaire du Comité statutaire intergouvernemental de supervision, à l'effet d'évaluer l'exclusion humaine sur le continent et de définir des priorités stratégiques dans le domaine de la population et du développement, notamment la migration. Le Comité ayant reconnu que l'urbanisation était un domaine revêtant une importance cruciale, la Division a créé une petite section chargée de poursuivre le dialogue sur la recherche et des politiques innovantes au sujet de l'urbanisation en Afrique, dans le contexte du développement social.

216. L'élaboration de l'Indice africain de développement social était une réponse directe aux États membres qui ont exprimé le souhait de voir évaluer l'impact de l'exclusion sur le développement social en Afrique. Au cours de l'année considérée, l'Indice a fait l'objet d'un processus de validation et a été expérimenté dans cinq États membres. Il est déjà appliqué par des équipes nationales de mise en œuvre au Cameroun, au Maroc et en Zambie. Ces pays seront bientôt suivis par le Kenya et le Sénégal. Une campagne de sensibilisation à l'importance de l'Indice a été menée en collaboration avec les bureaux sous-régionaux, à Marrakech, lors du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, ainsi qu'à Lusaka et à Yaoundé. Le fait que les États membres apportent leurs propres données nationales pour le calcul de l'indice renforce

la maîtrise de l'outil au niveau national et favorise un renforcement des capacités animé par les pairs.

217. La dynamique créée par l'initiative conjointe de la CUA, du PAM et de la CEA sur le coût de la faim en Afrique, a continué de s'accélérer. Les huit pays africains mettant en œuvre les conclusions des études qui leur étaient consacrées, ont reconnu que le fait de ne pas aborder le problème de retard de croissance chez les enfants, avait un coût pour les pays et ont préconisé des mesures pour remédier à ce problème. Suite à ce constat, sept nouveaux pays africains ont demandé à la CUA, au PAM et à la CEA de les aider à entreprendre des études nationales sur le coût de la faim. Les études de pays ont débouché sur le lancement, avec le soutien de la CEA, de la Nouvelle initiative de l'Afrique en faveur de l'élimination du retard de croissance (ARISE). Les principes méthodologiques de ces études pourraient s'appliquer à un large éventail de sujets liés à la pauvreté, tels que le chômage des jeunes ou l'analphabétisme et permettre aux décideurs nationaux de disposer de données factuelles sur le coût.

218. La Division des politiques de développement social a également mené une étude sur l'assurance maladie au Rwanda et au Ghana, qui figurait dans le *Rapport sur le développement social de l'Afrique 2013-*

2014. L'étude se veut une contribution au débat sur la question cruciale de financement de la santé dans les États membres.

219. "Tirer parti du dividende démographique" a été le thème central des travaux menés par la Division sur la population et la jeunesse en 2014. Elle a, dans ce cadre, organisé une réunion d'experts afin d'examiner un document de base sur la population et le développement.

220. En 2014, le sous-programme a participé à un projet interrégional du Compte pour le développement, aux côtés de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Département des affaires économiques et sociales. Le projet est destiné à promouvoir des politiques et des programmes qui soient inclusifs et durables, en y associant les jeunes. En développant une boîte à outils de choix possibles quant aux politiques et programmes, permettant le partage des connaissances et en fournissant des avis techniques, le projet sera un moyen de renforcer la capacité des gouvernements à mettre en œuvre et à soutenir des politiques efficaces en faveur des jeunes, la jeunesse, concernant en particulier la participation des jeunes et des emplois décents pour les jeunes.

Chapitre III

Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

221. Le présent chapitre donne un aperçu des principales questions abordées et des conclusions adoptées par les réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux. Il met en évidence les problèmes et les recommandations clés des réunions des organes subsidiaires, qui doivent être portés à l'attention de la Commission pour information ou pour suite à donner. Le chapitre comprend également un aperçu des réunions qui étaient prévues, mais ne s'étaient pas encore tenues au moment de l'élaboration du présent rapport.

222. Un examen des organes intergouvernementaux de la Commission, entrepris en 2013 dans le cadre de la réforme institutionnelle, a eu comme résultats la suppression de ceux qui faisaient double emploi et l'adoption d'une structure plus rationnelle alignée sur la nouvelle orientation programmatique de la Commission. En conséquence, le mécanisme intergouvernemental se compose désormais d'organes se consacrant essentiellement aux questions générales de développement aux niveaux sous-régional et régional et de plusieurs organes subsidiaires composés d'experts, ainsi qu'il est exposé dans les sections suivantes:

A. Organes traitant de questions générales de développement

1. Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et son Comité d'experts

223. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique fournit les directives générales et les grandes orientations des activités du secrétariat de la CEA,

examine et approuve le programme de travail de la Commission, sert de cadre pour définir la position de l'Afrique sur les questions de développement et se prononce sur les recommandations que lui soumettent les organes subsidiaires de la Commission et le Secrétaire exécutif. Depuis 2008, la session annuelle de la Conférence est organisée conjointement avec la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine afin d'assurer une plus grande cohérence dans la définition de la position de l'Afrique sur des questions de développement clés.

224. Le Comité d'experts se réunit avant la Conférence des ministres et lui fournit un appui technique. Le Bureau de la Commission comprend un représentant de chacune des cinq sous-régions et se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur élus sur une base sous-régionale.

2. Comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

225. Les cinq comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA, se réunissent tous les ans avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et font rapport à celle-ci par l'intermédiaire de son propre Comité d'experts. Les comités intergouvernementaux d'experts supervisent l'élaboration et la mise en œuvre générale du programme de travail et des objectifs prioritaires du bureau sous-régional dont ils relèvent, et formulent des recommandations sur le développement économique et social de la sous-région concernée, ainsi que sur la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales. Lorsque le besoin s'en fait sentir, des réunions sont tenues immédiatement avant ou après les grandes conférences ministérielles des communautés économiques régionales afin d'offrir un cadre qui permette à

ceux qui ont participé aux rencontres ministérielles de la sous-région de discuter de problèmes précis concernant le développement sous-régional. Les conclusions de ces réunions sont portées à l'attention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

B. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission

226. La Commission compte quatre organes aux responsabilités essentiellement techniques et sectorielles : le Comité Femmes et développement, le Comité du développement durable, le Comité de la coopération et intégration régionales et le Comité de la statistique.

227. Ces Comités tiennent une session ordinaire une fois tous les deux ans et rendent compte à la Commission, à sa session annuelle, par le truchement du Comité d'experts. Leurs réunions rassemblent les décideurs et d'autres parties prenantes, dont des experts en matière de développement qui éclairent et guident la CEA dans l'action qu'elle mène dans ces différents domaines.

C. Réunions tenues pendant la période à l'examen

1. Première session conjointe du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique

228. La première session conjointe du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique et de la Commission statistique pour l'Afrique, qui s'est tenue à Tunis du 10 au 12 décembre 2014, était placée sous le thème «Renforcer la production de statistiques agricoles en Afrique, pour un meilleur suivi et une meilleure évaluation du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique ». La première réunion de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale - Afrique a eu lieu en parallèle à la session conjointe ; elle visait à renforcer la production, la gestion, la diffusion et l'utilisation de renseignements statistiques et géospatiaux.

229. Un certain nombre de réunions se sont tenues préalablement à la session conjointe, les 8 et 9 décembre 2014. Parmi celles-ci, on retiendra le sixième Forum sur le développement statistique de l'Afrique, un atelier à l'intention des médias sur l'utilisation efficace des statistiques par la presse, une réunion du Comité directeur du Projet régional sur le système des comptes nationaux, une réunion du Référentiel géodésique africain et une réunion sur l'utilisation de dispositifs mobiles pour la collecte de données.

230. La session conjointe a permis de faire le point des progrès accomplis dans les différents domaines de la statistique, notamment le plan africain d'exécution de l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, le cycle 2010 de recensements de la population et du logement, le Programme de comparaison internationale, la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique, de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil, la révolution des données, le *City Group on Governance* et la création de l'Institut de l'Union africaine de la statistique et du Centre de formation panafricain.

231. Au cours de la première session conjointe, les participants ont :

- (a) engagé la CUA, la CEA, la BAD et d'autres institutions concernées tels que le PAM et la FAO à renforcer leur collaboration pour améliorer les statistiques agricoles des États membres, afin de fournir des données de qualité, d'éclairer les mécanismes de suivi et d'évaluation et d'améliorer les connaissances en matière de transformation agricole ;
- (b) recommandé à la CUA et à la CEA de mettre au point un programme régional sur les recensements de la population et du logement pour les cinq prochaines années, axé sur un travail durable de renforcement des capacités, d'appui technique et de coopération Sud-Sud ;
- (c) exhorté les dirigeants des institutions africaines, en particulier la CUA, la CEA et la BAD, par l'intermédiaire du Comité africain de coordination des statistiques, à collaborer entre eux et à coordonner leurs initiatives, le but commun étant d'établir des statistiques sur l'Afrique ;
- (d) engagé les organismes des Nations Unies à œuvrer en partenariat avec la CUA, la CEA et la BAD s'agissant de réaliser les divers programmes et activités statistiques, et à participer à la mise au point de programmes nationaux de statistique et à la coordination de projets statistiques au niveau national ;

- (e) déclaré établi le Groupe de travail africain sur l'initiative de gestion de l'*information* géo spatiale à l'échelle mondiale – Afrique, la CEA ayant offert d'en assurer le secrétariat ;
- (f) demandé à la Commission africaine de statistique de porter ces recommandations à l'attention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour accord et adoption.

2. Trentième et unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale

232. La trentième et unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale, qui s'est tenue à Brazzaville en mars 2015, était placée sous le thème : « Le développement de l'industrie forestière au service de la transformation structurelle des économies d'Afrique centrale ». La réunion a rassemblé plus de 60 experts dont la recommandation principale formulée aux États membres a été de tirer profit des possibilités offertes par la vaste forêt du bassin du fleuve Congo, en visant la transformation économique de la sous-région.

233. Les experts ont appelé les États membres à s'employer à apporter de la valeur ajoutée aux produits de la forêt en procédant à la « transformation » de deuxième et de troisième niveau. Ils ont fait observer qu'une telle évolution serait favorisée par l'investissement dans les technologies et la formation de haut niveau, l'identification de nouveaux mécanismes de financement, la contribution au Fonds pour l'économie verte de l'Afrique centrale, la création de marchés locaux plus attractifs pour les investisseurs nationaux, l'harmonisation des politiques nationales du secteur et l'exécution de stratégies déjà mises au point par la Communauté économique des États d'Afrique centrale et la Commission de la Forêt d'Afrique centrale sur la transformation des produits forestiers, bois ou autre.

234. Les experts ont débattu des profils de pays de l'Afrique centrale qui, une fois de plus, font ressortir la vulnérabilité de la sous-région face à la volatilité des prix mondiaux des matières premières. La transformation structurelle dissiperait ce problème. Après avoir examiné le rapport sur les profils de pays, les experts ont demandé à la CEA d'élargir la portée de ses collections de données, d'utiliser les statistiques officielles des États membres et de préciser les renseignements relatifs à l'état de l'intégration régionale de la sous-région.

235. Examinant les autres points essentiels concernant leur région, les experts ont noté avec satisfaction que nombre des projets du plan directeur sur les transports de l'Afrique centrale avaient été exécutés, mais ont estimé regrettable l'inertie qu'ils constataient et ont évoqué la question épineuse de la vision régionale du transport aérien, qui devait encore être définie pour la sous-région.

236. La réunion a eu lieu dans la foulée d'une réunion spéciale du groupe d'experts sur les progrès et les perspectives de convergence macroéconomiques de l'Afrique centrale, qui a été l'occasion de demander aux États membres et aux institutions sous-régionales d'accentuer leurs efforts pour parvenir à l'intégration régionale qui favoriserait une croissance durable dans toutes les économies de la sous-région. À la lumière des résultats maigres et disparates enregistrés par les pays de la Communauté économique des États d'Afrique centrale, les experts ont exhorté les États membres concernés de s'approprier davantage des divers aspects du contrôle multilatéral et de nouer les partenariats nécessaires pour étendre les critères de convergence à l'ensemble de la Communauté économique des États d'Afrique centrale.

3. Dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est

237. La dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est, qui s'est tenue en mars 2015 à Antananarivo, portait sur le thème suivant : « Mobiliser l'économie bleue pour le développement de l'Afrique de l'Est ».

238. La réunion a été l'occasion d'un débat, en groupe de haut niveau, intitulé : « Économie bleue : détails pratiques » et de discussions qui ont porté sur les activités du Bureau sous-régional, l'avancement de l'exécution du plan d'activité du mécanisme de coordination sous-régional et un aperçu des grands éléments de l'activité macroéconomique de la sous-région. Trois séances spéciales du groupe d'experts, tenues en parallèle à la réunion, ont porté sur les questions ci-après :

- (a) Profils de pays du Kenya, de Madagascar, du Rwanda, de la Somalie et de l'Ouganda ;
- (b) Géopolitique et gestion des ressources naturelles de la région de l'océan Indien ;
- (c) Zones économiques exclusives maritimes et faits nouveaux dans le domaine du développement

de l'énergie et des ressources minérales de haute mer en Afrique de l'Est.

239. Les experts ont conclu qu'ayant été déclarée Décennie des mers et des océans africains, la période 2015 – 2025 représentait une excellente occasion de mettre en exergue les documents « Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons », et « 2050 - Stratégie maritime intégrée de l'Afrique », en tant que documents de référence pour la décennie.

240. Les participants à la réunion ont convenu que l'économie bleue avait un rôle important à jouer en Afrique de l'Est s'agissant de contribuer à la transformation structurelle, à une croissance économique viable et à un développement social durable. Ils ont aussi souligné que l'économie bleue couvrait toutes les masses d'eau, dont les lacs et les rivières, outre les mers et les côtes. Les secteurs les plus importants de l'économie bleue sont la pêche, l'aquaculture, le tourisme, le transport, l'activité portuaire, le secteur de l'énergie et l'activité minière. Néanmoins, ils ont constaté que l'économie bleue était également importante pour d'autres secteurs de l'économie et qu'il fallait dans ce contexte tenir compte d'importantes considérations sociales, telles que la sécurité alimentaire, l'allègement de la pauvreté et la création d'emploi. Ils ont souligné qu'il fallait développer des liens entre l'économie bleue et d'autres secteurs, et ne ménager aucun effort pour conserver les richesses créées dans la sous-région. De plus, des instruments devraient être fournis pour permettre de mesurer l'importance de l'économie bleue par pays, notamment des données d'ordre stratégique et relatives aux politiques nationales mises en place concernant ledit secteur.

241. Les participants à la réunion ont pris note de l'importance de la Stratégie maritime intégrée 2050 de l'Union africaine et, en particulier, de la Charte des transports maritimes. Pour accélérer l'exécution de la stratégie et améliorer le niveau de compréhension des autres cadres internationaux pertinents, comme la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ils ont convenu d'élaborer un manuel sur l'économie bleue pour l'Afrique de l'Est. Ce manuel devrait contenir un guide expliquant, étape par étape, comment intégrer l'économie bleue dans les politiques, lois, réglementations et pratiques nationales.

242. Les participants à la réunion ont aussi souligné que, dans ce contexte, il était très important d'établir un équilibre entre les considérations environnementales et les considérations sociales, formulées dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir

que nous voulons. ». À ce sujet, ils ont indiqué qu'il convenait d'adopter une approche ouverte à tous du développement de l'économie bleue, porteuse de maîtrise des processus par les communautés locales et les autres partenaires, ainsi à même de tirer pleinement profit de leurs investissements dans ce domaine. Ils ont reconnu que la protection, la conservation, la sauvegarde et l'utilisation durable de la biodiversité aquatique étaient capitales, et qu'il fallait y inclure l'atténuation des effets des changements climatiques et les stratégies d'adaptation pour garantir l'exploitation durable de l'économie bleue.

243. Les experts sont tombés d'accord sur le fait que la communauté internationale et, notamment, l'ONU avaient un rôle important à jouer pour ce qui était d'aider les États membres à réaliser le plein potentiel de l'économie bleue de façon durable et sans laissés pour compte. Ils ont aussi noté que, pour être concluante, la mise en œuvre de toute stratégie concernant l'économie bleue allait nécessairement de pair avec un État en développement compétent, un engagement politique et de la détermination dans l'exercice du pouvoir. Il fallait aussi que cette mise en œuvre soit soutenue par des politiques porteuses de progrès de la condition féminine et une large participation aux décisions prises et aux actions menées du secteur privé, de la société civile, des jeunes et des autres partenaires. La transparence, la communication claire et la participation active des médias étaient également essentielles.

244. Les participants à la réunion ont exhorté les États membres à incorporer, chaque fois que possible, l'économie bleue dans leurs plans de développement nationaux et sous-régionaux. Les États membres ont aussi été invités à mettre en place les institutions nécessaires et à renforcer les capacités pour mieux mettre à profit le potentiel de ce secteur. Il était particulièrement important de renforcer les capacités de recherche et de développement, ainsi que les centres d'excellence dans les domaines de la cartographie océanographique, de la gestion halieutique, la planification intégrée du développement, de la concurrence portuaire et du tourisme.

245. Pour ce qui était des profils de pays établis par la CEA, il a été dit que leur élaboration devait être le fruit de la collaboration de tous les intéressés. Les agents de la CEA continueraient de privilégier l'utilisation des données produites par les offices nationaux de statistique. On serait aussi attentifs à suivre une procédure uniforme et à utiliser une matrice unique. Les États membres aideraient les agents de la CEA à accomplir cette tâche en leur fournissant des données

et informations en temps utile, tout en lui faisant part, chaque fois que possible, de leurs observations sur les projets de profil. En tant que de besoin, on nommerait des coordonnateurs qui seraient chargés de faciliter la communication entre le bureau sous-régional et les États membres.

4. Trentième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord

246. La trentième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord a eu lieu en mars 2014 à Rabat. La réunion visait à analyser la situation et les tendances des grands agrégats macro-économiques et sociaux d'Afrique du Nord par l'examen du Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord en 2014 et à examiner les profils de pays établis par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. La réunion a aussi été l'occasion de passer en revue le rapport d'activité du Bureau, ainsi que son programme de travail à court et moyen terme, et le rapport sur l'avancement des programmes de développement régionaux et internationaux.

247. La réunion a aussi permis aux experts nationaux et internationaux de négocier et formuler des recommandations sur des questions importantes concernant les programmes de développement nationaux et régionaux.

248. De plus, dans le contexte des études menées par la CEA depuis 2012 sur l'industrialisation de l'Afrique, les participants à la réunion ont réfléchi aux moyens de faire du commerce un levier d'accélération de l'industrialisation, question qui était aussi le thème de la livraison 2015 du Rapport économique sur l'Afrique.

249. Le Bureau sous-régional a débattu avec le Comité des résultats des deux réunions d'experts, dont la première, consacrée aux transports internationaux et à la facilitation du commerce, avait eu lieu les 25 et 26 septembre 2014 à Rabat. L'objectif principal de cette réunion était de mener une réflexion approfondie sur l'action menée pour accélérer l'intégration régionale et faciliter le commerce intra-africain par une réduction substantielle des coûts directs et indirects des transactions commerciales.

250. La seconde réunion, tenue également à Rabat, les 19 et 20 novembre 2014, était axée sur la promo-

tion de l'intégration régionale par la promotion de chaînes de valeur régionales. L'idée générale était que les chaînes de valeur régionales ne servaient pas seulement à accélérer la diversification et la sophistication des économies d'Afrique du Nord, mais qu'elles contribueraient aussi à une intégration plus efficace dans les chaînes de valeur mondiales.

251. Les participants à cette réunion ont également discuté de la manière de planifier et de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'accent étant plus particulièrement porté sur l'Afrique du Nord. Étant donné l'ampleur des ressources qui devraient être mobilisées pour mettre en œuvre l'Agenda 2063, ils ont noté qu'il fallait étudier des possibilités de financement novatrices, tirer parti des secteurs financiers traditionnels et non traditionnels, mobiliser les fonds souverains et les fonds de retraite pour financer des projets de développement, proposer aux investisseurs privés des prêts publics spéciaux, émettre des obligations à l'intention de la diaspora, utiliser les recettes issues de l'industrie extractive pour soutenir le développement et endiguer les flux financiers illicites.

252. En parallèle à la réunion du Comité d'experts, une réunion spéciale d'experts, consacrée à la question de la stratégie pour une économie verte sans exclusion, a aidé à analyser les défis de l'industrialisation, vecteur de la transformation structurelle des économies d'Afrique du Nord. Cette réunion spéciale a permis de faire le point sur les visions et stratégies nationales, et d'échanger des pratiques optimales sur la façon de mieux sensibiliser les uns et les autres aux inconvénients et aux avantages d'une économie verte.

253. À l'issue d'un débat long et soutenu, le Comité a modifié les différents rapports présentés lors de la réunion. L'année 2015 étant une année charnière pour le monde, avec l'adoption du programme de développement pour l'après 2015, le Comité a recommandé que la CEA continue d'aider les États membres à coordonner leurs efforts en renforçant leur position commune s'agissant de l'adoption et de la mise en œuvre dudit programme. En ce qui concerne les profils de pays, le Comité a recommandé à la CEA d'instituer un accord durable avec les États membres pour la collecte de données, afin que des profils de pays de haute qualité puissent être élaborés à partir de données harmonisées. Le Comité a engagé la CEA à compléter les travaux menés dans les différents domaines de recherche, dont l'économie verte, l'intégration régionale et les chaînes de valeur régionales, par des analyses sectorielles, nationales et régionales.

5. Vingt et unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe

254. La vingt et unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe a eu lieu les 12 et 13 mars 2015 à Victoria Falls, au Zimbabwe, sur le thème « Accélérer l'industrialisation de l'Afrique australe grâce à la valeur ajoutée et à l'enrichissement ». Le thème s'inscrit dans le cadre de la priorité actuelle de la Communauté de développement de l'Afrique australe et vise à mettre au point une feuille de route et une stratégie en matière d'industrialisation. La réunion a rassemblé des fonctionnaires de haut niveau des pays de la sous-région et des institutions partenaires telles que l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, l'Union douanière d'Afrique australe, le NEPAD, la Banque de développement de l'Afrique australe, l'Organisation internationale du Travail et le Programme des Nations Unies pour le développement. Des représentants du monde universitaire, de la société civile, des médias et de la CEA étaient également présents

255. Le Comité a notamment examiné le rapport d'exécution du programme du Bureau pour 2014, les documents de conférence sur la situation économique et sociale de l'Afrique australe, le programme de développement de l'après-2015, le Plan stratégique indicatif de développement régional de la Communauté de développement de l'Afrique australe et le plan stratégique à moyen terme du Marché commun de l'Afrique orientale et australe. Les experts ont également approuvé les activités du Bureau prévues pour 2015 et adopté la déclaration finale élaborée à l'issue de la réunion spéciale du groupe d'experts qui a précédé la réunion du Comité d'experts, sur le développement de l'industrie agroalimentaire pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique australe.

256. Dans le cadre de la vingt et unième réunion, une table ronde d'experts consacrée à l'apport de valeur ajoutée, ainsi qu'aux chaînes de valeur et à l'enrichissement, a suscité des débats entre le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile. Le Comité a également examiné les rapports établis par les divisions de la CEA et les institutions partenaires mentionnées ci-dessus.

257. Le Comité a examiné le document de référence préparé pour la réunion par le Bureau sous-régional et formulé de grandes recommandations visant à accélérer l'industrialisation de la sous-région. Ces recom-

mandations portaient sur la cohérence des politiques décidées et leur mise en œuvre, la valeur ajoutée et l'enrichissement, la mobilisation des ressources, les infrastructures, l'innovation, la recherche et le développement, et l'efficacité de la collaboration au niveau régional. Le Comité a souligné dans ses recommandations le rôle central de l'État, s'agissant de faciliter le développement industriel par le biais du renforcement du secteur privé national, la création de conditions favorables à la promotion de l'investissement, notamment l'investissement direct étranger, l'adoption d'une stratégie de développement des compétences, l'investissement dans l'infrastructure, notamment par le partenariat public-privé, l'investissement dans la recherche et le développement aux fins de promouvoir la valeur ajoutée et la valorisation des produits primaires et des ressources minérales de la sous-région, et les solutions à apporter aux problèmes d'inégalité qui entravent la croissance pour tous et le développement économique durable de l'Afrique australe.

6. Dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

258. La dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue les 18 et 19 mars 2015 à Dakar, avait pour thème : « Les infrastructures de l'intégration et leur incidence sur la zone de libre-échange sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest ». Cette réunion a rassemblé des délégués de haut niveau des pays membres de la sous-région, ainsi que des représentants du secteur privé, du monde universitaire, des organisations internationales de développement et de la société civile.

259. Les participants à la réunion ont souligné qu'il fallait que la sous-région promeuve d'urgence le développement des infrastructures dans les secteurs clés du transport, de l'énergie, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et du développement de la banque, afin d'accélérer l'intégration régionale, de renforcer la croissance économique, d'améliorer le développement sociale et de réduire efficacement la pauvreté, conformément à la Vision 2020 de la CEDEAO. La réunion visait également à préparer la sous-région à consolider sa compétitivité dans le cadre de la future zone de libre-échange continentale africaine, prévue pour 2017.

260. Des arguments développés dans le rapport économique 2014 sur l'Afrique avaient présidé au choix du thème de la réunion. Ce rapport, préparé par la

CEA en collaboration avec la CAU, était intitulé : « Une politique industrielle dynamique en Afrique: des institutions novatrices, des processus efficaces et des mécanismes flexibles » ; il contenait des avertissements sur les dangers d'une forte croissance économique qui ne s'accompagnerait pas d'un développement industriel et d'une transformation structurelle, et préconisait la mise en place de la logistique et des infrastructures modernes nécessaires pour l'industrialisation

261. Les participants ont noté que le développement des infrastructures permettrait de renforcer la compétitivité, l'industrialisation et la diversification économique et, en même temps, faciliterait l'intégration économique. Des infrastructures de transport efficaces permettraient également d'améliorer la prestation et l'accès aux services sociaux fondamentaux, tels que la santé et l'éducation, et encourageraient les citoyens à participer plus activement au marché du travail sous-régional. Le commerce entre les pays membres de la CEDEAO reste faible, comme dans toute l'Afrique en général, mais il pourrait être facilité et amélioré par présence d'infrastructures de qualité.

262. Souhaitant procéder à un échange de vue sur les pratiques positives en matière de partenariats public-privé concernant les infrastructures, le Sénégal a présenté son expérience de définition de projets, ainsi que de construction et de financement d'infrastructures. L'exposé présenté par le Sénégal portait sur le cadre

juridique de trois partenariats public-privé. Le premier projet concernait la concession du contrôle des charges par essieu; le deuxième concernait le nouvel aéroport Blaise Diagne, situé à Diass, près de Dakar, et le troisième, l'autoroute Dakar-Diamniadio.

263. Un rapport sur le profil socioéconomique de l'Afrique de l'Ouest en 2014 et les perspectives pour 2015 a également été débattu lors de la réunion, de même qu'un rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2014 du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et de son programme de travail pour 2015. Les participants ont également examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, en particulier, les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les perspectives du programme de développement pour l'après-2015 en Afrique de l'Ouest. Il a aussi été question de la mobilisation des ressources nationales pour le développement des infrastructures.

264. Une réunion spéciale du groupe d'experts qui a eu lieu juste avant la réunion du Comité intergouvernemental d'experts, les 16 et 17 mars 2015, a été consacrée aux infrastructures régionales de l'Afrique de l'Ouest : leur statut, les difficultés à résoudre et les incidences sur la zone de libre-échange. Les résultats de cette réunion ont été communiqués aux participants à la réunion du Comité intergouvernemental d'experts.

Annexe:

Suite donnée aux décisions et recommandations de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres des finances de l'Union africaine

Le présent tableau récapitule les principales activités entreprises par le secrétariat de la CEA pour donner suite aux décisions et résolutions pertinentes adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, lors de leur septième réunion conjointe qui s'est tenue à Abuja les 29 et 30 mars 2014. Certaines de ces activités ont été menées conjointement avec la Commission de l'Union africaine.

Le tableau met aussi en lumière un certain nombre de réalisations majeures en appui au développement des

États membres et énonce des recommandations sur la manière d'améliorer encore l'action entreprise.

Il est soumis à la huitième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique pour information examen et à titre d'orientations complémentaires.

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
<p>913 (XLVII) Rôle des énergies renouvelables dans l'industrialisation et la transformation économique de l'Afrique</p> <p>1. <i>Prie</i> la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, les communautés économiques régionales et les autres organisations compétentes d'aider les États membres à mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires pour promouvoir les énergies renouvelables aux niveaux national et régional et optimiser les investissements dans les infrastructures de création et de transport de l'énergie en vue d'accroître la part globale des énergies renouvelables ;</p>	<p>Conformément aux dispositions de la résolution 913 (XLVII), la CEA, la CUA et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, en collaboration avec d'autres commissions régionales des Nations Unies, ont veillé à ce que l'énergie propre (c'est-à-dire énergie renouvelable et efficacité énergétique) constitue une part importante du bilan énergétique de l'Afrique, l'accent étant mis davantage sur les questions de réglementation et de financement. À cette fin, la CEA a mené les actions, ci-après :</p> <p>Élaboration et pilotage de partenariats public-privé en faveur des pauvres qui comportent des dispositions sur l'énergie propre en matière de développement économique rural et d'équité. Le modèle de fourniture d'énergie propre prévu dans ces partenariats public-privé en faveur des pauvres a été testé au Lesotho. Le projet expérimental sera officiellement lancé en avril 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et exécution de programmes de formation sur la préparation et la présentation de projets relatifs à l'efficacité énergétique à un certain nombre de pays africains. Les projets ont été identifiés et une assistance est actuellement fournie pour la mobilisation des investissements. Le cinquième Forum international sur l'énergie en vue du développement durable s'est tenu à Hammamet (Tunisie), en novembre 2014, afin de réfléchir à la manière d'appuyer ces projets. • Élaboration d'un cadre conceptuel permettant de localiser les technologies énergétiques non polluantes en Afrique. Ce cadre conceptuel couvre les aspects essentiels suivants : évaluation des ressources renouvelables ; élaboration d'une feuille de route relative aux sources d'énergie renouvelables ; systèmes d'innovation nationaux et régionaux ; chaînes de valeur mondiales et locales des énergies renouvelables ; politiques et cadre réglementaire. En 2014, le secteur des biocarburants a servi d'étude de cas pour cette localisation. Le cadre conceptuel a été validé lors d'une réunion de groupe d'experts organisée conjointement par la CEA et la CUA en décembre 2014. En 2015, les technologies de production d'énergie photovoltaïque et pico-hydro seront étudiées. • En collaboration avec la CUA, la CEA a élaboré un cadre conceptuel de prise en compte de l'égalité des sexes dans le développement de la bioénergie en Afrique. Une étude menée sur la question a été validée par la réunion du groupe d'experts tenue à Kigali en décembre 2014. • En outre, un cadre régional d'action a été conçu pour le développement des énergies renouvelables en Afrique du Nord. Ce cadre définit une approche commune du commerce et de l'investissement, ainsi que les moyens de les faciliter, à l'appui du développement des énergies renouvelables dans la région. • Enfin, un appui technique a été fourni à la Mauritanie pour l'élaboration de sa stratégie en matière d'énergie renouvelable, en collaboration avec le PNUD et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (juin 2013). 	

Décisions/résolutions 914(XLVII) Indice africain d'intégration régionale	Déclaration ministérielle	Mesures prises
<p>3. <i>Invite</i> la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine à prendre toutes les mesures nécessaires pour élaborer et utiliser l'indice africain d'intégration régionale tel qu'il est proposé dans le document conceptuel, compte tenu du débat et des observations formulées à la présente réunion ;</p> <p>4. <i>Prie instamment</i> la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine de travailler étroitement avec communautés économiques régionales pour élaborer et utiliser l'indice africain d'intégration régionale ;</p> <p>5. <i>Demande en outre</i> aux gouvernements de renforcer leur engagement et leur appui en faveur de la réalisation accélérée des objectifs d'intégration régionale africaine en incorporant les programmes et plans convenus dans leurs politiques, stratégies et budgets nationaux ;</p> <p>6. <i>S'engage</i> à travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères compétents au niveau national, pour assurer le succès de la concrétisation de l'indice africain d'intégration régionale et de l'intégration régionale africaine en général.</p>		<p>Conformément aux dispositions de la résolution 914 (XLVII), la CEA, en collaboration avec la Banque africaine de développement et la CUA, a consulté les États membres et les communautés économiques régionales, finalisé la méthodologie de l'indice africain d'intégration régionale, obtenu le financement nécessaire pour le reste du projet et réuni des volumes importants de données. Faisant suite aux dispositions du paragraphe 3 de la résolution, la CA et la CUA, en collaboration avec la BAD, ont entrepris les actions ci-après pour élaborer et utiliser l'indice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêter une liste d'indicateurs tenant compte des observations formulées à la Conférence (c'est ainsi que des indicateurs sur la convergence des politiques macro-économiques et sur l'intégration culturelle ont été rajoutés à l'indice, mais toutes les autres dimensions énoncées dans la note conceptuelle ont été retenues) ; • Finaliser des métadonnées et un questionnaire détaillés pour la collecte de données en français. La version anglaise a été traduite et fait l'objet actuellement d'un examen final. Les trois institutions ont incorporé les informations reçues de 18 États membres sur la conception des instruments de collecte des données ; • Collecter les données que les États membres auront déjà fournies aux organisations partenaires, couvrants 26 des indicateurs ; • Former des interlocuteurs nationaux dans sept pays pilotes pour la collecte de données nécessaires à l'indice et organiser d'autres séances de formation à l'intention de 20 autres États membres, à Addis-Abeba en mars 2015 ; • Commencer la collecte de données directement auprès de 20 États membres et de trois communautés économiques régionales, les autres devant suivre ultérieurement ; • Obtenir des ressources pour terminer la production de l'indice, notamment la création d'un site Web interactif permettant d'analyser les données collectées et l'établissement d'un rapport analysant les conclusions ; • Faire connaître l'indice dans les États membres et les médias, par des communiqués de presse et des réunions détaillées ci-dessous. <p>Donnant suite aux dispositions des paragraphes 4 et 6, la CEA, la BAD et la CUA ont conjointement mené les actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consulter trois communautés économiques régionales sur la conception de l'indice ; • Consulter 18 gouvernements africains et bureaux nationaux de la statistique sur la conception de l'indice et sur la méthodologie de collecte des données ; • Présenter l'indice aux réunions intergouvernementales africaines suivantes, ainsi qu'à la septième réunion annuelle conjointe, et incorporer les observations formulées à ces réunions : vingt-neuvième session du Comité intergouvernemental d'experts tenue à Rabat en mars 2014 ; septième Conférence des ministres africains en charge de l'intégration, tenue à Ezulwini (Swaziland) en juillet 2014 ; session conjointe du Comité des directeurs généraux des services nationaux de statistique africains et de la Commission africaine de statistique, tenue à Tunis en décembre 2014. La CEA et la CUA ont également organisé une manifestation parallèle sur l'indice en marge de la huitième réunion annuelle conjointe.

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
<p>915 (XLVII) Nouvelle initiative continentale concernant l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes</p> <p>4. <i>Invite instamment</i> la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine à rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative lors de la huitième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine.</p>	<p>« Nous continuerons de travailler à maintenir un environnement macroéconomique propice à la consolidation du secteur industriel.</p> <p>Nous jouerons notre rôle en harmonisant davantage les politiques relatives au commerce et à la facilitation des échanges, aux investissements, à l'énergie, au développement des infrastructures, à la logistique et la gestion des chaînes d'approvisionnement, à la science, aux technologies, à l'éducation et à l'industrie. Nous mettrons également en place des mesures incitatives pour que les investissements industriels servent les objectifs de politique sociale et les aspirations des pays, y compris l'autonomisation des femmes. À cet égard, nous saluons la nouvelle initiative continentale concernant l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et encourageons la Commission économique pour l'Afrique à accélérer sa mise en œuvre effective. Toutes ces interventions permettant d'améliorer les résultats de l'action menée pour atteindre l'objectif d'une transformation structurelle qui profite à tous. »</p>	<p>• Mettre en place des mécanismes de travail permanents avec les États membres pour la collecte de données destinées à l'indice, après l'avoir commencée auprès de 20 États membres et de trois communautés économiques régionales, former sept interlocuteurs nationaux pour la collecte de données destinées à l'indice, et organiser un cours de formation à l'intention aux interlocuteurs statistiques de 20 autres pays.</p> <p>De plus, donnant suite au paragraphe 5, la CEA a aussi insisté sur l'importance d'agir dans le domaine de l'intégration régionale et a rappelé aux gouvernements - ou plus précisément aux ministères compétents - leur engagement au titre des accords d'intégration panafricaine. La CEA a également souligné aux gouvernements et aux communautés économiques régionales l'importance d'agir dans les domaines couverts par l'indice d'intégration régionale.</p> <p>La CEA a aussi mené des actions, notamment des études sur le terrain, d'une réunion de groupe d'experts et la préparation d'une publication, visant à faire adopter un plan d'action sous-régional sur le transport international et la facilitation du commerce en Afrique du Nord, le principal objectif étant l'amélioration du commerce intra-régional.</p>
		<p>La principale orientation de l'initiative continentale de la CEA concernant l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes est de faire en sorte que les politiques ou interventions relatives à la transformation structurelle de l'Afrique tiennent compte des besoins, contraintes et perspectives différenciées des femmes et des hommes, en portant une attention particulière à la situation désavantageuse des femmes dans tous les domaines du développement. Grâce à ses trois composantes interconnectées - à savoir l'émancipation économique des femmes, les droits fondamentaux des femmes et le secteur social - l'initiative permettrait aux femmes d'être reconnues comme des actrices et des bénéficiaires de la transformation porteuse de développement du continent.</p> <p>Depuis son adoption par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, lors de leur septième réunion conjointe, elle constitue la feuille de route du Centre africain pour le genre, dans ses activités. L'initiative a permis jusqu'ici d'obtenir les réalisations suivantes :</p> <p>Composante 1 –émancipation économique des femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux programmes de recherche ont été lancés sur l'égalité entre les sexes et les chaînes de valeur agricoles et sur l'égalité entre les sexes et les activités minières. Partant de recherches empiriques et secondaires, le programme analyse les questions d'égalité entre les sexes dans toutes les étapes de la chaîne de valeur agricole et formule des recommandations et des mesures à l'intention des États membres.

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
		<ul style="list-style-type: none"> • Des recherches ont été menées dans six pays représentant les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA : Afrique centrale : Cameroun ; Afrique de l'Est : Éthiopie et Ouganda ; Afrique du Nord : Maroc ; Afrique australe : Zimbabwe ; Afrique de l'Ouest : Mali. À ce jour, quatre des six pays ont achevé leur étude sur le terrain, mais les deux autres sont en bonne voie. Les conclusions des études sur le terrain montrent le rôle central que les femmes jouent dans la chaîne de valeur agricole, essentiellement par leur travail, et les contraintes auxquelles elles font face : accès aux actifs, aux marchés (local, national et régional), à la prise de décision, et contrôle de tous ces facteurs, entre autres. Des informations qualitatives, notamment des comptes rendus d'expériences féminines d'inégalité entre les sexes dans la chaîne de valeur, constitueront des preuves solides à l'intention des décideurs. • Le programme concernant l'égalité entre les sexes et le secteur minier vise à faire avancer l'émancipation économique des femmes grâce au renforcement de la prise en compte de cette égalité dans le secteur minier. Ainsi les femmes auraient non seulement accès à des emplois décents et mieux rémunérés, mais elles pourraient également devenir des entrepreneurs et contribuer à améliorer leur bien-être et leur statut social. Les recherches sont en cours dans cinq pays, représentatifs de la diversité sous-régionale et linguistique, où plus de 100 000 exploitants miniers artisanaux et petits exploitants ont été sélectionnés, à savoir : Afrique australe : Zambie ; Afrique de l'Est : République-Unie de Tanzanie ; Afrique centrale : République démocratique du Congo ; Afrique de l'Ouest : Ghana et Guinée. – Les résultats escomptés et leur utilisation dans l'élaboration des politiques et la programmation sont les suivants : – Les deux programmes devraient permettre d'élargir les connaissances sur l'égalité entre les sexes dans la chaîne de valeur agricole et sur l'égalité des sexes dans le secteur minier. – Les recherches sur l'égalité entre les sexes et la chaîne de valeur agricole enrichiront le Rapport sur les femmes en Afrique pour la période 2014–2015, qui présentera aux États membres des options pour une planification de la transformation agricole tenant davantage compte de l'égalité entre les sexes. – Un recueil d'expériences des femmes dans le secteur minier sera préparé, présentant les perspectives offertes, les défis à relever et les meilleures pratiques nationales de traitement des questions d'égalité des sexes dans le secteur et formulant à l'intention des États membres des recommandations concrètes. – Les résultats des deux programmes serviront à fournir aux pays l'appui technique et le renforcement des capacités adaptés à leurs besoins.

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
		<p>Composante 2: droits des femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de l'Observatoire des droits de la femme africaine - un outil mis au point pour réunir des informations et des données précises sur les droits de la femme en Afrique - , des fiches d'information publiées par la CEA sur les mutilations génitales féminines et le mariage précoce en Afrique. Un débat a été ensuite organisé sur Internet et a permis aux États membres d'échanger des informations et des pratiques optimales concernant ces deux aspects. En outre, la CEA continue de renforcer l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, qu'il promeut comme un outil de décision, de suivi et d'évaluation tenant compte de l'égalité entre les sexes. Ensuite, l'indicateur sera mis en œuvre dans les 24 pays qui ne l'ont pas encore adopté. Un appui technique concernant son utilisation sera également apporté aux États membres. <p>Composante 3 : questions relatives au secteur social</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le contexte des programmes que le Centre africain pour le genre a élaborés pour répondre aux besoins des femmes, notamment s'agissant de protection sociale et de sécurité sociale, des discussions sont en cours avec la Fondation pour la médecine et la recherche en Afrique, ONU-Femmes, le FNUAP, la CUA et la section de la protection sociale et de l'emploi de la CEA, pour définir les mesures permettant d'appuyer l'élargissement du programme de formation de sages-femmes en Afrique, qui vise à accroître leur nombre en Afrique et à lutter contre la mortalité maternelle, qui reste très élevée sur le continent.
<p>916(XLVII) Flux financiers illicites</p> <p>4. <i>Charge</i> la Commission économique pour l'Afrique de diffuser, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, les conclusions et recommandations du groupe de haut niveau et d'entreprendre d'autres activités de recherche et de renforcement des capacités à cet égard au niveau continental et mondial.</p>	<p>« Nous déplorons que l'Afrique perde 50 milliards de dollars par an du fait de flux financiers illicites. Ces flux résultent essentiellement d'opérations commerciales, de l'évasion fiscale et d'activités délictueuses (blanchiment d'argent, trafic d'armes et traite des êtres humains), de la corruption et de l'abus de fonction. Ce sont les pays riches en ressources minérales et ceux dans lesquels les institutions sont inadaptées ou inexistantes qui risquent le plus d'être victimes de ce fléau. Les flux financiers illicites compromettent l'action que l'Afrique mène en faveur du développement. Dans le pire des cas, ils ponctionnent des capitaux d'investissement et les recettes qui auraient dû servir à financer des programmes de développement, sapent l'autorité des institutions publiques et affaiblissent l'état de droit.</p> <p>Nous promettons de nous concentrer aux niveaux national, régional et continental pour renforcer nos institutions et systèmes de gouvernance économique, et de concentrer nos efforts sur l'administration fiscale, la négociation de contrats et les détournements de fonds opérés dans le cadre d'échanges commerciaux.</p>	<p>Conformément aux dispositions de la résolution 916 (XLVII), le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique a été mis en place par la CUA et la CEA afin d'enquêter sur ce phénomène et son incidence sur le développement. Le Groupe, présidé par l'ancien Président d'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, a été officiellement installé en janvier 2015 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa vingt-quatrième session ordinaire, au cours de laquelle la Conférence a également adopté sa Déclaration spéciale sur les flux financiers illicites.</p>

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
<p>917(XLVII) Profils de pays</p> <p>3. <i>Prie instamment</i> la Commission économique pour l'Afrique d'intensifier l'action qu'elle mène pour renforcer les systèmes nationaux de statistique, afin d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'actualité des statistiques des pays africains.</p>	<p>Par ailleurs, nous coopérerons avec la communauté internationale dans le cadre des débats sur la réforme de la gouvernance économique mondiale, afin de faire connaître nos préoccupations concernant les transferts illicites, notamment les paradis fiscaux.</p>	<p>Les résultats suivants ont été obtenus dans l'application des dispositions de la résolution 917 (XLVII) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CEA a procédé à l'évaluation des stratégies nationales de développement de la statistique à Madagascar, au Nigéria, en Afrique du Sud et au Zimbabwe, en collaboration avec la Banque africaine de développement et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle. Les résultats de ces évaluations ont enrichi la conception de nouvelles stratégies. Des évaluations analogues sont prévues dans d'autres pays en 2015. • La CEA, en sa qualité de secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, aide les pays en matière d'évaluation exhaustive et d'élaboration de plans d'action pour améliorer leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Avec la collaboration de la CUA, de la BAD et des institutions des Nations Unies, 22 pays ont reçu un appui et sont à divers stades du processus. • Par l'intermédiaire du Centre africain pour la statistique, la CEA exécute six projets pilotes sur l'utilisation d'appareils mobiles pour la collecte de données selon le concept « les citoyens qui collectent des données », les citoyens collectant des données dans le cadre de leurs activités sociales et économiques normales. Cinq de ces projets sont financés par le Compte des Nations Unies pour le développement, le dernier étant financé par des fonds extrabudgétaires. • La CEA a œuvré pour la préparation et la mise à jour de profils de pays, dans le cadre d'une série de publications géographiques de haut niveau dont l'objectif est de fournir des données économiques et sociales, des informations sur les institutions et les politiques, mais également des prévisions et des analyses de politiques et de risques. Ces profils sont destinés à de nombreux clients allant des États membres aux investisseurs nationaux et internationaux recherchant des informations nuancées sur les destinations éventuelles de leurs investissements, en passant par les chercheurs, les membres de la société civile et les analystes se trouvant en Afrique ou ailleurs. • Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a contribué à renforcer dans les États membres les capacités de production et de diffusion de statistiques de qualité et actualisées à l'appui des priorités nationales et sous-régionales de développement, grâce à la production des profils de quatre pays : Tchad, Congo, Guinée équatoriale et Gabon. Un cinquième profil de pays (le Cameroun) a été établi et sera publié après son examen prévu lors de la huitième réunion annuelle conjointe.

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
		<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau sous-régional a également lancé l'initiative de la CEA sur l'utilisation d'appareils mobiles pour la collecte et la diffusion de données dans le cadre d'un projet pilote concernant l'Institut national de la statistique du Cameroun. Dans ce contexte, à l'issue de deux réunions techniques, une lettre d'accord entre la CEA et l'Institut national de la statistique a été préparée et soumise aux parties pour signature. L'objectif du projet est de renforcer les capacités de l'Institut grâce à l'adoption d'appareils mobiles pour la collecte, le traitement et la diffusion des données. Les résultats de l'initiative et les enseignements qui en seront tirés seront utiles à l'élargissement prévu de l'initiative à d'autres bureaux nationaux de la statistique en Afrique centrale. • À la demande du Gouvernement ivoirien, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest apporte actuellement une assistance technique au pays pour la création de l'Institut panafricain de formation statistique. L'Institut est établi conformément à la décision prise par la Conférence de l'Union africaine en juillet 2012. • En outre, le Bureau sous-régional a effectué une mission d'assistance technique à Serekunda (Gambie), pour lancer un projet pilote de renforcement des capacités à l'intention du Bureau de la statistique de la Gambie. Le projet pilote entre dans le cadre de l'action que mène la CEA pour renforcer les capacités des pays africains concernant l'utilisation de technologies mobiles pour collecter des données susceptibles de fonder utilement leurs politiques et décisions. • Aux termes d'un mémorandum d'accord signé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine en mars 2013, et de son additif signé en mai 2014, le Bureau sous-régional a entamé une collaboration étroite avec l'Union pour élaborer son prochain programme statistique régional pour la période 2015–2020. • Suite à l'épidémie d'Ebola dans la région, le Bureau sous-régional a coordonné une étude sur les incidences socioéconomiques d'Ebola en Afrique de l'Ouest, et sur la collecte des données pertinentes. Le Secrétaire exécutif de la CEA a procédé au lancement du rapport en décembre 2014. • Enfin, quatre profils de pays - Côte d'Ivoire, Ghana, Niger et Sénégal - ont été préparés par le Bureau sous-régional en 2014. • Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord a mené des missions en Algérie, au Maroc et en Tunisie pour la collecte de données en vue de la production des profils de pays. Au cours de ces missions, des discussions ont porté sur le renforcement des capacités statistiques de ces pays. Trois profils de pays - Algérie, Maroc et Tunisie - sont en cours de préparation. L'élaboration du profil du Maroc a fait intervenir plusieurs divisions et bureaux sous-régionaux de la CEA et a contribué à renforcer la coopération entre les divisions et les bureaux. • Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est a entamé la production de huit profils de pays de la sous-région : République démocratique du Congo, Djibouti, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Somalie et République-Unie de Tanzanie. Les profils de pays, qui seront publiés au courant de 2015, porteront sur deux points essentiels : la transformation économique et l'intégration régionale. • Les projets de profils de pays du Kenya et du Rwanda ont été étayés par des discussions et servi de documents de référence lors du dialogue de haut niveau entre l'Équipe de direction de la CEA, les membres du gouvernement et d'autres hauts fonctionnaires des deux pays, organisé, respectivement, en décembre 2014 et en février 2015.

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
		<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion spéciale de groupe d'experts sur les profils de pays a été organisée à Antananarivo en mars 2015, dans le but d'offrir aux pouvoirs publics, aux membres du secteur privé, de la société civile, des groupes de réflexions et des experts l'occasion de commenter et d'affiner les projets de profils de pays. Le processus a permis d'améliorer la robustesse, la précision et la pertinence des profils. • Conformément aux dispositions de la résolution, la huitième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique sera l'occasion de débattre des modalités de collaboration entre les bureaux sous-régionaux et les systèmes statistiques nationaux en Afrique australe pour la production des profils de pays. Le profil du Kenya sera présenté à l'occasion de cette huitième réunion à Addis-Abeba. • La préparation et l'actualisation des profils de pays se poursuivent sous la direction du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe. En décembre 2014, quatre profils de pays avaient déjà été préparés : Angola, Namibie, Zambie et Zimbabwe. • La première réunion consultative sous-régionale des bureaux nationaux de la statistique et autres utilisateurs et producteurs de statistiques en Afrique australe s'est tenue à Gaborone le 26 et 27 novembre 2014. Elle visait à identifier et consolider les besoins d'appui technique et de capacités des bureaux nationaux de la statistique. Elle a aussi été un forum utile d'échange de bonnes pratiques et d'expériences en matière de collecte et de gestion des données, de renforcement des partenariats, de mise en réseau et de coordination de la statistique dans la sous-région.
<p>918(XLVII) Cadre stratégique et plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2016–2017</p> <p>2. <i>Demande</i> au Comité du programme et de coordination d'appuyer le plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique 2016–2017 et de veiller à ce que des ressources suffisantes soient dégagées en vue de son exécution ;</p> <p>3. <i>Prie instamment</i> le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre ses efforts afin que le développement de l'Afrique demeure en tête des priorités dans le programme de développement de l'organisation, afin que les pays puissent réaliser leurs objectifs de développement ;</p> <p>4. <i>Lance un appel</i> en faveur d'un recours accru à une conception de gestion axée sur les résultats pour gagner en responsabilisation et en impact dans l'exécution du programme.</p>		<p>Les résultats suivants ont été enregistrés dans l'exécution des dispositions de la résolution 918 (XLVII) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conformément au paragraphe 2 de la résolution, le Comité du programme et de la coordination a approuvé, avec des amendements mineurs, le cadre stratégique pour la période 2016–2017 à partir duquel a été élaboré le projet de budget-programme pour l'exercice 2016–2017. Ce dernier suit actuellement le processus standard d'examen au sein du Secréariat de l'ONU, et devait être approuvé en décembre 2015, la CEA ayant respecté toutes les directives concernant l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice 2016–2017 et les règles pertinentes fixées par l'Assemblée générale. • Conformément au paragraphe 3 de la résolution, les objectifs du Millénaire pour le développement s'achevant à la fin de 2015, les dirigeants du monde ont réclaté un programme ambitieux à long terme visant à améliorer la vie des populations et à protéger la planète au profit des générations futures. L'ONU collabore actuellement avec les gouvernements, la société civile et d'autres partenaires afin de tirer parti de la dynamique créée par les objectifs pour activer la mise en œuvre d'un ambitieux programme de développement durable pour l'après-2015, que les États Membres devaient adopter lors du sommet extraordinaire sur le développement durable prévu en septembre 2015. Les dirigeants du monde devraient y adopter un vaste programme sans précédent pour les 15 années à venir.

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
		<ul style="list-style-type: none"> • Afin que l'Afrique occupe une place de choix dans ce débat continu, le Secrétaire général a participé à plusieurs réunions intergouvernementales organisées par l'Union africaine pour promouvoir la coopération internationale au service du développement de l'Afrique et pour soutenir les États membres de l'Union face à leurs défis de développement. Le Secrétaire général continue de solliciter l'appui de l'Assemblée générale afin de renforcer l'appui international en faveur du développement de l'Afrique, plus précisément par une allocation de fonds au NEPAD et au programme ordinaire de coopération technique en vue du renforcement des capacités en Afrique, dont l'objectif est de parvenir à un développement économique et social durable et sans exclusive pour appuyer la transformation structurelle accélérée du continent, conformément aux priorités et à la vision énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, dans le programme du NEPAD et dans les objectifs adoptés à l'échelon international, y compris ceux figurant dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (une fois approuvé par l'Assemblée générale). • Conformément au paragraphe 4 de la résolution, la CEA a établi son tableau de bord des réalisations, un outil de la direction générale qui combine l'information stratégique, opérationnelle et financière cruciale pour faciliter la prise de décision à temps. Le tableau de bord vise à appuyer la gestion soutenue, intégrée et cohérente des réalisations et il répond à la mission de la CEA qui est de constituer le centre de réflexion de référence sur les questions touchant au développement de l'Afrique. • Le tableau de bord couvre quatre groupes thématiques : influence sur les politiques ; crédibilité et confiance ; responsabilisation et apprentissage ; efficacité opérationnelle. Ces groupes reposent sur 10 zones de résultats stratégiques, subdivisées en 39 résultats stratégiques, qui sont mesurés par des indicateurs de performance clés. Le tableau de bord fournit en continu des informations sur les réalisations périodiques concernant l'exécution du programme de travail de la CEA, et les stratégies et opérations de son Plan d'activité, pour permettre de prendre rapidement des mesures correctives, d'assurer la responsabilisation et de rendre compte. • La CEA a adopté une politique d'évaluation afin que ses programmes et projets répondent constamment aux critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de viabilité. Cette politique, qui oriente la fonction d'évaluation de la Commission, s'applique à toutes les initiatives qu'appuie la CEA et à toutes les ressources qu'elle gère. Elle anticipe des relations étroites avec deux autres fonctions clés de l'organisation, à savoir le suivi et la gestion du savoir, qui sont essentielles pour toute approche globale d'apprentissage et de responsabilisation organisationnelles fondée sur des données factuelles. • La CEA a aussi adopté une politique et un plan pour la période 2014–2007, relatifs à la qualité opérationnelle, pour orienter la planification, le déploiement, le suivi et l'évaluation de ses activités en matière d'assurance qualité. Le système d'assurance qualité couvrira tous les produits et services du savoir de la CEA, les instruments de planification stratégique et les rapports, ainsi que l'exécution de tâches. Un manuel d'assurance qualité, en cours de préparation, donnera plus d'orientations aux différents sous-programmes, pour leur permettre de remplir leurs obligations en matière d'assurance qualité.

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
<p>919 (XLVII) Économie verte et transformation structurelle en Afrique</p> <p>1. <i>Demande</i> à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et à d'autres partenaires de développement d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités de formulation, d'adoption et de mise en œuvre de politiques d'économie verte et inclusive, dans le cadre de la transformation structurelle accélérée de la région ;</p> <p>2. <i>Invite</i> les organismes multilatéraux, les partenaires bilatéraux, les fondations, les institutions de recherche et les universités à œuvrer avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de procurer aux États membres l'assistance technique et les ressources financières nécessaires pour créer un environnement propice aux activités économiques, lequel permettra d'exploiter les opportunités technologiques, d'optimiser le développement des entreprises, de favoriser la croissance économique en écologisant les principaux secteurs productifs, le but étant de créer de nouveaux emplois et d'améliorer la qualité de vie des populations africaines.</p>	<p>Conformément aux dispositions de la résolution 919 (XLVII) la CEA a entamé l'établissement de nombreux rapports.</p> <p>Faisant suite, en particulier, aux dispositions du paragraphe 1 de la résolution, elle a préparé un certain nombre de rapports et de produits destinés à améliorer la compréhension, à renforcer les capacités, à éclairer et promouvoir la formulation et la mise en œuvre de politiques de transformation verte sans exclusive et de concrétisation des avantages optimaux des ressources naturelles clés de l'Afrique et des secteurs qui y sont liés. Ces rapports sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Politiques d'économie verte en Afrique : rapport sur les politiques de promotion de l'économie verte et de la transformation structurelle dans certains pays africains » : ce rapport étudie les relations entre politiques et stratégies d'économie verte et transformation structurelle et la contribution de ces politiques et stratégies à la transformation structurelle dans certains pays africains. Il examine le rôle des politiques d'économie verte sans exclusive dans la promotion d'un programme de transformation structurelle sans exclusive et formule des recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques qui renforcent la transformation structurelle de l'Afrique. • Le rapport sera étayé par des études approfondies menées actuellement dans cinq pays (Burkina Faso, Gabon, Éthiopie, Mozambique et Tunisie) et par des enquêtes effectuées dans 10 autres pays (Afrique du Sud, Algérie, Cameroun, Congo, Ghana, Kenya, Maurice, Maroc, Rwanda et Sénégal). Quatre de ces rapports d'étude ont été présentés à des réunions de validation dans les pays respectifs et sont actuellement en cours de finalisation. La validation du rapport d'étude sur le Mozambique est prévue pour en février 2015. Les principaux résultats intermédiaires découlant des réunions de validation des rapports d'étude de pays sont les suivants : meilleure compréhension, dialogue associant différentes parties prenantes, création de réseaux et coordination en matière politiques de politiques d'économie verte sans exclusive favorisant la transformation structurelle dans les pays. La production du principal rapport est prévue pour le premier semestre 2015. 	<p>Ensemble, les instruments ci-dessus constituent le système de planification stratégique et de responsabilisation de la CEA, qui lui permet d'agir comme une seule entité cohérente en matière de fixation des priorités, de programmation, de budgétisation, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les résultats. Ce système permet de définir et de suivre les résultats, donc d'influer effectivement sur les politiques en vue de la transformation structurelle de toute la région.</p>

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
		<ul style="list-style-type: none"> • « Les moyens de mise en œuvre du développement durable de l'Afrique : mesures propices à la réalisation d'une économie verte inclusive en Afrique » : ce rapport, produit en collaboration avec le PNUE, examine les répercussions pour l'Afrique de la transition à l'économie verte. Il détermine et analyse les mesures propices à une transition sans heurts, couvrant notamment les aspects suivants : institutions et politiques ; instruments de politique ; développement et transfert des technologies vertes ; renforcement des capacités ; financement d'une économie verte sans exclusive en Afrique. Le rôle du secteur privé dans la transition est clairement défini dans tous les chapitres thématiques. Le rapport formule des recommandations pour l'adoption et la mise en œuvre de mesures qui facilitent la transition à une économie verte pour tous en Afrique. Il a été examiné lors d'une réunion de groupe spécial d'experts à laquelle ont pris part des institutions partenaires, dont la CUA, la BAD, le PNUE et le PNUD ; il doit être finalisé sous peu. • « Rapport sur le développement durable de l'Afrique : outils et méthodes d'évaluation intégrée pour l'économie verte et sas exclusive en Afrique » : le rapport vise à faire mieux comprendre l'application de plusieurs outils et méthodologies d'évaluation intégrée, en tenant compte des différentes étapes du cycle de politiques et des conditions et spécificités africaines où il est question de capacités statistiques ainsi que de disponibilité et de qualité des données. La <i>climate-resilient and green economy strategy</i> de l'Éthiopie sert d'étude de cas pour illustrer l'application concrète d'outils et de méthodologies intégrées à une stratégie d'économie verte inclusive. Le rapport propose les méthodologies et outils les plus adaptés à une évaluation intégrée des politiques d'économie verte sans exclusive en Afrique, et formule des recommandations concrètes sur les outils et méthodologies nécessaires pour une étude détaillée, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation. Le rapport a été présenté en novembre à une réunion de groupe spécial d'experts, à laquelle ont pris part des institutions partenaires, dont la CUA, l'Autorité de planification de coordination du NEPAD, la BAD, le PNUE et le PNUD ; il doit être finalisé sous peu. • Outre les rapports ci-dessus mentionnés, la cinquième édition du Rapport sur le développement durable en Afrique a été préparée sur le thème « parvenir au développement durable en Afrique par une croissance verte et sans exclusive ». Les institutions partenaires participant à sa production sont les suivantes : FAO, PNUE, ONUDI et PNUD. Le rapport présente une évaluation globale des progrès accomplis vers le développement durable de l'Afrique, en utilisant un cadre pour les indicateurs de développement durable qui couvre les dimensions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles, parallèlement aux aspects concernant la gouvernance. Il examine les défis à relever et les possibilités à explorer pour une croissance verte inclusive dans certains secteurs de l'économie où des investissements ciblés allant de pair avec des mesures d'accompagnement peuvent stimuler une telle croissance. • Le rapport a notamment été alimenté par des rapports sur des études de cas de bonnes pratiques demandées par l'Éthiopie, le Ghana, le Maroc et l'Afrique du Sud. L'objectif du rapport est de faciliter la mise en commun des connaissances entre États membres et organisations régionales et sous-régionales, afin de promouvoir le partage de pratiques optimales et de cas de réussite. Le rapport vise également à orienter les initiatives futures sur la croissance verte et inclusive en Afrique. Il sera publié officiellement au cours du premier semestre de 2015.

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
		<ul style="list-style-type: none"> De plus, la CEA prépare des documents directifs et des rapports de recherche sur de nombreuses questions liées à l'économie verte inclusive et à la croissance. L'objectif est d'assurer la disponibilité de données pertinentes et de résultats de travaux de recherche à jour, facilement accessibles, pour étayer les décisions et politiques qui stimulent la transformation en vue d'une économie verte inclusive. <p>Donnant suite aux dispositions du paragraphe 2 de la résolution, la CEA a préparé les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Libérer tout le potentiel de l'économie bleue : les petits États insulaires africains en développement sont-ils prêts à saisir leurs chances ? On considère que l'économie bleue, qui produit les mêmes résultats escomptés que l'économie verte, offre une méthodologie de viabilité étroitement alignée sur les conditions, contraintes et défis particuliers des petits États insulaires africains en développement. Le rapport a été préparé dans le but de donner un coup de fouet à l'appui que la CEA apporte aux efforts d'adaptation aux effets des changements climatiques ; de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques dans les secteurs économiques clés comme le tourisme et la pêche ; de libérer le potentiel des sources d'énergie renouvelables dans les petits États insulaires africains en développement. Le rapport examine les voies à emprunter pour le développement des différents secteurs de l'économie bleue dans ces États insulaires africains. Il insiste également sur la nécessité de dispositions institutionnelles facilitant l'échange d'expériences, la poursuite d'objectifs mutuels et le partage de ressources dans les six États insulaires en développement dans les divers secteurs de l'économie bleue. L'une des principales recommandations contenues dans le rapport est que la communauté internationale, y compris l'Afrique continentale, doit rendre la technologie accessible, abordable et adaptable aux besoins et situations particulières de ces États insulaires. Le rapport a été largement distribué lors de réunions telles que la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Apia du 1^{er} au 4 septembre 2014 ; le Sommet sur le climat, tenu le 22 septembre 2014 et la quatrième Conférence annuelle sur les changements climatiques et le développement en Afrique, tenue à Marrakech du 8 au 10 octobre 2014. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord a élaboré deux profils de pays sur l'économie verte, ceux de la Tunisie et du Maroc ; le troisième, celui de l'Algérie, est en cours de préparation. Le Bureau a également entamé quatre études de cas - Algérie, Égypte, Maroc et Tunisie - sur l'industrie et l'économie vertes. L'objectif de ces études est de donner un aperçu des perceptions, des pratiques, des besoins et des attentes des entreprises concernant l'économie verte. Les leçons qui en seront tirées orienteront la définition des conditions nécessaires pour encourager la contribution des entreprises à l'effort national de transformation structurelle des économies, d'utilisation efficace des ressources naturelles et d'allègement de la pauvreté et des inégalités.
	<p>920 (XIVII) Réunion extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances</p> <p>Aucune mesure n'était requise de la part de la CEA</p>	

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
<p>921 (XLVII) La transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée</p> <p>Aucune mesure n'était requise de la part de la CEA</p>		
<p>922 (XLVIII) L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique</p>	<p>Nous avons débattu du thème « L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique », sujet très stimulant dont on reconnaît à nouveau le potentiel, le rôle et l'importance pour ce qui est d'accélérer durablement la croissance du continent et son émergence. Nous avons débattu de ce thème avec la conviction partagée que l'industrialisation est l'une des voix les plus fiables vers une croissance et un développement créateurs d'emplois, et quelle constitue un préalable essentiel à la transformation structurelle du continent. Nos discussions ont été inspirées par les messages clés de la sixième réunion annuelle conjointe qui s'est tenue à Abidjan en mars 2013.</p> <p>Nous reconnaissons il est impératif de combler les faiblesses de notre croissance actuelle, en prenant immédiatement des mesures appropriées pour promouvoir un développement inclusif et équitable, qui projette l'Afrique vers la transformation structurelle. À cet effet, il est d'une importance cruciale de réduire la dépendance excessive du continent à l'égard de matières premières, qui ont une faible valeur ajoutée. Il est d'autant plus urgent d'y parvenir que la trajectoire de croissance actuelle, fondée sur les matières premières, n'a pas permis de créer des emplois suffisants pour générer à grande échelle des activités rémunératrices et productives.</p> <p>Nous saluons la sagesse de nos dirigeants qui ont proposé que l'Agenda 2063 de l'Union africaine guide la transformation du continent au cours des 50 années à venir et permette de changer de paradigme, en abandonnant les approches et scénarios à court terme. Nous nous félicitons que dans l'élaboration de l'Agenda 2063 l'accent soit mis sur le rôle central que l'industrialisation doit jouer afin que notre continent soit en mesure de réaliser ses aspirations en vue d'une transformation structurelle qui relance nos économies, émancipe nos citoyens et fait avancer l'intégration régionale.</p>	<p>En application des dispositions de la résolution 922(XLVIII), la CEA, par l'intermédiaire de sa Division de l'intégration régionale et du commerce, a continué de contribuer au débat sur l'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique.</p> <p>Premièrement, le Rapport économique sur l'Afrique 2014, ayant pour thème « politique industrielle dynamique en Afrique : institutions innovantes, processus efficaces et mécanismes flexibles » analyse les difficultés et les chances que présente l'industrialisation de l'Afrique en examinant le rôle des institutions dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique industrielle effective. Préparé conjointement par la CEA et la CEA et publiée officiellement lors de la septième réunion annuelle conjointe tenue à Abuja en mars 2014, le rapport préconise un cadre de développement intégré en vue de l'efficacité de la politique industrielle et propose un cadre politique organique pour des progrès soutenus vers la transformation structurelle.</p> <p>Deuxièmement, le Rapport économique sur l'Afrique 2015, portant sur le thème « L'industrialisation par le commerce », fait fond sur les conclusions des deux précédentes éditions et examine le rôle du commerce et de la politique nationale dans la promotion de l'industrialisation et de la transformation économique. Sur la base des données empiriques disponibles, il analyse la question de savoir si et comment la performance commerciale de l'Afrique appuie sa transformation et, en particulier dans quelle mesure elle favorise l'industrialisation. Le rapport examine en particulier la performance commerciale des pays africains dans le contexte mondial, caractérisée par l'émergence de chaînes de valeur mondiales et la multiplication d'accords commerciaux préférentiels tant bilatéraux que régionaux. Le rapport fait valoir que l'utilisation d'une politique commerciale stratégique peut renforcer les relations entre le commerce et l'industrialisation et donc promouvoir des effets d'entraînement positifs allant de la participation aux marchés régionaux et mondiaux à un développement plus inclusif. Le lancement du rapport est prévu en mars 2015.</p> <p>En outre, au niveau national, la CEA a aidé le Gouvernement du Swaziland à élaborer une politique industrielle et commerciale détaillée et autonome qui traduit la réflexion économique du</p> <p>En outre, au niveau national, la CEA a apporté son appui au gouvernement du Swaziland pour l'élaboration d'une politique industrielle et commerciale détaillée et autonome, qui reflète la position économique du Gouvernement sur l'industrie et les mesures d'intervention commerciale et définit les stratégies devant mener au développement durable du pays à l'appui d'autres programmes visant à réaliser les objectifs de sa Vision 2022.</p>

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
<p>923(XLVII) Le programme de développement pour l'après 2015</p> <p>8. <i>Appelle</i> la Commission de l'Union africaine à accélérer, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la création de l'Institut de l'Union africaine pour la statistique et du Centre africain de formation à la statistique, conformément à la décision prise par les États et de gouvernement ;</p> <p>9. <i>Demande</i> à la Commission de l'Union africaine, économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et au Programme des Nations Unies pour le développement de faciliter un dialogue régulier d'experts entre les planificateurs du développement et les statisticiens, en vue d'inscrire les statistiques dans la planification et la gestion axées sur les résultats, de sorte que le programme de transformation de l'Afrique puisse aboutir ;</p> <p>10. <i>Demande aussi</i> à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux communautés économiques régionales d'organiser, avec l'appui de partenaires, une conférence en 2014 sur la question de la révolution des données en Afrique et de ses répercussions sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme de développement pour l'après-2015.</p>	<p>Nous saluons l'adoption de la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 et souscrivons à l'objectif global qu'elle vise : placer la transformation structurelle de l'Afrique au centre de ce programme. Nous prions instamment la communauté internationale, notamment l'ensemble de nos partenaires de développement, de prendre en compte la Position africaine commune dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.</p>	<p>Mesures prises</p> <p>Par ailleurs, entre mai et juillet 2014, la CEA a procédé à l'examen des politiques et stratégies industrielles de six pays africains : le Gabon, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal, le Swaziland et la Zambie, dans le but de fournir des informations sur le renforcement des capacités industrielles du continent afin de combler les lacunes observées dans ce domaine. L'examen repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant les politiques et initiatives industrielles actuelles, et sur le statut et les tendances des indicateurs industriels.</p>
		<p>La CEA, par l'intermédiaire du Centre africain pour la statistique, collabore avec la CUA en vue de la création de l'Institut de l'Union africaine pour la statistique et du Centre africain de formation à la statistique, l'Institut devant être basé à Tunis et le Centre de formation à Yamoussoukro.</p> <p>Les principaux résultats obtenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une feuille de route pour la création de l'Institut de l'Union africaine pour la statistique et du Centre africain de formation à la statistique ; • Diverses réunions tenues avec les autorités tunisiennes et ivoiriennes pour examiner les modalités de création de l'Institut de l'Union africaine pour la statistique et du Centre africain de formation à la statistique ; • Finalisation des dispositions institutionnelles, notamment l'organigramme et le choix de l'emplacement ; • Élaboration d'une stratégie à long terme de mobilisation des ressources. • La CEA, la CUA et la BAD ont organisé à Tunis (décembre 2014) la première session conjointe du Comité des directeurs généraux de la statistique de l'UA et de la Commission africaine de statistique (STATCOM-Afrique) de la CEA pour examiner des sujets d'intérêt concernant le développement statistique au niveau national et continental et des questions de méthodologie. Une manifestation parallèle de la session conjointe a été l'organisation du Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV) à l'intention des partenaires de développement et des pays pour leur permettre de partager les meilleures pratiques sur le financement et l'exécution de l'assistance technique à l'appui du développement de la statistique en Afrique. • Le dixième Symposium sur le développement de la statistique a été conjointement organisé en janvier 2015 à Kampala par la CEA, la BAD, la CUA et d'autres partenaires afin d'examiner les résultats de la série de recensements de la population de 2010 et les progrès accomplis dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. En février 2015, la troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil a été organisée à Yamoussoukro. • La CEA et des partenaires ont finalisé les dispositions concernant la Conférence de haut niveau devant se tenir avant la huitième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration (première réunion) et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (48^e session). La réunion se tiendra du 27 au 29 mars 2015 à Addis-Abeba.

Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises
		<ul style="list-style-type: none"> La Conférence de haut niveau est censée donner lieu à un « Consensus africain sur les données ». Elle est organisée sur le thème des « communautés de données », des groupes qui partagent un intérêt social, économique ou professionnel en matière de production, de gestion, de diffusion et/ou d'exploitation des données. La Conférence de haut niveau produira un « Consensus africain sur les données » portant sur les principes clés d'un nouvel écosystème des données relatifs aux objectifs de développement durable pour l'après-2015, notamment une feuille de route pour la mise en œuvre de la révolution des données en Afrique. Le projet de consensus africain sur les données, préparé par les communautés de données, sera examiné par un comité constitué de décideurs et de faiseurs d'opinion avant sa présentation à la Conférence des ministres pour approbation et adoption.
925(XLVII) Productivité, compétitivité et industrialisation		
Aucune action n'était requise la part de la CEA		
926(XLVII) Sources de financement alternatives de l'Union africaine		
<p>2. Prie la Commission de l'Union africaine d'examiner, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et des membres du groupe de travaux ministériels, les objectifs budgétaires de l'Union africaine des trois prochaines années, dont le budget de la paix et de la sécurité, et de proposer des modalités d'exécution fondées sur les deux options proposées dans le rapport du Groupe de haut niveau, ainsi que de nouvelles options complémentaires, ainsi que les conclusions du groupe de travail, qui doivent être examinées par les ministres des finances en marge du Forum économique mondial qui se tiendra du 7 au 9 mai 2014 à Abuja.</p>		<p>Le travail sur les sources de financement alternatives de l'Union africaine a été mené par la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA et par la Commission de l'Union africaine. Il a donné lieu à un rapport qui a été entériné par le Groupe de travail en marge des réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington en octobre 2014. Le rapport a été présenté au Sommet de l'Union africaine pour examen en janvier 2015.</p> <p>La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, après en avoir pris note, a discuté du rapport du groupe de travail ministériel de la Conférence des ministres de l'économie et des finances (CAMEF), présidé par Madame Ngozi Okonjo-Iweala, Ministre des finances de la République fédérale du Nigéria et Présidente du Bureau de la CAMEF et a demandé au Comité ministériel spécial sur le barème des contributions de poursuivre les consultations de manière ouverte, afin de proposer les modalités de mise en œuvre des sources de financement alternatives par les États membres. L'intégralité du texte figure dans la décision portant la cote Assembly Decision, AU/Dec.561 (XXIV)</p>
927(XLVII) Mutuelle panafricaine de gestion des risques : solutions aux risques souverains de catastrophe		
Aucune action n'était requise de la part de la CEA		

